

12^e colloque des Amis de Cadouin
20 août 2005
CADOUIN, SON ABBAYE

Programme :

- Accueil des participants - Présentation de la journée par Jocelyne COLONNA, présidente du colloque.
- Brigitte et Gilles DELLUC : Quelques aspects archéologiques peu connus de l'abbaye de Cadouin.
- Marcel BERTHIER : Cadouin, le temps des incertitudes. Discussion sur les possessions de Cadouin, cartes.
- Louis GRILLON : Saint Louis est-il venu à Cadouin ?
- Repas à l'auberge de jeunesse.
- Visite de l'abbaye avec Brigitte et Gilles DELLUC :
 - 1) Visite du clocher et de la charpente de l'église.
 - 2) Etude de la peinture au premier étage, dans la salle du trésor.



Présentation du 12^e colloque

Le 20 août 2005 se déroulait le traditionnel colloque annuel des Amis de Cadouin. De nouvelles enquêtes, de nouvelles découvertes nous ont encore une fois permis de dévoiler quelques pans cachés de notre histoire locale !

Les interventions matinales furent tout d'abord les présentations photographiques commentées par Brigitte et Gilles Delluc de plusieurs curiosités de l'abbaye : une cache mystérieuse découverte sous les combles lors de la réfection de la toiture, des détails permettant la datation des peintures et fresques du chœur de l'église et de l'armarium...

Marcel Berthier présenta ensuite le fruit de son enquête sur les archives disparues et le cartulaire de l'abbaye et commenta le relevé cartographique des différentes possessions et droits de l'abbaye.

Louis Grillon développa enfin d'intéressants arguments permettant définitivement de répondre à la question du passage à Cadouin de Saint Louis. La fin d'un mythe ! Il poursuivit par le récit de ses recherches quasi policières sur les mésaventures du suaire à Toulouse.

Après un repas à l'auberge de jeunesse, les participants les plus sportifs purent accéder au clocher de l'église et admirer la voûte de la nef sous un angle inhabituel. Une visite commentée de l'armarium (salle du trésor ou chapelle primitive ?) permit de découvrir des fresques cachées et des recoins secrets de l'abbaye tandis que sous la halle du village se tenait le salon du livre régional.

Ainsi, malgré ses douze ans, le colloque a une nouvelle fois captivé l'auditoire. Saluons nos intervenants qui réussissent tous les ans à renouveler notre intérêt et qui font preuve d'une curiosité communicative.

Jocelyne COLONNA

Table des matières

12° colloque de Cadouin

Présentation du 12° colloque, par Jocelyne Colonna	1
Cadouin, le temps des incertitudes, par Marcel Berthier	3
Cadouin, ses possessions et ses droits, leur dispersion, par Marcel Berthier	6
Saint Louis est-il venu à Cadouin ? par Louis Grillon	12
Une peinture murale médiévale de la crucifixion dans la chapelle haute de Cadouin, par Brigitte et Gilles Delluc	17

13° colloque de Cadouin

Présentation du 13° colloque, par Maurice Legros	37
Simon de Montfort et l'ordre cistercien au temps des Cathares, par Marcel Berthier	39
Charles VI et le suaire de Cadouin, par Louis Grillon	67
La date de la peinture de l'abside de Cadouin et de quelques autres œuvres, par Brigitte et Gilles Delluc	79
Une cachette dans l'abbatiale de Cadouin, par Brigitte et Gilles Delluc	87
Nouveaux détails sur le vol du suaire en 1402, par Louis Grillon	92

*
* *
* *

Achévé d'imprimer
le 6 août 2007
pour les Editions du Roc de Bourzac
24150 Bayac
par Book-it, Mesnil-sur-l'Estrée

Dépôt légal : 3° trimestre 2007
N° d'impression : 86400

CADOUIN : LE TEMPS DES INCERTITUDES

Depuis une cinquantaine d'années, les historiens qui ont étudié la fondation et les premières années de l'abbaye de Cadouin ont exprimé un accord très large sur quelques points essentiels. On peut ainsi admettre que le monastère de Cadouin a été créé avant 1115, peut-être en 1113 ou 1114, dans la vallée du Bélingou, par un groupe d'hommes réunis autour d'un maître, Géraud de Salles, pour prier et travailler ensemble. Géraud devait avoir 40 ou 45 ans, il était clerc, peut-être diacre, mais probablement pas prêtre, il avait rencontré en Languedoc, en 1098 ou en 1114, Robert d'Arbrissel, un prêtre breton qui entraînait derrière lui des foules de disciples, hommes et femmes, séduits par sa prédication et qu'il fixera un peu plus tard à Fontevraud, aux confins de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine, sous l'autorité d'une femme, veuve et noble. Robert aidera l'œuvre de Géraud de Salles en lui donnant, le 11 juillet 1115, les terres du Val Seguin et de la Salvetat qu'il avait reçues des chanoines de Périgueux impressionnés par ses prédications. Ce don-là fut sans doute décisif dans la stabilité et la pérennité de la fondation de Cadouin.

En ce début du XII^e siècle, on assistait à la prolifération de communautés nouvelles qui furent, à cette époque, une donnée essentielle de l'occupation de l'espace dans la France de l'Ouest. Faute de bases solides, beaucoup de ces communautés ne durèrent pas. Ancrée dans sa terre, celle de Cadouin allait subsister. Elle résista même au départ de Géraud appelé dans le nord de l'Aquitaine, pour y prêcher, par l'évêque de Poitiers. Géraud avait donné l'impulsion initiale, il avait permis l'implantation de la communauté et l'humanisation de l'espace prévalant sur une recherche de la solitude. Cadouin, désormais, était entré dans le domaine de l'écrit, comme le montrent les premières pièces du Cartulaire, et c'est en cela que ce Cartulaire nous est précieux dans la mesure où il va expliciter l'évolution institutionnelle de la communauté.

La mort du maître ou simplement son départ, dans le cas de Géraud, est un moment clé, c'est souvent le moment où l'évêque intervient pour rappeler son autorité et sa juridiction. Effectivement Guillaume d'Auberoche, avant 1119, semble s'être manifesté dans l'évolution de Cadouin pour orienter la communauté vers l'adhésion au projet monastique proposé par les moines de Cîteaux en Bourgogne. C'est la première fois qu'une telle adhésion apparaît. Jusqu'ici le Nouveau Monastère, créé en 1098, a envoyé quelques-uns de ses propres moines pour fonder La Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimont, Preuilley et quelques autres monastères mais jamais il n'a eu à accueillir une communauté constituée, avec ses hommes et ses terres et, déjà, ses coutumes. Pourtant l'adhésion de Cadouin va se réaliser le 28 octobre 1119. Cadouin sera ainsi le 11^e monastère à se réclamer de la règle de saint Benoît telle qu'elle était observée à Cîteaux.

Peut-on dire que Cadouin, dès lors, appartient à l'Ordre cistercien ? Y-a-t-il, à ce moment un Ordre cistercien ?

Sur cette question les historiens divergent. Il faut remarquer tout d'abord que la notion d'ordre est tout à fait étrangère à la règle de saint Benoît écrite pour un monastère indépendant et unique. Il faut aussi s'entendre sur le sens que l'on donne au mot « Ordre ». S'agit-il d'un ensemble de monastères structuré par des institutions communes ou, simplement, des modes de vie spécifiques de divers monastères comme a tenté de le prouver Constance Hoffman Berman, professeur d'histoire du Moyen Age à l'Université

d'Iowa (USA) dans un article récent de la Revue Mabillon (T.74 - 2002 - p.307-328) reprenant une communication faite au 4^e colloque du CERCOR (Saint-Etienne - 2000).

D'une façon générale, il faut bien remarquer, et regretter, que les récentes études sur l'Ordre de Cîteaux sont de moins en moins souvent l'œuvre de moines ou de moniales et de plus en plus celle d'universitaires américains dont le double handicap est de n'avoir pas vécu les choses de l'intérieur et d'ignorer, trop souvent, le contexte de la France du XII^e siècle.

Les thèses de Constance Hoffman Berman ont été contestées, dès leur parution, par Chrysogonus Waddel (moine OCSO de ND de Gethsémani - USA) et par Brian Patrick Mac-Guire (Université de Roskilde au Danemark), mais plus récemment aussi par Jacques Delarun (Directeur de recherches au CNRS et Directeur de l'IRHT). Admettons donc qu'un Ordre est un ensemble de monastères structuré par des institutions communes. Il faut cependant se souvenir que cette définition a trop souvent occulté la période antérieure à l'adhésion ou à l'existence de l'ordre et s'est donc opposé à une juste compréhension du phénomène. Par ailleurs, en ce qui concerne Cîteaux, l'expansion a été constatée d'après les listes dressées par les Chapitres généraux sans tenir compte de la date réelle de la fondation primitive. C'est ainsi que la quarantaine de monastères de la Congrégation de Savigny figure à la date de 1147 alors que, par exemple, Savigny fut fondé en 1112, les Vaux de Cernay en 1118, La Trappe en 1122, Beaubec en 1127, etc. De même, la petite Congrégation de Dalon figure en 1163, après la mort de son abbé Roger, alors que Dalon fut fondé en 1114 par Géraud de Salles et que la fondation des autres monastères s'échelonne de 1115 à 1140.

Le cas de Cadouin apparaît alors tout à fait particulier puisque son adhésion au projet cistercien suit d'environ 5 ans sa fondation alors que le délai est de 35 ans pour Savigny et de près de 50 pour Dalon. Dans les trois cas c'est le départ du maître qui conditionne l'adhésion à Cîteaux. Cadouin a bénéficié de la prompte décision de Géraud de Salles qui ne semble pas avoir hésité à s'effacer pour lui donner son indépendance. Cela ne devait pas aller sans difficultés. On le vit bien en 1123/24 lorsque, après la mort d'Henri, moine de Pontigny et 1^{er} abbé de Cadouin, l'abbaye s'éloigna de l'Ordre c'est-à-dire du projet monastique de Cîteaux. Il y eut alors des remous parmi les monastères qui dépendaient de Cadouin : Grandselve, Fontfroide et Valmagne s'en séparèrent définitivement entre 1145 et 1149. Bonnevaux, l'Ardorel et peut-être Fontguilhem s'en éloignèrent provisoirement. Ce n'est qu'en 1201 qu'un accord intervint entre Pontigny et Cadouin et que l'abbaye périgourdine réintégra l'Ordre cistercien. On trouve là une preuve que pour un monastère l'entrée dans la famille cistercienne est le terme de l'évolution : tout retour en arrière est à peu près impossible, il n'en existe dans l'histoire aucun exemple probant.

En 1201, l'Ordre que réintérait l'abbaye de Cadouin était-il le même que celui qu'elle avait quitté en 1124 ?

Pendant ces trois-quarts de siècle qui s'étaient écoulés Etienne Harding et Bernard de Clairvaux étaient morts ; la Charte de Charité, qui était réellement le texte fondateur de l'Ordre, avait été aménagée plusieurs fois pour tenir plus grand compte des réalités ; l'unanimité et l'uniformité primitives avaient connu de modestes accommodements, mais l'essentiel avait été sauvegardé : le Chapitre général restait l'autorité suprême de l'Ordre ; le lien de filiation créé entre une abbaye et celles qui, par fondation et par affiliation, avaient adhéré au même projet monastique continuait à se manifester par les visites

régulières et l'entraide spirituelle ou matérielle ; enfin l'égalité des abbés au Chapitre général trouvait sa source dans l'autonomie des monastères.

Au cours de toutes ces années et pendant celles qui vont suivre, l'Ordre va constituer, dans sa législation, dans son histoire et dans son architecture, un ensemble homogène et harmonieux qui s'adaptera constamment à son espace et à son temps.

Un autre problème encore divise les historiens, celui de la consécration de l'église abbatiale de Cadouin le 3 octobre 1154, 19^e dimanche après la Pentecôte. D'après une donation intervenue le 22 février 1189 et consentie par Adhémar de Beynac c'était 71 ans après le début de la construction de l'église et 35 ans après sa consécration. L'église aurait donc été construite en 36 ans, entre 1118 et 1154. Actuellement personne ne met en doute que l'église ait été construite en deux campagnes dont on voit la séparation dans le mur nord de la nef. Certains, dès lors, ont considéré que l'église n'avait pu être terminée en 1154 et que sa consécration avait eu lieu avant son achèvement. C'est oublier que la consécration d'une église est une cérémonie liturgique très solennelle qui comporte notamment la consécration de la pierre d'autel et des 12 croix gravées dans les murs, 6 au nord et 6 au sud, devant lesquelles on allume des cierges et fait brûler de l'encens. Il est peu vraisemblable qu'on ait célébré une telle cérémonie dans une église inachevée, du moins dans son gros-œuvre. Les 12 croix de consécration toujours visibles à Cadouin, parfois derrière une statue, sont là pour en témoigner.

L'existence de ce que nous appelons le cellier perturbe aussi le consensus des historiens. Certains veulent y voir une chapelle primitive ou bien le réfectoire des convers. Le fait que cette vaste salle soit généralement datée de la fin du XII^e siècle par les architectes va à l'encontre de l'idée de chapelle puisqu'à cette époque l'église était déjà consacrée. L'idée de réfectoire n'est guère plus admissible, car ce réfectoire aurait été éloigné de la cuisine commune aux moines et aux convers et qu'il n'est pas d'usage que le réfectoire des convers soit séparé des autres lieux de vie du monastère. Admettons donc, faute de preuve écrite, qu'il s'agissait d'un lieu de travail et sans doute de l'indispensable cellier des moines vigneron.

Voilà donc quelques unes des incertitudes qui pesèrent sur l'histoire de l'abbaye de Cadouin au XII^e siècle. Il était d'autant plus utile de les rappeler que certaines ont marqué l'Ordre cistercien tout entier et conditionné son développement jusqu'à la Révolution.

Il convient par ailleurs de se souvenir que cette fin du XII^e siècle marque un tournant important dans l'histoire. C'est l'époque d'une forte croissance démographique en même temps que d'un exode rural vers les faubourgs pauvres des villes. L'agriculture s'est améliorée au point de commencer à nourrir convenablement la population. Le commerce s'est intensifié faisant apparaître dans les bourgs une classe nouvelle : la bourgeoisie. Celle-ci va progressivement contribuer à l'affaiblissement de la vassalité féodale au profit de villes libres ou règne un esprit communautaire issu des confréries et des corporations. **Une aristocratie de l'argent est en train de naître.**

Les monastères, qui s'intégraient parfaitement dans le paysage féodal, vont-ils réussir à évoluer, à quitter le temps de l'écrit pour celui d'une parole libérée, en langue vulgaire, et qui cesse d'être réservée aux clercs. Ce sera le défi des siècles suivants.

Marcel BERTHIER

IV – Le 29 germinal an III sont vendus par adjudication les biens de Cadouin ci-dessous (cf. Document XXQ 191 au presbytère de Cadouin).

A Martial Calvès, meunier à Calès, Un pré sur le Bélingou (le plus éloigné du moulin).....	10100 livres.
A Pierre Combe de Cussac, Un pré sur le Bélingou (le plus près du moulin).....	4900 livres.
A Froumental de Sainte-Croix, Un moulin à Gavrillade avec terres et dépendances.....	36000 livres.
Un moulin à 2 meules et un pré	27500 livres
A Louis Carrier, cultivateur à Naujal, Un pré provenant de l'ancienne cure (2,5 ha)	4800 livres.

Marcel BERTHIER

Les jours suivants, le voyage se poursuivit par voie d'eau sur l'Yonne puis sur la Seine. A Vincennes la relique fut exposée près de l'église Saint Antoine où la foule vint écouter les prédicateurs successifs.

L'entrée à Paris fut solennelle. Louis et son frère Robert, en chemise et pieds nus, vinrent à Notre-Dame où la relique fit une halte avant d'être placée dans la chapelle royale Saint Nicolas.

Plus tard, le roi se porta encore acquéreur de plusieurs autres reliques que les barons francs de Constantinople lui avaient proposées : morceaux de la vraie croix, éponge qui avait touché les lèvres du crucifié, fer de la lance du centurion Longin qui avait percé le cœur du Seigneur³. Signalons en passant que Constantinople fut le lieu d'où seraient venues d'autres reliques, plus douteuses si possible comme, par exemple, le bras de saint Siméon vénéré à Ligueux.

On sait que Louis IX fit construire le joyau magnifique de la Sainte Chapelle de Paris pour y abriter tous ces objets, trésors sacrés à ses yeux et à ceux de ses contemporains. Il fonda même un chapitre de chanoines pour y chanter la *laus perennis*.

Nous n'avons pas à débattre sur l'authenticité de ces objets mais sur la dévotion du roi à la passion du Christ. Il s'était donné tant de peine pour tout ce qui touchait à cet événement ! Et il serait passé près de Cadouin sans y aller alors que tant d'autres grands personnages, princes ou prélats, firent ce voyage dont le seul but était cette abbaye cistercienne, écrin d'une relique plus prestigieuse que les autres, le suaire qui aurait enveloppé la tête du Seigneur défunt ?

*
**

De toute façon, une tradition bien assise en Périgord veut que, sur le trajet de l'une ou l'autre de ses deux croisades, le roi se serait arrêté à Pelvezy sur la commune actuelle de Saint Geniès, au nord de Sarlat. Pelvezy était un repaire noble dans le domaine duquel se dressaient alors deux ormes. Le roi se serait-il assis à leur ombre en 1270 ? En tout cas, A. de Gourgues est très affirmatif à ce sujet. D'après lui, un document ancien était bien daté par le roi « *sub veteris ulmis Pelvezy* », c'est-à-dire sous les antiques ormes de Pelvezy. « Cette charte », écrit de Gourgues, « ou du moins un titre qui portait une mention analogue a été conservée longtemps dans les archives du château ; elle a été malheureusement égarée ».

Il existait à la même époque un conflit entre l'abbé bénédictin de Sarlat et les consuls de cette ville. Voilà qui devait intéresser un prince qui se voulait faiseur de paix. Les délégués des moines vinrent à Pelvezy afin d'exposer leurs raisons au roi et lui demander son arbitrage. Quant aux délégués des consuls sarladais, deux versions s'affrontent. Pour les uns, ils furent présents au plaid royal et y développèrent leurs propres raisons. Pour les autres, ils attendirent le passage du monarque à Limeuil. Le roi, en tout cas, aurait refusé de se rendre à Sarlat et les habitants lui en auraient gardé une rancune tenace comme nous le verrons plus loin.

Un autre conflit existait à la même époque entre deux frères, Adémar et Geoffroi de Coly, au sujet de leur héritage. Ils auraient mis à profit le passage du roi pour lui demander de trancher leur affaire. A genoux à ses pieds, ils auraient accepté sa décision et se seraient réconciliés. Ils auraient ensuite suivi la mesnie royale jusqu'à Cadouin où l'un d'entre eux – lequel ? – aurait pris l'habit cistercien tandis que l'autre serait entré dans l'ost de la croisade.

3. Op. cit., p. 146.

La tradition a fait son chemin pendant des siècles. Jean de Lingendes, évêque de Sarlat, de 1642 à 1647, vint à Cadouin dès le six septembre 1642 et y demeura quelques jours. Il présida les ostensions du huit du même mois, fête de la Vierge. Le 10, il procéda à l'examen du suaire et des documents encore conservés. Il s'attarda, dit le procès-verbal de sa visite, sur les Lettres «du grand saint Louis, la gloire des Roys, lequel estant sur le point de s'embarquer pour la guerre sainte, vint jusqu'à Cadouin, avec ses princes, pour rendre ses vœux à Jésus-Christ, et luy recommander sans doute cette sainte expédition, qu'il entreprenait pour son honneur par les mérites du sang précieux qui a empourpré ce sacré linceul».

Dans une chronique du chanoine Jean Tarde, vicaire général de Sarlat, il est fait aussi mention de la visite de saint Louis à Cadouin.

Le père Léonard Frizon (1628-1700), originaire de Brantôme, fut régent au collège de Périgueux avant de rejoindre celui de Bordeaux. Poète latin le plus réputé à son époque quoique bien oublié depuis, il ne pouvait manquer de célébrer le suaire auquel il avait peut-être fait lui-même un pèlerinage. Il le fit dans ses deux séries parallèles de ses Odes. Je me suis particulièrement penché sur une de celles qui font une allusion pompeuse au passage du roi et qu'il conclut en ces termes : «depuis le sanctuaire du suaire va, atteints le but de ton voyage, venge le saint Sépulchre !»⁴.

Il me faudrait encore étudier les Propres des diocèses anciens de Périgueux et de Sarlat puis de celui unifié de Périgueux et Sarlat pour y voir les allusions faites à saint Louis. Je me contenterai de signaler que la tradition était tellement ancrée en Périgord qu'il fut même question de dresser à Cadouin une statue de saint Louis pour faire sans doute pendant à celle de saint Bernard qui, selon toute vraisemblance, n'y est pas venu non plus ; mais ceci est une autre histoire⁵.

*
**

Jean Maubourguet a magistralement fait litière d'affirmations sans preuve écrite. Au sujet du fameux document de Pelvezy, il écrit : «Que contenait cette charte ? Nul ne le sait ! Qui l'a lue ? Personne ! Que devint-elle ? Tout le monde l'ignore !». Ce serait curieux, en effet, étant donné la personnalité de saint Louis et le trésor qu'eût été pour une famille et notre province la possession d'une telle charte, qu'elle n'ait pas été conservée de quelque façon ou, du moins, copiée et vidimée.

Jean Maubourguet s'est aussi demandé quel pouvait être l'auteur de cette histoire. Il exclut expressément le chanoine Jean Tarde. Ses chroniques précieuses pour le Sarladais nous sont parvenues par deux manuscrits seulement. Or un seul parle de la visite de Louis IX à Cadouin. Et celui-ci n'est pas de la main du chanoine. D'ailleurs Tarde, en honnête scientifique qu'il était par ailleurs, étayait généralement les événements qu'il relatait. Il ne l'a donc pas fait pour celui qui nous occupe.

Jean de Lingendes s'est bien fait montrer les parchemins anciens de Cadouin. Le malheur est qu'il mentionne dans son énumération des bulles de deux pontifes suprêmes qui auraient siégé à des dates différentes de celles indiquées, ce qui ne plaide pas en faveur de l'authenticité de toutes les autres. Nous n'irons pas jusqu'à taxer le prélat de légèreté. Disons que tout le monde n'était pas feudiste, que la lecture des chartes anciennes et leur utilisation n'est pas facile et qu'il était fort aisé d'entrer sans contrôle suffisant dans une croyance générale qui durait depuis des siècles.

⁴ L. Frizon, *Lyricon*, liber VI, ode V, Sancta Syndon. D. Ludovici sacram expeditionem adornantis regia peregrinatione pie religioseque culta. ⁵ Malte-Brun, *La France illustrée*.

Nous n'irons pas non plus jusqu'à accuser les moines de faux et usage de faux. Mais il faut reconnaître qu'en éditant le procès-verbal de la visite de leur évêque et en imprimant un livre sur le suaire, ils furent à l'origine de la propagation de la légende.

Il faut s'en remettre au livre de J. Le Goff qui est une véritable somme sur Louis IX. Nulle part Cadouin n'y est cité ; l'index ne comporte pas non plus ce nom. La chancellerie notait pourtant jour après jour la date et le lieu de la signature des documents, jalonnant ainsi les déplacements royaux. D'ailleurs Louis IX descendit vers Aigues-Mortes par le Rhône et n'avait point le temps d'interrompre son trajet pour venir siéger à l'ombre des ormes de Pelvezy même avec une suite réduite.

C'est d'ailleurs autour de ces deux ormes qu'il faut chercher un point de départ de la légende. A la fin du XIX^e siècle, ils étaient devenus énormes puisque l'un d'eux mesurait quinze mètres de circonférence, l'autre treize. Il est possible qu'au XIII^e siècle, ils aient été déjà remarquables. Ils auraient profité de la légende de Cadouin pour créer la leur propre. Quoi qu'il en soit, l'image de saint Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes ne pouvait qu'inspirer leur propriétaire.

Relisons notre cher Joinville à ce sujet : « Il arriva maintes fois, en été, qu'il allât s'asseoir dans le bois de Vincennes après avoir ouï sa messe et qu'il s'appuyât contre un chêne et nous fit asseoir auprès de lui. Et tous ceux qui avaient une affaire venaient lui parler sans être empêché par un huissier ni par quiconque. Alors il leur demandait lui-même : Y a-t'il quelqu'un qui ait une affaire ? Et se levaient ceux qui en avaient une. Alors il disait : Silence à tous ; vous passerez l'un après l'autre. Il appelait alors messire Perron de Fontaines et messire Geoffroi de Villette et disait à l'un et à l'autre : Occupez-vous de telle affaire ».

De Pelvezy, la légende aurait fait tache d'huile de proche en proche : pourquoi pas Limeuil, Coly, Saint-Avit-Sénieur ? D'autres lieux ont pu prétendre avoir vu passer le saint comme son descendant, le Béarnais, sera dit avoir rencontré tant de bergères dans les prés ou de filles dans les moulins.

En ce qui concerne le plus gros des ormes, on sait qu'un orage le déracina en 1885 ; j'ignore ce qu'est devenu l'autre.

*
**

Quant à la tradition qu'il aurait refusé de se rendre à Sarlat et que les habitants lui en auraient gardé rancune en n'admettant pas qu'il fût saint, il faut donner à leur amertume une autre explication. Je me souviens qu'enfant, j'avais déjà une grande admiration pour mon saint patron qui conjugait à la fois la royauté et la sainteté. Je fus toutefois rebuté en apprenant que Louis IX avait rendu ma province aux Anglais, puis, de suite, je fus quelque peu vengé quand je sus que les Périgourduins avaient longtemps refusé de célébrer sa fête après sa canonisation.

Qu'en était-il exactement ? On sait qu'un conflit séculaire existait entre les deux pays. A la Noël 1254, Henri III rencontra Louis IX ; ils sympathisèrent. Henri renonça à certaines provinces dont il réclamait la possession. Louis lui céda ses propres domaines dans les diocèses de Limoges, Cahors et Périgueux, sauf les terres tenues de lui par les évêques de ces diocèses et les fiefs tenus par ses deux frères Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou. Ses enfants ratifièrent, le 10 février 1259, le traité de Paris passé le 28 mai 1258⁶. Cet accord avait été très controversé par les conseillers royaux. Le cher Joinville écrivit que le roi avait agi ainsi « pour mettre amour », disait-il, « entre mes

6. Op. cit., p. 257-260.

enfants et les siens qui sont cousins germains». Il m'a fallu approfondir l'histoire pour comprendre qu'à cette époque, les qualificatifs anglais et français ne voulaient au fond rien dire et que Louis IX avait des raisons à la fois politiques et sentimentales dans ses démarches. Ne prêtait-il pas à Saladin les qualités d'un chevalier occidental ?

En revanche, je n'ai point rencontré de preuve archivistique du refus des Périgourdins de fêter la saint Louis. C'est Louis XIII qui, en 1618, déclara le 25 août comme fête patronale de la nation. Nous avons des preuves que Périgueux se plia volontiers à cette coutume. J'en ai relevé moi-même quelques-unes dans mon essai sur l'Hôpital Général de Manufacture de Périgueux. Vous m'excuserez d'y joindre en hors d'œuvre un autre exemple pris hors de nos frontières départementales et découvert dans la vie de l'un de nos chanceladais sur lequel je viens d'écrire un essai. Le Père Nicolas Baudeau, reçu à l'Académie de Bordeaux, brigua pour être choisi comme prédicateur du 25 août suivant, jour de la fête solennelle des académiciens bordelais. Choisi, il ne put s'exécuter, s'étant déjà envolé vers Paris dont il fit son port d'attache pour presque tout le reste de sa vie.

*

**

Pour conclure ma promenade historique, je dirai que nous y trouvons un bel exemple de sentiment religieux persistant jusqu'à l'époque contemporaine autour du suaire et de ses visiteurs éventuels. J'y vois surtout un exemple de la naissance et de l'extension en cercles concentriques d'une légende. De Cadouin, nous avons vu comment elle a gagné Pelvezy où l'attendait un terreau favorable. De là elle a étendu ses rameaux au moins vers Coly, Limeuil et Sarlat.

Le titre de ma causerie de ce jour au lieu d'être une question aurait pu et même dû être une affirmation : saint Louis n'est jamais venu à Cadouin.

Louis GRILLON

SAINT LOUIS EST-IL VENU A CADOUNIN ?

Quelle question ! Bien sûr que saint Louis a dû venir à Cadounin ! Il portait un tel intérêt à tout ce qui avait trait à la passion du Christ ! D'ailleurs, en Périgord, nous avons une longue tradition qui conforte ce qui ne serait sans cela qu'une vraisemblance.

Nous connaissons de façon certaine l'amour que portait le saint roi à tous les objets qui avaient servi à la passion du Christ. Ouvrons plutôt, pour y pêcher quelques exemples, le *Saint Louis de Jacques Le Goff*. Cet historien est un médiéviste réputé et le meilleur biographe du saint à ce jour¹.

Le vendredi 27 février 1232, une foule était venue à Saint Denis pour y vénérer un des clous qui avaient servi à la crucifixion du Seigneur, relique que Charles le Chauve, jadis empereur de Rome, avait confiée à la grande abbaye. Ce jour-là le saint objet tomba de son reliquaire et fut perdu au milieu de la multitude des pèlerins. La pieuse mère du roi, Blanche de Castille, et son fils Louis en conçurent une peine immense. Le jeune roi proclama même qu'il eût préféré perdre la meilleure ville de son royaume que ce trésor. Il envoya même des sages pour reconforter les bénédictins de Saint Denis constituant ainsi ce que nous appellerions aujourd'hui une cellule de crise. Des crieurs parcoururent Paris en offrant de la part du roi cent livres à qui dirait où se trouvait le saint clou. Les Parisiens pleuraient et priaient ; le royaume fit de même².

Cinq ans plus tard, en 1237, Pierre de Courtenay, le jeune empereur de Constantinople, (il avait alors dix-neuf ans), vint en France pour y demander du secours. Lors de son séjour, il apprit la mort de Jean de Brienne, son beau-père, qui avait ceint le diadème impérial en l'absence de son beau-fils et l'intention qu'avaient les barons francs d'outre-mer, pressés d'argent, de vendre la couronne d'épines du Seigneur. Blanche de Castille et son fils s'enflammèrent à cette nouvelle. Pour des raisons autant politiques que religieuses, il ne pouvait être question pour eux de laisser passer un tel « gros coup » pour leur royaume.

Entre-temps les barons francs avaient proposé en gage contre une somme d'argent la couronne d'épines aux Vénitiens jusqu'au 18 juin 1238. Les envoyés du roi arrivèrent à Venise avant cette date-tampon. Les Vénitiens n'eurent plus qu'à s'incliner mais à la condition que la relique vînt d'abord à Venise pour y être vue et vénérée.

La couronne prit donc la mer, guettée par des gens qui s'en seraient volontiers emparé. Elle fut exposée à Venise comme promis puis repartit, à la suite de tractations, par voie de terre vers la France. Il ne plut jamais durant le jour pendant ce voyage ; en revanche la pluie ne cessa de tomber durant les arrêts nocturnes, ce qui fut considéré comme un miracle.

Louis IX descendit de Paris jusqu'à Villeneuve l'Archevêque accompagné de **toute une suite : sa mère, ses frères, l'archevêque de Sens, l'évêque d'Auxerre, de nombreux chevaliers. Tout ce monde était rempli d'émotion et de pleurs.**

Le 9 août 1239, le roi et son frère Robert, en chemise et pieds nus, portèrent la chasse sur leurs épaules jusqu'à Sens alors archevêché de Paris. La foule applaudissait le long de la route ; les murs des maisons étaient recouverts de tapis et de tentures ; les clercs étaient accourus avec les reliques de leurs propres paroisses. Le soir, une procession aux flambeaux accompagna la relique jusqu'à la cathédrale Saint Etienne.

¹. Saint Louis, 1996, 976 pages très documentées. 2. Op. cit., p. 124 ; d'après la chronique de Guillaume de Nangis.

UNE PEINTURE MURALE MÉDIÉVALE DE LA CRUCIFIXION DANS LA CHAPELLE HAUTE DE CADOUIN

Une Crucifixion, montrant le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean, a été découverte et étudiée par les auteurs dans la chapelle haute de l'abbaye de Cadouin. C'est une peinture murale du début du XIII^e siècle, polychrome, à la césure de l'art roman et de l'art gothique. Elle est assez bien conservée et n'a jamais été restaurée.

C'est la plus ancienne et la mieux conservée des peintures murales médiévales de la Dordogne, dont le recensement et l'étude ont été menés à bien il y a peu par Michelle Gaborit.

Pour présenter cette trouvaille, il convient de la replacer dans son contexte. On envisagera ici successivement : 1 - les circonstances de la découverte, 2 - l'intervention de M. Gaborit suivie d'un nouvel examen de la peinture, 3 - les deux chapelles superposées de l'abbaye, 4 - les peintures murales des deux chapelles, 5 - l'approche chronologique¹.

I. LA DÉCOUVERTE DE LA PEINTURE MURALE

A - UNE MYSTÉRIEUSE IMAGE DE SAINT JEAN

En 1964, lors de la préparation d'un premier ouvrage sur l'abbaye de Cadouin, nous avons remarqué, avec Jacques Lagrange, un reste de peinture dans la salle située au-dessus de l'actuelle « sacristie » : un mince personnage d'allure juvénile, assez évanescent. Tout le reste du panneau était masqué par une énorme et lourde armoire murale de rangement : on ne pouvait donc savoir si ce personnage était seul ou faisait partie d'une scène. Jacques Lagrange en prit un cliché noir et blanc, bientôt publié sous le titre de « fragment de fresque romane » (Delluc et al., 1965, p. 4 h.-t.). Mais ce cliché échappa à l'attention de Jean Secret qui n'en avait pas tenu compte dans son inventaire des peintures murales du Périgord (Secret, 1959), de même que, plus tard, Jacques Gardelles, qui n'en parle pas dans sa description des lieux (Gardelles, 1982, p. 163).

Qui était ce personnage ? Ce jeune homme, au chef nimbé, en station debout, portait, dans un geste douloureux, sa main droite à sa tête penchée, dans une attitude tout à fait classique. Il paraissait tenir un livre dans sa main gauche : c'était donc sans doute saint Jean l'évangéliste. Au-dessus de lui, se devinait un mince croissant de lune et ces vestiges étaient placés dans un cadre peint (deux traits rouges encadrant un trait jaune), mais on n'en voyait que le bord droit : ce personnage faisait donc probablement partie d'une scène et, à Cadouin, abbaye célèbre par son Saint Suaire, cette scène devait figurer la Crucifixion, épisode durant lequel saint Jean est habituellement figuré, éploré, à la gauche du Christ. On pouvait donc espérer trouver à sa droite le Christ en croix et la Vierge.

Encore fallait-il le prouver. Nous imaginâmes, d'abord, de glisser un fibroscope d'endoscopie dans l'étroit interstice compris entre le meuble et le mur, pour examiner la partie occultée du panneau. Mais il ne pouvait donner qu'un champ réduit et une image déformée. Nous décidâmes donc d'essayer de déplacer le meuble.

B - LA DECOUVERTE DE LA CRUCIFIXION

Le prêtre desservant alors Cadouin, le père Albert De Veer, nous permit d'effectuer ce déménagement. Nous pûmes, le 28 décembre 1981, vider ce gros meuble des innombrables et précieux objets qu'il contenait, les entreposer soigneusement dans cette même pièce déjà transformée en débarras et remplie d'un abondant matériel entassé : autres meubles de rangement fixés aux murs, tables, fauteuils, tableaux, tapis, chandeliers, fragiles statues de plâtre de la Crèche, etc. Non sans efforts, nous parvîmes à déplacer le lourd et encombrant obstacle².

La découverte de la Crucifixion vint confirmer nos hypothèses. Elle se présentait sous sa forme emblématique habituelle, celle du Christ en croix entre la Vierge et saint Jean. Cette composition conventionnelle illustre au mieux l'espoir du chrétien dans la Rédemption.

Nous prîmes des photographies. Nous eûmes le temps de faire quelques observations. L'examen et les clichés des couches picturales montraient bien leur passage sous les nervures de la voûte gothique, confirmant l'antiquité de la peinture : notamment, le gros trait rouge encadrant la scène était recouvert, oblitéré par l'arc formeret. Au terme de cet examen, tout fut remis en place.

Nous publiâmes un relevé synthétique de cette Crucifixion un peu plus tard dans un inventaire des peintures et sculptures de Cadouin (Delluc *et al.*, 1990, page 131, x1). Cette peinture n'a pas attiré l'attention, même dans les études anciennes, très fouillées, de l'abbé Audierne (Audierne, 1840), de Marie-Anaïs Beauregard (Beauregard, 1878) ou de Robert-Delagrangé (Robert-Delagrangé, 1912) : on peut donc penser que le meuble avait été installé à l'époque de la restauration du pèlerinage en 1866 et qu'il cachait la peinture depuis près d'un siècle et demi³.

II. LE LIVRE DE M. GABORIT SUSCITE NOTRE NOUVEL EXAMEN

A - UN INVENTAIRE MINUTIEUX

En plusieurs endroits de la chapelle haute, les couches picturales demeuraient en partie visibles sans déplacement du meuble. C'est en étudiant de façon très spécialisée ces thèmes non historiés, lors de la préparation de son remarquable ouvrage sur les peintures médiévales d'Aquitaine (Gaborit, 2002), que Mme Michelle Gaborit examina nos photographies et notre relevé.

Ils retinrent toute son attention. Un peu plus tard, elle attira particulièrement notre attention sur l'exceptionnel intérêt de la découverte de cette Crucifixion, et sur des détails que nous n'avions pas remarqués sur place : ils étaient pourtant bien visibles sur nos clichés (carroyage de mise en place, traits d'esquisse). Elle précisa ses conclusions en 2004 lors d'une communication au 11^e colloque organisé par les Amis de Cadouin, que suivirent de fructueux échanges oraux dont nous gardons le reconnaissant souvenir et les notes prises à cette occasion (Gaborit, 2004)⁴.

Nous décidâmes donc de lui présenter in situ la peinture de la Crucifixion, l'année suivante à l'occasion du 12^e colloque de Cadouin. Malheureusement le décès prématuré, en janvier 2005, de ce chercheur l'empêcha de participer à cette manifestation. Elle ne vit donc jamais la peinture qui l'avait tant intéressée.

B - UN NOUVEL EXAMEN

À l'occasion du 12^e colloque, nous organisâmes un nouveau dévoilement de la Crucifixion, avec l'autorisation de l'abbé Michel Graziani. Derechef, le meuble fut vidé de son contenu et déplacé le 19 août 2005, avec l'aide de ce prêtre et d'André Mallet. La peinture fut présentée le lendemain aux participants du colloque de Cadouin, venus particulièrement nombreux.

Des observations, des mensurations, de nombreux clichés numériques de la peinture, dont des macrophotographies, un plan et des coupes de la chapelle, furent effectués. Nous remîmes en place, le lendemain, le meuble occultant, avec l'aide d'André Mallet et du Dr Maurice Legros, en nous aidant d'un fort levier. Le contenu fut à nouveau rangé, replacé sur des tiroirs et protégé par de grandes feuilles de papier blanc intercalaires, mis à notre disposition par la municipalité⁵.

Depuis, la peinture est à nouveau protégée de la lumière et de toute agression par cet encombrant et lourd bouclier⁶. Mais elle mériterait d'être mise en évidence et peut-être restaurée, dans la mesure où «il n'y a pas en Aquitaine plus de dix peintures murales aussi intéressantes» (Gaborit, *in verbis*, 2004).

Nos observations, effectuées le 19 août 2005, complètent et confirment l'étude de Michelle Gaborit. Elles font l'objet de la présente note.

III. UNE CHAPELLE BASSE ET UNE CHAPELLE HAUTE

La situation de cette œuvre n'est pas indifférente et il convient de préciser la topographie de l'abbaye en ce point.

Au sud du croisillon méridional du transept de l'abbatiale, percé d'une baie, se trouve l'actuelle «sacristie» (pl. 1, fig. 1). En fait, comme nous l'avons montré (Delluc, 1998), c'était, à l'origine, une chapelle romane, constituée d'une nef et d'une abside couverte en cul de four, elle-même sans doute destinée à recevoir un autel. Ce n'était pas, à l'origine, une sacristie⁷. C'était bien plus probablement l'oratoire primitif, précédant la construction de l'abbatiale, quelques années avant le rattachement de Cadouin à Cîteaux (1119). Il était de faible élévation et, lorsque, peu après, le transept de l'abbatiale sera construit, ce petit bâtiment n'occultera pas la baie du croisillon sud.

Ce modeste édifice va faire l'objet de quatre aménagements successifs. Nous proposons de reconstituer le film de ces transformations de la façon suivante.

A - CONSTRUCTION DE L'ESCALIER DES MOINES

Dans sa partie occidentale, cette chapelle est rapidement modifiée, dès l'époque romane. On construit l'escalier conduisant au dortoir des moines, ménageant en soupente un recoin et, au sol, une excavation qui servira de fosse d'aisance (Delluc, 2004).

B - SURÉLÉVATION D'UN ÉTAGE

Un peu plus tard, récupérant le bâti existant, un étage est édifié au-dessus de la nef de cette chapelle primitive : c'est la chapelle haute. Un simple plancher le sépare d'elle et les murs sont décorés de peintures, dont une Crucifixion. La pièce, dépourvue d'absidiole, est très légèrement rectangulaire : elle mesure 5,20 m sur 5,50 m (les murs nord et sud sont les plus longs) (pl. 1, en damier).

C - VOUTEMENTS D'OGIVES

Puis, probablement un peu avant le milieu du XIII^e siècle, les voûtes de ces deux salles superposées reçoivent une voûte sur croisée d'ogives, assez semblable d'un étage à l'autre.

1 - Au rez-de-chaussée, la croisée d'ogives quadripartite est faite de quatre nervures en plein cintre. Ainsi sont délimités quatre voûtains. Les nervures se croisent sur une clef sculptée de l'Agneau nimbé tenant l'étendard frappé d'une croix (à 3,50 m du sol) (un peu comme celui de Saint-Avit-Sénieur). Chaque voûtain est divisé en deux par une bande peinte en position de lierne, gagnant les clefs de quatre arcs formerets très brisés, donnant ainsi huit compartiments ou voûtains triangulaires en *union jack*.

2 - À l'étage, les nervures, au nombre de huit, retombent jusqu'au sol : ce sont les ogives de la croisée et quatre liernes (gagnant les clefs des formerets dont l'intrados s'élève jusqu'à 3,10 m du sol). Elles sont réunies dans une clef octogonale (à 4,40 m du sol), sculptée d'un soleil brun rayonnant sur fond bleu-vert, entouré par une frise faite d'une série de cercles séparées les uns des autres par deux barrettes rayonnantes. Ainsi étaient délimités huit voûtains, garnis d'un matériau plus léger que le calcaire local : du travertin⁸.

Par l'escalier des moines, on accédait à cette chapelle haute par une porte, haute de 1,87 m et large de 0,85 m, au linteau fait d'un arc en accolade. Elle s'ouvre dans le mur ouest, à un niveau intermédiaire entre le sol et l'étage du dortoir des moines. Le lourd vantail de bois est protégé par des clous à large tête, un verrou à serrure, une forte serrure et des anneaux pour un cadenas.

À Cadouin, dans le langage courant, cette salle inhabituelle, était souvent nommée «salle du Trésor», «salle des archives» (Gardelles, 1982), voire à tort «*armarium*»⁹.

L'édifice, constitué par ces deux chapelles superposées, occulte désormais la baie méridionale du transept.

D - PERCEMENTS D'OUVERTURES

Plusieurs ouvertures ont été percées à divers moments.

1 - Au nord, vers le transept

Dans le mur nord de la chapelle haute, à travers la maçonnerie qui bouche la baie sud du transept, est percée une étroite ouverture, haute de 1,71 m et large de 0,63 m. Sous un linteau en accolade, elle donne sur le croisillon méridional du transept, aujourd'hui dans le vide. Ainsi, on pouvait de là prier ou assister aux offices, mais surtout une tribune de charpenterie permettait jadis d'exposer la relique, comme l'indique un texte retrouvé par Marcel Berthier (Delluc, 1998).

2 - À l'est, vers le jardin

La chapelle haute s'ouvre vers l'est par une baie d'environ 0,75 m de large seulement, mais à large ébrasement interne (haute de 2 m et large de 1,60 m), donnant sur le jardin mais protégée par trois gros barreaux de fer entrecroisés.

Pourquoi avoir procédé à ces aménagements successifs, transformant un modeste oratoire roman en deux chapelles superposées ? Ils furent certainement liés à la possession par l'abbaye du tissu tenu pour être le suaire de la tête du Christ, le Saint Suaire. Sa présence est attestée à Cadouin depuis – au moins – l'an 1214, au temps de Simon de Montfort et de la croisade des Albigeois (1209-1229) et l'année même de Bouvines.

La tradition l'y situe depuis bien plus longtemps encore. Mais il n'est fait allusion à sa présence en ces lieux dans aucun des actes du XII^e siècle qui nous restent.

Michelle Gaborit va jusqu'à comparer ces deux chapelles superposées de Cadouin à la Sainte-Chapelle : cette célèbre église parisienne, édifiée par Louis IX, était destinée, elle aussi, à abriter une autre relique insigne de la Passion, la Couronne d'épines. Ce «monument-reliquaire» comporte également deux niveaux (Gaborit, 2002 et 2004).

IV. LES PEINTURES MURALES DES DEUX CHAPELLES

Elles concernent, d'une part, les voûtains de la chapelle basse et, d'autre part, les voûtains ainsi que les murs de la chapelle haute. La stratigraphie et l'analyse des divers décors a fait l'objet d'une remarquable étude de Michelle Gaborit (Gaborit, 2002 et 2004)¹⁰, à laquelle nous ajoutons notre description de la Crucifixion elle-même.

A - LA CHAPELLE BASSE

1 - Les murs

Dans l'actuelle sacristie, les murs sont couverts d'un badigeon de chaux récent. Au niveau de son abside, apparaissent de vagues restes fragmentaires d'un faux-appareil (des doubles traits noirs renfermant un trait jaune), imitant les assises d'une maçonnerie ; il semble postérieur au voutement.

2 - Les voûtains

Ils sont revêtus de plages colorées¹¹. M. Gaborit décrit les quatre bandes peintes en position de liernes, sans décor figuré, «limités par deux lignes jaunes et rouges soulignées par un rang de pastilles blanches. À l'intérieur, de courtes branches sont disposées autour de feuilles grasses selon des schémas variés, mais très proches. Sur un badigeon jaune sous-jacent [...], quatre couleurs ont recouvert les voûtains : bleu, bleu-vert, et deux sortes de rouges (dont un rouge foncé d'aspect marbré), opposés deux à deux dans les voûtains qui se font face.

3 - Les nervures des ogives

Elles sont couvertes d'un faux-appareil [imitant les claveaux] alternativement jaune et noir, qui a été revêtu de points et de traits, rouges sur le fond jaune et blancs sur le fond noir pour imiter le marbre¹² (Gaborit, 2002).

B - LA CHAPELLE HAUTE

Le décor des murs ne peut être étudié qu'incomplètement. D'énormes meubles de rangement occupent les murs ouest, nord et sud et gênent pour lever un plan précis (pl. 1, fig. 1). S'insérant sous les arcs formerets, ils ont été construits dans la deuxième partie du XIX^e siècle. Ils sont devenus immeubles par destination. Ils renferment, soigneusement rangées dans de grands tiroirs, de nombreuses et magnifiques chasubles et de somptueuses bannières : elles témoignent du riche cérémonial des ostensions jusqu'en 1934. Elles ont été récemment inventoriées et sont classées parmi les antiquités et objets d'art.

Les murs conservent les vestiges de plusieurs décors successifs. Parmi les plus anciens, prend place le Christ en croix, entre la Vierge et saint Jean.

1 - Le mur ouest

Ce mur sépare la chapelle haute du couloir conduisant à l'ancien dortoir des moines. Percée dans sa partie nord, une porte, permet d'y accéder. Il a reçu trois couches picturales, passant sous la nervure gothique.

La première couche, la plus ancienne, comporte une esquisse de damier de mise en place, finement tracé en ocre rouge. À l'intérieur de chaque carré est peint un cercle jaune sur fond clair.

En deuxième lieu, un badigeon blanc porte un faux-appareil à double trait rouge. Ce faux-appareil, constituant un « mur idéal » est classique dans les peintures murales du XIII^e et XIV^e siècles en Aquitaine. Il s'inscrit parfaitement dans la tradition romane.

La troisième couche est formée d'une tresse de cercles de deux tons de jaune, contenant, en alternance, une fleur rouge à cinq pétales¹³ ou une étoile à huit branches, entrecroisant quatre traits. Ces cercles sont reliés entre eux par des cercles plus petits. Fleurs et étoiles sont des éléments classiques du décor gothique. Mais leur disposition, dans des cercles reliés par une tresse, a évoqué, pour M. Gaborit, un décor de tissus orientaux, notamment byzantins, non sans ressemblance avec celui de Saint-Avit-Sénieur¹⁴. Ce thème est fréquemment employé en peinture murale à la fin de la période romane.

Ces couches passent sous la nervure de la voûte gothique et lui sont donc antérieures. Le long de cette nervure, par endroits, un trait rouge supplémentaire souligne le dièdre ainsi formé.

2 - Le mur nord et la Crucifixion

a - *Les couches picturales du support*

Ce mur sépare la chapelle haute du croisillon sud du transept de l'abbatiale. Dans sa partie gauche, il est percé d'une porte qui donnait accès à une tribune pour les ostensions. La Crucifixion est peinte dans sa partie droite, à peu près au centre du panneau séparant la porte de l'angle du mur, obéissant à la loi du cadre de Henri Focillon¹⁵ (pl. 2, fig. 3).

Le panneau a reçu plusieurs couches picturales. L'enlèvement de la grande armoire, l'examen sur place à la binoculaire et celui des photographies numériques faites au flash, sous des éclairage d'incidence variée, permettent enfin une bonne observation de l'ensemble (pl. 2 et 3).

– La plus ancienne couche est antérieure au voûtement : la bande d'encadrement de la Crucifixion (décalée vers l'est du mur) passe, à l'est, très nettement sous le formeret.

– En effet, un mortier de préparation assez fin, fait de chaux et de sable gris, recouvert par un badigeon blanc de finition, supporte et, selon le mot de M. Gaborit, ancre la scène historiée. C'est cette couche qui est contemporaine de la Crucifixion¹⁶. Un mortier est un enduit épais de l'ordre du centimètre. Posé à la taloche ou à la truelle, il était destiné à masquer les irrégularités du mur. Les pigments étaient liés et appliqués à sec (à la détrempe) grâce à une colle d'origine animale ou végétale, plutôt qu'à fresque, sur l'enduit encore frais (permettant alors une carbonatation au moins partielle, favorable à une meilleure conservation des pigments)¹⁷. Les deux techniques ont pu aussi être utilisées conjointement (fresque pour les aplats, détrempe pour les détails).

Un faux-appareil à double trait rouge, identique à celui de la première couche du mur ouest, est visible sur le pourtour¹⁸.

Le support s'est écaillé au niveau de la Vierge et a fait l'objet d'un remplacement par un mortier de chaux grossier¹⁹. Dans la partie droite de la peinture, non abritée par le meuble, il est devenu noir²⁰ et de nombreuses écailles en sont tombées.

b - Les pigments utilisés.

Ce sont des pigments naturels : des terres d'origine locale, de la chaux, du charbon ou du manganèse.

Les argiles sont de complexes silicates d'alumine. Quand leur teneur en oxyde de fer est élevée, la coloration s'accroît et on passe aux ocres. Ce sont des jaunes plus ou moins bruns (contenant des oxydes de fer hydratés comme l'hydroxyde de fer FeOOH ou goëthite) et des rouges plus ou moins orangés (contenant des oxydes de fer anhydres tels l'hématite Fe₂O₃ ou la sanguine)²¹. Le blanc est du lait de chaux (hydroxyde de calcium Ca(OH)₂ ou chaux éteinte), peut-être aussi, ici, du kaolin (silicate d'alumine sans sels de fer), présent à quelques kilomètres de Cadouin. Le noir était du charbon animal ou végétal, ou d'origine minérale (argiles noires, charbon ou bioxyde de manganèse MnO₂). Même les rares pigments verts (comme ici le manteau de la Vierge et la robe de saint Jean) étaient, au Moyen Âge, d'origine minérale (des terres argileuses feldspathiques d'origine locale ou parfois certains minéraux contenant du cuivre). Le mélange d'ocre et de manganèse donne un pigment brun (la terre de Siègne plus ou moins brûlée), comme ici, sur le *perizonium* du Christ.

La carte géologique montre la présence de tous ces pigments non loin de Cadouin (carte géologique 831, Belvès).

Des analyses chimiques et physiques permettraient de mieux préciser la nature des pigments, de même que celle de la colle qui a pu servir à les lier et à les fixer. L'intensité des teintes a été affaiblie par le temps.

c - Le quadrillage de mise en place et les esquisses.

Par-dessous les traits peints de la Crucifixion, on voit bien un quadrillage préparatoire de mise en place, fait d'une douzaine de traits horizontaux, rouges et fins (pl. 3, a). Ce damier suggère que le peintre a reporté sur le mur, en l'agrandissant, le croquis dont il disposait sur une feuille ou un carnet.

On aperçoit même, par endroits, des traits d'esquisse préparatoire tracés à l'aide d'un pigment ocre jaune : ainsi, par exemple, au niveau des bords du manteau de la Vierge (le tracé définitif s'écarte du trait d'esquisse (pl. 3, b) : le tracé prévu aurait dessiné un manteau plus étroit et plus ouvert sur la robe) ou des traits du corps et des jambes du Christ. Il en va de même au niveau du visage et de la main droite de saint Jean : là, le tracé définitif n'a été apposé qu'en partie (pour dessiner les sourcils) ou – bien plutôt – a disparu. Un trait rouge se lit sur la face antérieure des membres supérieurs, matérialisant leur axe (pl. 3, c). Ces traits d'esquisse étaient destinés à guider le travail définitif du peintre ou, peut-être aussi, à présenter le projet à l'abbé l'ayant commandé. Par son caractère délié, l'esquisse dénote, de la part de son auteur, un certain art du trait²².

d - Le cadre de la scène de la Crucifixion.

La peinture s'inscrit dans un cadre fait d'un trait jaune (peut-être d'esquisse) entre deux traits rouges et mesure, hors tout, 1,64 m de haut et 1,55 m de large. Ce cadre est situé à 0,90 m au-dessus du sol et à 0,60 m de la clef du formeret. Il se glisse sur la

nervure gothique dans l'angle supérieur et droit (pl. 3, d). Il s'insère donc bien dans le champ manuel d'un peintre de taille moyenne. Il apparaît aujourd'hui très décalé vers la droite du panneau, mais, avant la construction des ogives, il était pratiquement au centre de l'espace compris entre la porte et l'angle du mur, ce qui laisse supposer que la porte était déjà percée.

Le Christ prend place, quasi vertical, entre la Vierge, à sa droite, et saint Jean, à sa gauche.

La croix latine est de couleur jaune. L'extrémité supérieure du *stipes* est légèrement élargie, se terminant par un empattement «comme dans les œuvres émaillées romanes»²³. Le *titulus INRI (Iesus Nazarenus Rex Iudaeorum)*²⁴ fait défaut (pl. 3, e). Les deux extrémités de la traverse (le *patibulum*) sont également pattées et cet empattement rappelle celui des croix émaillées romanes, de la peinture des manuscrits et celui d'autres croix de la peinture monumentale (La Grave en Gironde, mais aussi la Crucifixion romane de Saint-Jacques des Guérets, Loir-et-Cher) (Gaborit, 2002). De même, le bas du *stipes* paraît élargi, patté, sans qu'il semble exister un véritable *suppedaneum* pour reposer les pieds.

e - Le Christ, la Vierge et saint Jean

Le Christ est très statique, mais il incline à 45° vers sa droite, vers la Vierge, sa tête, auréolée du nimbe crucifère brun vert, mais sans couronne d'épines. Les longs cheveux de Jésus, faits de traits blonds entremêlant des traits rouges, séparés par une raie médiane, retombent sur ses épaules (ceux de l'épaule gauche sont réduits à quelques traits résiduels en négatif sur le bras) (pl. 3, f). Les oreilles font défaut ou sont cachées. Les traits du visage étaient jadis soulignés de rouge, dont il subsiste quelques segments. Sous des sourcils peu arqués, les paupières sont closes. Le nez est fin et droit, la bouche petite et rouge, la barbe blonde est en pointe, traitée de façon bichrome comme les cheveux.

Les membres supérieurs sont étendus à l'horizontale, à peine fléchis au coude. Les bras sont assez robustes, les avant-bras sont grêles, sans indication de reliefs musculaires ; les mains, minces, aux longs doigts étendus, sont ouvertes, avec la trace d'un clou à la base de la paume droite. A la main droite, le pouce est en abduction, les autres doigts sont jointifs, sans ce geste de bénédiction qu'on verra sur certaines peintures du XIV^e siècle.

Le tronc est cambré ou plutôt fléchi par la mort : creusé au niveau des reins, il projette un peu l'abdomen vers la gauche et donne au corps un aspect légèrement sinueux, vu légèrement de trois quarts. Les pectoraux et l'ombilic sont indiqués à l'aide d'un pigment jaune, sans indication évidente des arcs costaux, sauf au niveau du rebord costal, formant un V inversé, ni des saillies musculaires abdominales. La plaie du coup de lance du flanc droit, horizontale, sous le pectoral droit, laisse échapper un flot rouge (pl. 3, g). On sait qu'il a été donné par le soldat Longinus juste après la mort du Christ²⁵. Une cheville métallique noire moderne est fichée dans la paroi au niveau du creux axillaire droit²⁶. Au niveau du visage, du tronc et des membres, toute la surface a été traitée en rose pour rendre la couleur de la peau.

Le *perizonium* apparaît comme un jupon rouge sombre (avec les restes d'un décor rayé vert et une sorte de doublure vert clair), noué sur les reins mais sans ceinture visible, étroit à la hauteur des hanches ; il s'élargit au niveau des genoux en plis rectilignes drapés, tombant droit dans la tradition romane, comme sur la Crucifixion très effacée de

l'église Notre-Dame d'Audignon (Landes), également rapportable à la première moitié du XIII^e siècle (Gaborit, 2002).

Les genoux ne semblent pas en flexion. Les jambes sont minces. Les pieds sont tombants, formant entre eux un angle droit : le droit est quasiment de profil, percé d'un seul clou au niveau de la malléole interne, et se superpose au gauche ; celui-ci est pratiquement vu du dessus, montrant bien les cinq orteils, sans autre clou visible et il est barré par une assise de faux-appareil rouge (pl. 3, h).

Saint Jean, traditionnellement à la gauche du Christ, a été mentionné plus haut, portant sa main droite à sa joue : on distingue ses cinq doigts, son avant-bras vertical et son coude arrondi. Il exprime dans ce geste conventionnel sa souffrance intérieure. Il tient un livre de l'autre main. Sa tête, auréolée d'un nimbe bleu vert, située juste sous le coude gauche du Christ, est inclinée à 45° sur son épaule droite. Son visage, ovale, traité au trait jaune, montre des yeux largement ouverts en amande, des sourcils arqués (le gauche est souligné de rouge), un long nez fin souligné de rouge, une bouche petite, des cheveux blonds avec, semble-t-il, une large tonsure en couronne rappelant celle des moines de Cîteaux. La peau du visage n'a pas été mise en couleur et est demeurée blanche comme le badigeon de fond. Il semble regarder droit devant lui et non contempler Marie avec sollicitude comme on le figure souvent. Sa robe est verte (en partie fanée). Son manteau rouge (aux pans ornés d'étroites rayures verticales jaunes), aux plis légèrement drapés, est ouvert devant lui. Son pied droit, nu, est visible de profil.

De l'autre côté, la Vierge est aujourd'hui mutilée et réduite à sa robe rouge à fins et longs plis parallèles et au bas de son manteau vert (comme le manteau de la Vierge de la Crucifixion de la collégiale de Saint-Émilion) : un remplissage de mortier de chaux beige, grossièrement talochée, cache toute la partie supérieure du personnage. Peut-être un trait rouge, situé immédiatement au-dessus de la plage de mortier, sous le coude droit du Christ, appartient-il à sa tête. Le bas du manteau et de la robe se soulève un peu à droite et à gauche, comme pour laisser voir les pieds, et on devine le gauche. Comme il est habituel, sans doute joignait-elle ou croisait-elle les mains ou, dans sa douleur en portait-elle une à la tête (comme à la chapelle Saint-Michel d'Auberoche - Lassaigne, 1974), à moins qu'elle ne lève la tête vers son fils, comme sur la peinture d'un siècle plus tardive de l'église de la Trinité de Saint-Émilion (Gironde). Saint Jean et la Vierge stationnent sur un sol situé à la hauteur des pieds du Christ : ils apparaissent donc un peu au-dessus du sol du calvaire dans lequel est fichée la croix, semblant reposer sur une assise de faux-appareil rouge (pl. 3, h).

À l'aplomb du pied droit du Christ, on devine une petite plage jaune ponctuée de noir. Ce pourrait être le crâne et/ou les ossements d'Adam, souvent figurés à cet endroit et rendant compte de l'étymologie : le Golgotha est le mont du crâne²⁷ (pl. 3, i).

La stature des trois personnages n'a pas été respectée. Celle du Christ a été exagérée et les deux autres personnages se glissent sous ses bras étendus. Les mensurations effectuées sur la peinture montrent que si la taille du Christ était de 1,70 m, celle de saint Jean aurait été de 1,36 m et celle de la Vierge de moins de 1,30 m.

f - Le soleil, la lune et les étoiles.

Le soleil et la lune dominent la scène : ces deux astres, représentés en jaune sous leur forme naturaliste (un cercle et un croissant), sont habituels dans les Crucifixions (comme à Saint-Martin de Limeuil²⁸) et les Dépositions de croix. Le cercle du soleil est fait d'un large contour et de fins rayons ondulés. Le croissant de la lune est fin, comme

au dernier quartier²⁹. En l'air, il n'y a pas d'anges astrophores (contrairement à ceux, ailés, de la Crucifixion contemporaine d'Auberoche) et, en arrière plan, on n'aperçoit aucun élément de paysage du Golgotha ou de Jérusalem, pas plus que les croix des deux larrons.

Outre le carroyage de mise en place, le fond est occupé par un semis de deux douzaines d'étoiles rouges à huit branches, très traditionnelles au XIII^e et au XIV^e siècles (comme à Saint-Léon sur Vézère et, en Gironde, à Saint-Loubès ou dans l'église Saint-Pierre de la Sauve-Majeure)³⁰, de même que les fleurettes à cinq pétales.

On note cependant trois étoiles bleues auprès des pieds du Christ (une à gauche et deux à droite). Les évangiles synoptiques rapportent que, vers midi, les ténèbres ont envahi la terre jusqu'à trois heures de l'après-midi (Mathieu 27.45 ; Marc 15.33 ; Luc 23.44). Les yeux clos de Jésus, sa tête inclinée, son corps fléchi, sa plaie d'où s'écoule un flot de sang semblent indiquer que la scène se passe juste après la mort du Christ, alors que les ténèbres ne se sont pas encore dissipées et que les étoiles brillent encore.

g - Une scène remarquable

Comme il est classique, c'est donc une scène réduite aux trois personnages essentiels. Elle diffère de celle que rapporte l'évangile de saint Jean, le seul pourtant qui décrive ceux qui entourent le Christ³¹ : « La mère de Jésus et la sœur de sa mère, Marie, femme de Cléophas³², et Marie de Magdala se tenaient debout près de la croix de Jésus. Jésus, voyant sa mère et, près d'elle, le disciple qu'il aime... » (Jean, 19. 25-27)³³.

La scène se passe donc juste après le moment précis que décrit l'évangile de saint Jean : « Ayant goûté au vinaigre, Jésus dit : "Tout consommé" ; puis, inclinant la tête, il transmet l'Esprit » (Jean, 19.30).

Cette peinture de Cadouin possède donc trois caractères remarquables : 1 - elle est peinte au premier étage, dans la chapelle haute ; 2 - elle conserve des caractères romans ; 3 - son cadre se glisse sous la nervure du formeret. Elle a donc été peinte, très peu après l'époque romane, alors que le bâtiment avait déjà deux niveaux, mais que la voûte à croisée d'ogives n'avait pas encore été construite.

h - Les couches picturales postérieures à la Crucifixion.

Par-dessus la scène de la Crucifixion, sans doute à la fois du Moyen Âge, ont été apposées deux nouvelles couches picturales : 1 - dans l'angle inférieur et gauche de la composition, de larges bandes jaunes se croisent en X, délimitant de grands losanges blancs à contour noir : l'un est bien visible contenant une croix rouge dont chaque extrémité se trifurque (pl. 3 j) ; un autre, plus à gauche, se divise en cinq à chacune de ses extrémités ; les vestiges d'une troisième se distinguent en haut et à droite du cadre. Les autres chevauchent le bord inférieur du cadre, soit à gauche de la peinture, soit encore aux pieds de la Vierge et à ceux du Christ (cachant un éventuel *suppedaneum*) ; 2 - un aplat de mortier ocre jaune grossier, plus tardif encore, est bien visible au-dessus et à gauche du cadre et le masque alors en partie. On le voit aussi, en haut et à droite, contre le formeret, recouvert par une bande rouge (pl. 3), mais le reste du décor peint a disparu.

Le support a été noirci et s'est écaillé dans sa partie droite, le long de l'angle du mur. On remarquera que cette surface n'était pas protégée par le meuble.

3 - Les autres murs

– Le mur oriental est percé de la baie précédemment citée, donnant sur le jardin, et creusé d'une grande niche (0,50 m de large sur 0,75 m de haut, antérieure à la construction de la voûte) et de deux petites (dont une dans le large ébrasement de la baie).

– Le mur sud est totalement occulté par un grand meuble qui épouse l'intrados brisé de l'arc formeret. Il est possible qu'il présente lui aussi des peintures³⁴. Il sépare la chapelle haute de l'appartement du prieur, où il est doublé par une paroi de briques. Les murs de cette chambre sont ornés de panneaux de bois dans le goût du XVII^e siècle et de cinq tapisseries du type bocage³⁵.

4 - Les voûtes

a - Au rez-de-chaussée.

Comme il a été dit, plus haut, «des bandes peintes occupent la position des liernes qui existent au premier étage. Les voûtes sont, de même, divisées en huit compartiments formés par des triangles incurvés peints [...]. Les nervures reçoivent des claveaux alternativement jaunes et noirs» (Gaborit, 2002).

b - Au premier étage.

Ici, au contraire, les nervures n'ont pas reçu de décor peint, mais les huit voûtains sont décorés : ils portent, opposés deux à deux, quatre sortes de motifs sur un fond de couleur cerné par une bande blanche. En voici la liste avec l'orientation des compartiments considérés : 1 - un semis de quadrilobes (en réserve ou peints en blanc dans des losanges noirs, esquissés à l'ocre jaune, puis cernés de noir) sur fond bleu-vert (ESE et ONO) ; 2 - des étoiles blanches à huit branches et des besants rouge clair contenant des fleurettes à cinq pétales, sur fond rouge foncé (sans bande blanche au pourtour) (SSE et NNO) ; 3 - un semis de fleurs de lys blanches (peintes ou en réserve) inscrites dans des losanges cernés de noir sur fond bleu (SSO et NNE) ; 4 - des castilles blanches à trois tours crénelées dans des rectangles rouge vif cernés de noir, sur fond rouge sombre mélangé de noir (ENE et OSE).

On notera que la taille de ces motifs est «progressivement décroissante de bas en haut, ce qui suppose de la part du peintre une mise en place très minutieuse». Ce dispositif est sans doute destiné à augmenter l'impression de hauteur de la voûte.

V. CHRONOLOGIE DES PEINTURES DE LA CHAPELLE HAUTE

L'approche chronologique repose sur l'aspect du décor géométrique des murs, les caractères de la crucifixion, le décor des voûtains. On peut esquisser une comparaison avec d'autres œuvres murales de la Dordogne, par ailleurs dépourvue de peintures romanes (Paul Deschamps et Marc Thibout, 1963 ; Mesuret, 1967 ; Secret, 1959, p. 156-182 ; Gaborit, 2002)³⁶ et des œuvres d'autres provinces³⁷.

A - DANS LA TRADITION ROMANE

Le décor géométrique du mur occidental (fleurs, étoiles en tresse), d'allure orientale, «souplement réalisé sur une trame rigoureuse héritée de l'art roman, peut parfaitement être placé au début du XIII^e siècle, avant la construction des voûtes» [...]. «Le dessin de la Crucifixion fait de larges emprunts à la tradition romane, et rien ne s'oppose à placer sa création au début du XIII^e siècle» (Gaborit, 2002).

L'héritage de l'art roman se traduit par le caractère très statique des personnages, sans détails inutiles, la gestuelle mesurée et conventionnelle, le Christ vertical, les plis sobres et verticaux des drapés, l'absence de profondeur et de perspective, de même que les tons mats, sans parti pris de lumière et d'effet, réduits à un très petit nombre. Le faux-appareil simple va bien dans ce sens.

B - SOUS UN VOUTEMENT ANTÉRIEUR A L'AN 1252

Décor géométrique et Crucifixion se glissent sous les nervures de la voûte gothique et lui sont donc antérieurs. Les voûtains portent les lys de France et les castilles d'Espagne, références armoriales³⁹ en l'honneur de Louis IX et de sa mère Blanche de Castille, protecteurs de Cadouin. Il n'est pas trop aventuré de penser qu'ils ont été décorés, en l'honneur du Saint Suaire, sous le patronage du roi, du vivant de sa mère, morte en 1252.

La peinture de la Crucifixion de Cadouin peut donc être datée du début du XIII^e siècle, antérieurement à cette date de 1252.

C - LES AUTRES PEINTURES MURALES MÉDIÉVALES DE DORDOGNE

1 - En Dordogne

Grâce à l'inventaire de Michelle Gaborit, le compte des autres peintures médiévales est vite fait.

Seules les admirables peintures de la chapelle Saint-Michel d'Auberoche auraient pu être comparées à la Crucifixion de Cadouin. Au chevet, elles comportaient un Christ en croix (Lassaigne, 1974)³⁹. Malheureusement, elles ont en grande partie disparu et ne sont plus connues que par les fidèles dessins de Léo Drouyn (Delluc, 2001).

Dans l'église Saint-Christophe de Montferrand, le petit panneau assez maladroit représentant le Limousin *Leonardus*, *alias* saint Léonard de Noblat, est probablement contemporain de la Crucifixion de Cadouin, mais tout le reste des belles peintures de ce sanctuaire est plus tardif, sans doute de la fin du XV^e ou du début du XVI^e siècle (Montferrand, 1985 ; Delluc, 2001). Les vestiges peints du prieuré Saint-Georges de Montignac (Vierge et Enfant), de Saint-Blaise de Plazac (couple de priants) ou de Saint-Amand de Coly, trop mutilés aujourd'hui, n'apportent pas d'éléments de comparaison utilisables.

L'abondante décoration de Saint-Avit-Sénieur est sans doute un peu plus tardive (fin du XIII^e siècle) que la Crucifixion de Cadouin et elle est peu figurative. Il en va de même pour les belles peintures de Saint-Martin de Limeuil : la Crucifixion et la Descente de croix (seconde partie du XIII^e siècle).

Les autres peintures médiévales de Dordogne datent soit de la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e siècle (Saint-Nicolas de Trémolat, Saint-Léon sur Vézère et les restes de Coulaures), et, plus souvent, du XIV^e siècle (Saint-Martin d'Agonac, Saint-Laurent et Saint-Front de Beaumont, Chancelade, Vauclaire, la chapelle du Cheylard de Saint-Geniès).

2 - À Cadouin

À Cadouin même, la Crucifixion est la plus ancienne des peintures conservées dans l'abbaye. Les vestiges des peintures de l'abbatiale sur le mur nord (Déposition et Christ au tombeau)⁴⁰ remontent à l'extrême fin du XV^e siècle⁴¹. Dans l'absidiole nord, au début du XVII^e siècle, une litre seigneuriale est datée de 1601. La peinture du cloître (une Annonciation) est antérieure à l'installation des sculptures, elle-même rapportable à l'extrême fin du XV^e siècle. Certains éléments sculptés du cloître conservent des traces de pigments rouge et jaune. Ainsi la Porte romane et le cul de lampe gothique flamboyant de la Confession, ainsi que deux sculptures en ronde bosse : une tête à longs cheveux et saint Jean-Baptiste acéphale (Delluc, 2005).

Toutes ces peintures de notre abbaye n'avaient guère attiré l'attention des auteurs classiques, sans doute retenue par l'intérêt de l'architecture et des sculptures des lieux (Sigala, 1950 ; Secret, 1965 et 1959 ; Gardelles, 1982). Le service des Monuments historiques s'est contenté de faire restaurer la seule peinture de l'Annonciation du cloître.

VI. POUR LE LECTEUR PRESSÉ

Un jour viendra peut-être où une partie des bâtiments conventuels, dont les deux chapelles, la chambre du prieur et les cellules des moines, s'ouvriront à la visite guidée. L'ensemble abbatial de Cadouin est un des plus anciens, un des plus complets et un des mieux conservés de la France cistercienne : il mériterait bien une visite complète. Aujourd'hui, ne sont accessibles que l'église et le cloître, sans compter la belle et active auberge de la Jeunesse.

En attendant, la conclusion de ces pages peut être énoncée sous sept rubriques :

1 - Une chapelle haute originale. À l'étage de l'aile des moines, une chapelle haute a été édifiée au-dessus de la chapelle primitive ou chapelle basse (servant actuellement de sacristie). Cette disposition n'est pas traditionnelle dans le plan habituel des abbayes cisterciennes.

2 - Un édifice à deux étages pour une relique. Cette disposition bipartite inhabituelle ainsi que la présence de cette Crucifixion dans la chapelle haute de Cadouin indiquent que cet édifice roman était destiné à recevoir le Saint Suaire avant même d'être couvert d'une voûte à croisée d'ogives. La présence de ce *Sudarium capitis* est attestée à Cadouin au moins depuis 1214. C'est vers cette époque que la chapelle haute a été édifiée au-dessus de l'oratoire primitif⁴². Elle sera bientôt à la fois un écrin (aux murs décorés) et une chambre forte (à baie grillée et porte blindée),

3 - Une mise en peinture précoce. Dès l'édification de la chapelle haute, tous les murs des deux chapelles superposées ou une grande partie de ceux-ci sont mis en peinture. Ce décor était sans aucun doute en désaccord avec les principes de Bernard de Clairvaux et avec les prescriptions cisterciennes, mais il convenait de créer comme un écrin à l'insigne relique de la Passion. Certes, un demi-siècle auparavant, le chapitre général de Cîteaux, en 1122, 1135 et en 1150, avait émis une interdiction absolue (Duby, 1979 ; Kinder, 1997) : « Nous interdisons que l'on fasse des sculptures ou des peintures dans nos églises et dans les autres lieux du monastère, parce que, quand on les regarde, on néglige souvent l'utilité d'une bonne méditation et la discipline de la gravité religieuse ». Et un peu plus tard, dans un *Dialogue* écrit en 1155, un moine écrivait : « De belles peintures, des sculptures diverses [...], tout cela ne répond pas à des besoins pratiques, c'est fait pour la concupiscence des yeux » (Chastel, 1993). Les images figuratives et la couleur sont habituellement absentes des bâtiments cisterciens⁴³.

Mais, à l'époque, ses coutumes et ses richesses avaient déjà éloigné Cadouin de Cîteaux. Déjà riche et célèbre, l'abbaye est assez puissante pour « n'observer des règles de Cîteaux que ce qui ne devait pas l'amoindrir » (Maubourguet, 1926, p. 51). Au tout début du XIII^e siècle, notre abbaye revient à une meilleure observance de la Règle en signant en 1201 le compromis *Paix et composition*, mais, exception dans le monde cistercien, elle conserve ses privilèges, ses donations et sa position très particulière dans l'ordre.

4 - Une Crucifixion du début du XIII^e siècle. Dans la chapelle haute, la peinture murale de la Crucifixion, en partie oblitérée par la voûte gothique, lui est donc antérieure, soit datable de la première partie du XIII^e siècle, au temps de Philippe Auguste (1180-1223), de Louis VIII (1223-1226) ou au début du règne de Saint Louis (1226-1270).

5 - Une peinture dans l'air du temps. Cette peinture sans profondeur conserve des caractères romans. Le Christ est très statique, ses cheveux sont longs, ses membres en extension et sans détails. Son *perizonium* est long à grands plis. Les extrémités de la croix sont pattées. La gestuelle des personnages est très mesurée. Le faux-appareil simple rouge va dans le même sens. La présence d'un mortier de préparation recouvert d'un badigeon blanc, le carroyage de mise en place (et/ou de report d'un modèle) et les traits d'esquisse, signalés par Michelle Gaborit, donnent une idée du travail du peintre. Les yeux clos de Jésus, sa tête inclinée, sa plaie d'où sourd un flot de sang indiquent que la scène se passe un peu après la mort du Christ, alors que les ténèbres ne se sont pas encore dissipées et que les étoiles continuent à briller. La tresse de cercles jaunes du mur ouest est également attribuable à la fin de l'époque romane.

6 - Avant 1252 : la peinture est oblitérée par les voûtains. En effet, un peu plus tard, une voûte à croisée d'ogives est venue coiffer ces deux chapelles et, partiellement, recouvrir les peintures murales. Dans la chapelle haute, le décor de la voûte est bien daté du temps de Louis IX et du vivant de sa mère Blanche de Castille, morte en 1252. Les motifs peints qui décorent certains de ses voûtains l'indiquent clairement : ce sont des fleurs de lys et des castilles. Les autres motifs décoratifs étaient usuels dans les arts de la couleur au temps de ce roi. La Crucifixion leur est donc très probablement antérieure au milieu du XIII^e siècle.

7 - La plus ancienne peinture de Dordogne. La comparaison avec les autres œuvres murales médiévales montre que la Crucifixion de Cadouin, conservant des caractères romans et peinte avant le milieu du XIII^e siècle, est une des plus anciennes peintures de la Dordogne et, en tous cas, la moins mutilée.

C'est dire l'intérêt de cette œuvre, à la césure des époques romane et gothique, comme nous l'avait bien signalé la regrettée Michelle Gaborit en examinant nos photographies. La publication de ce chercheur et les informations qu'elle avait bien voulu nous fournir nous ont été d'un grand secours dans l'étude suscitée par cette découverte.

C'est en hommage à sa mémoire que les présentes pages ont été rédigées.

Brigitte et Gilles DELLUC⁴⁴

Bibliographie et sources⁴⁵

- Beauregard M.-A., 1878 : *Le Guide du pèlerin de Cadouin au Saint Suaire de Cadouin*, Cassard frères, Périgueux.
Carte géologique de la France, 1988, carte au 1/50000, n° 831, Belvès, Bureau de recherches géologiques et minières, Orléans.
Chastel A., 1993 : *L'Art français. Pré-Moyen Âge, Moyen Âge*, Flammarion, Paris.
Delluc G. et Secret J., 1965 : *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord*, imprimerie Fanlac, Périgueux, photographies de Jacques Lagrange.
Delluc B. et G., 1983 : *Le suaire de Cadouin, une toile brodée*, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 110, p. 162-179, ill.
Delluc B. et G., Lagrange J. et Secret J., 1990 : *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord*, P.L.B., Le Bugue, édition revue et augmentée (avec la coll. de M. Berthier et A. De Veer).
Delluc B. et G., 1998 : *L'archéologie cistercienne de Cadouin*, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 125, p. 383-418, ill.
Delluc B. et G., 2001 : *Léo Drouyn en Dordogne, 1846-1852*, Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux.

- Delluc B. et G., 2004 : Le recoin de la sacristie de Cadouin, communication au 11^e colloque des Amis de Cadouin, à paraître dans les *Actes du colloque*, 2005, ill.
- Delluc B. et G., 2005 : La peinture de l'abside de Cadouin, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 132, p. 387-412, ill.
- Deschamps P. et Thibout M., 1963 : *La peinture murale en France au début de l'époque gothique, de Philippe-Auguste à la fin du règne de Charles V (1180-1380)*, C.N.R.S., Paris.
- Dimier A., 1962 : *L'Art cistercien. France*, Zodiaque, La Nuit des temps, La Pierre-qui-Vire.
- Duby G., 1979 : *Saint Bernard et l'art cistercien*, Flammarion, Paris.
- Fournigault P., vers 1980 : *Inventaire des peintures murales de la Dordogne*, effectué pour l'Association pour l'essor du Périgord noir et présenté au Centre permanent à l'initiation de Sireuil (Dordogne). Il est déposé à la Direction régionale des Affaires culturelles d'Aquitaine en 1988.
- Gaborit M., 1999 : Aspects de la peinture murale médiévale en Périgord, in : *Congrès archéologique de France, Périgord Noir*, 1998, Paris, p. 83-93, ill.
- Gaborit M., 2002 : *Des hystoires et des couleurs, peintures murales médiévales en Aquitaine*, Confluences, Bordeaux.
- Gaborit M., 2004 : *Les Peintures de la « sacristie » de l'église abbatiale de Cadouin*, communication au 11^e colloque des Amis de Cadouin, août 2004, et informations orales à cette occasion.
- Gardelles J., 1982 : L'abbaye de Cadouin, in : *Congrès archéologique de France, Périgord Noir*, Paris, p. 146-178, ill.
- Hall J., 2002 : *Dictionnaire des mythes et symboles dans l'art*, édition française, Monfort Gérard, Paris.
- Kinder T. N., 1997 : *L'Europe cistercienne*, Zodiaque, La Pierre-qui-Vire.
- Lassaigne J., 1974 : La Chapelle d'Auberche, in : *Le Périgord vu par Léo Drouyn*, Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux.
- Maubourguet J., 1926 : *Le Périgord méridional des origines à l'an 1370, étude d'histoire politique et religieuse*, thèse de doctorat ès lettres, imprimerie typographique A. Coueslant, Cahors.
- Mesuret R., 1967 : *Les Peintures murales du Sud-Ouest de la France du XI^e au XVI^e siècle*, Picard, Paris.
- Montferrand B. de, 1985 : Les peintures murales de l'église Saint-Christophe de Montferrand du Périgord, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 112, p. 164-182, ill.
- Robert-Delagrangé (pseudonyme de Védrenne), 1912 : *Cadouin. Histoire d'une Relique et d'un monastère*, Paul Nogué, Bergerac.
- Secret J., 1965 : Description archéologique de Cadouin. Voir Delluc G. et Secret J., 1965.
- Secret J., 1959 : Inventaire des peintures murales du Périgord, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 86, p. 156-182, ill.
- Sigala J., 1950 : *Cadouin en Périgord*, Delmas, Bordeaux.

Notes

- Il sera fait de larges emprunts à la belle étude de la regrettée Michelle Gaborit (Gaborit, 2002), à une communication faite par cet auteur lors du colloque de Cadouin, aux informations qu'elle a bien voulu nous donner à cette occasion et aux notes que nous avons alors prises (Gaborit, 2004).
- Les auteurs ont été aidés dans cette manutention par le père A. De Veer, M. J.-C. Ignace, M. et Mme G. Mouillac.
- Rapporteur sans doute une information orale, M.-A. Beauregard dit que l'« on distingue assez vaguement un Christ entre la Sainte-Vierge et saint Jean ». Mais elle place ce vestige sur un des « compartiments » de la voûte (Beauregard, 1878, p. 275).
- Maître de conférence en Histoire de l'art à l'université Michel-de-Montaigne de Bordeaux III, Michelle Gaborit étudiait depuis longtemps l'architecture du Moyen Âge en Aquitaine et son décor mural. Elle avait déjà publié de nombreux articles sur les peintures murales du Sud-Ouest et deux ouvrages consacrés aux peintures murales de la Grande-Lande et à celles de Saint-Émilien (1999).
- Nous devons à l'amitié de M. Claude Lacoste, maire délégué de Cadouin, la fourniture d'un gros rouleau de papier de grande qualité. Il nous a aidés à découper toute une série de larges feuilles intercalaires et nous lui en savons gré.
- Il a retrouvé son emplacement. Mais il est désormais séparé du mur par un intervalle un peu moins étroit pour faciliter la circulation de l'air et éviter l'humidité dans cette pièce ouverte sur l'extérieur.
- On sait que la sacristie d'une abbaye cistercienne était habituellement bien plus exiguë que cette salle de Cadouin. La sacristie cistercienne n'était utilisée que pour les messes chantées au maître-autel. Primitivement la couleur des ornements ne variait pas avec les fêtes et le temps liturgique. Les ornements étaient rangés près des petits autels et c'est à l'autel que le prêtre les revêtait (Dimier, 1962).
- Non loin de Cadouin, on a utilisé aussi cette roche pour appareiller et alléger les voûtains du chœur de l'église Saint-Dominique de Monpazier (particularité édifiée autour de 1200).
- L'*armarium*, niche-bibliothèque classique des abbayes cisterciennes, est, à Cadouin, creusée au rez-de-chaussée, non dans le mur oriental, comme il est fréquent, mais dans le mur nord du cloître.
- Grâce aux observations de Françoise et Christian Morin, restaurateurs des Monuments historiques.
- Les voûtains ont fait l'objet de repeints en partie basse.
- On retrouve ces couleurs et ce type de décor sur des nervures de la voûte de Saint-Avit-Sénieur (Gaborit, 2002).
- Ces fleurs sur la transposition des rosettes qui prenaient place dans les caissons des voûtes romaines (Gaborit, 2002).
- Le décor de l'église de Saint-Avit-Sénieur semble dater de la fin du XIII^e siècle et du milieu du XIV^e (Gaborit, 2002).
- Cette position centrée semble indiquer que la peinture est un peu moins ancienne que la porte donnant sur la tribune, ou qu'elle lui est contemporaine.
- Le fond de couleur rouge, fréquent, accentue souvent le caractère dramatique de la scène. Ainsi, par exemple, à l'église de la Sainte-Trinité de Saint-Émilien (XIV^e s.). Mais, ici, seul le cadre est rouge.

- 17 $\text{Ca}(\text{OH})_2 + \text{CO}_2 > \text{CaCO}_3 + \text{H}_2\text{O}$. On sait de quelle grande popularité jouira la fresque en Italie à partir de Giotto au début du XIV^e siècle et à l'époque de la Renaissance.
- 18 À propos de ce faux-appareil simple à double trait rouge, M. Gaborit avait d'abord pensé, d'après nos clichés, qu'il était postérieur à la Crucifixion, montrant bien la permanence de ce motif (Gaborit, 2002, p. 90, note 15). Puis elle indiquera que « ce faux-appareil s'interrompt au niveau de l'encadrement jaune et rouge de la Crucifixion, sauf dans le bas où une assise vient chevaucher la peinture, sans doute en raison d'un mauvais calcul de l'emplacement consacré à la scène historiée. Il s'agit cependant bien, conclut l'auteur, de la même couche picturale » (*ibid.*, p. 164, note 40).
- 19 Cet emplâtre de fortune a dû être posé lorsqu'on a décidé de cacher la peinture par un meuble, dans la deuxième partie du XIX^e siècle.
- 20 Comme on sait, la céruse ou carbonate de plomb noircit avec le temps.
- 21 L'ocre rouge naturelle est rare. Mais, en chauffant de la goethite jaune à 250°C, on obtient facilement de l'hématite rouge.
- 22 L'esquisse préparatoire de la Crucifixion de Saint-Martin de Limeuil est également jaune (le Christ s'y réduit à cette esquisse). On peut distinguer encore aujourd'hui une esquisse rouge, par exemple, à la chapelle Saint-Michel d'Auberoche, sur un mortier assez mince.
- 23 Il en va de même sur la Crucifixion de l'église templière de La Grave à Ambarès-et-Lagrave (Gironde) (Gaborit, 2002, fig. 60, p. 174). Elle présente nombre de points communs avec celle de Cadouin et est rapportable également au début du XIII^e siècle.
- 24 Mathieu 27.37 ; Marc 15.26 ; Luc 23.49 ; Jean 19.19.
- 25 Jean 19.34. Cette plaie et cet écoulement (de sang et d'eau) sont curieusement figurés en haut de l'hémithorax gauche de Jésus sur la Crucifixion de la chapelle d'Auberoche (Delluc, 2001).
- 26 De cette cheville part un trait gravé récent, descendant jusqu'au raccord de mortier moderne.
- 27 Ainsi sur la fresque de Giotto (1303-1306) à l'église de l'Arena à Padoue.
- 28 Cette peinture de l'abside de Saint-Martin de Limeuil semble dater de la deuxième partie du XIII^e siècle. Elle est peinte sur un fond noir rendant compte sans doute des ténèbres de cet après-midi du vendredi saint.
- 29 Cette convention iconographique remonte à l'Antiquité. La Crucifixion est souvent accompagnée par le soleil (à la droite du Christ) et la lune (à sa gauche) dans l'iconographie byzantine, au Moyen Age et même jusqu'au début de la Renaissance. Les deux astres ont souvent une physionomie humaine et une sorte de queue de comète. On peut penser à la « lumière éternelle » (« Ton soleil ne se couchera plus, et ta lune ne disparaîtra plus, car Yahvé sera pour toi une lumière éternelle. », Isaïe, 60.20). Ces deux astres, lumière et ombre, peuvent représenter le Christ et son église (la lune projette la lumière qu'elle reçoit du soleil), le rachat de l'homme ou encore le nouveau et l'ancien testament (Hall, 2002). C'est la lune à son premier quartier qui était figurée sur la Crucifixion de la chapelle d'Auberoche à la même époque (Delluc, 2001).
- 30 Elles sont à six branches sur le fond portant un couple de priants dans l'enfeu de l'église Saint-Blaise de Plazac.
- 31 La tradition chrétienne attribue l'évangile selon saint Jean à l'apôtre Jean, fils de Zébédée, pêcheur de Galilée, et de Salomé, frère de Jacques le Majeur : « Celui qui a vu témoigne, et son témoignage est véridique » (Jean 19.35). Certains auteurs pensent toutefois aujourd'hui que cet évangile aurait été écrit peu avant la fin du premier siècle.
- 32 Cléophas fut l'un des deux disciples qui rencontrèrent le Christ sur le chemin d'Emmaüs. C'est lui qui dit à Jésus ressuscité : « Tu es bien le seul de tous ceux qui étaient à Jérusalem à ignorer ce qui s'est passé ces jours-ci » (Luc 24.18).
- 33 Mathieu n'en parle pas. Marc et Luc mentionnent simplement que les femmes regardent de loin le crucifiement (Marc 15.40 et Luc 23.49)
- 34 M. Gaborit mentionne un faux-appareil à doubles traits rouges, semblables à celui des murs nord et ouest, contemporains de la Crucifixion sur le mur nord. Elle le situe sur le mur sud : il s'agit en fait du mur ouest, le mur sud étant totalement caché par ce meuble de rangement (Gaborit, 2002, p. 107, 3^e colonne).
- 35 Elle reste des 52 tapisseries, dont 25 tapisseries d'Aubusson, inventoriées le 21 juin 1790.
- 36 Un inventaire photographique de toutes les autres peintures murales de Dordogne, anciennes et modernes, avait été fait à la demande de l'Association pour l'essor du Périgord noir (E.S.P.E.R.) par P. Fournigault, sur l'initiative de Hubert de Commarque et présenté au Centre permanent à l'initiation de Sireuil vers 1980. Il est déposé à la Direction régionale des Affaires culturelles d'Aquitaine en 1988 (Gaborit, 2002).
- 37 Des sites Internet leur sont consacrés et permettent de fructueuses comparaisons, tels la base Mérimée ou encore www.impens.com.
- 38 Comme sur les vitraux de la Sainte-Chapelle.
- 39 D'après le dessin de Léo Drouyn, le soleil et la lune étaient chacun tenus par un ange (Delluc, 2001).
- 40 Peintures non décrites par M. Gaborit (Delluc *et al.*, 1990 ; Delluc, 2005). J. Gardelles indiquait par erreur une Crucifixion (Gardelles, 1982, p. 160) : il s'agit en fait d'une Déposition ou Descente de croix.
- 41 La peinture de la voûte de l'abside, rapportable à l'extrême fin du XV^e siècle ou au tout début du XVI^e, bien conservée jusqu'au XIX^e siècle, a été totalement repeinte en 1878 par l'entreprise de Eugène Delavalle et Albert Bertoletti. Elle n'est plus connue que par deux dessins de Léo Drouyn à la mine de plomb datés de 1846 (Delluc, 2001 et 2005).
- 42 Le suaire du corps du Christ (Lirey, Chambéry, Turin), qui donna lieu à d'assidues études syndonologiques, ne sera pas envisagé ici compte tenu des résultats concordants de trois laboratoires de radione carbone qui le datent de la période médiévale.
- 43 Curieusement, les enluminures historiées ne sont pas interdites.
- 44 U.M.R. 5198 du C.N.R.S. et Association des Amis de Cadouin. Courriel : dellucbg@wanadoo.fr. Site bibliographique : <http://monsieur.wanadoo/delluc.prehistoire>. Nos vifs remerciements pour leur aide efficace vont à l'abbé Michel Graziani, curé de la paroisse, à André Mallet, au docteur Maurice Legros, à Georges Moulin, président des Amis de Cadouin et à notre ami Claude Lacoste, maire délégué de Cadouin.
- 45 N'ont été retenues, dans cette liste, que les références appelées dans le texte.

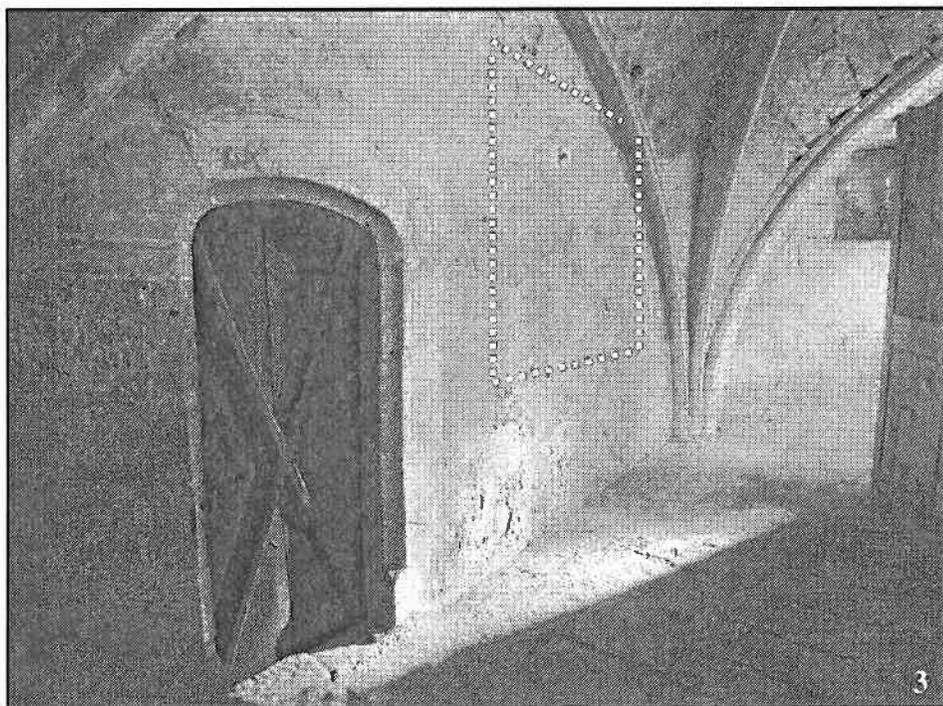
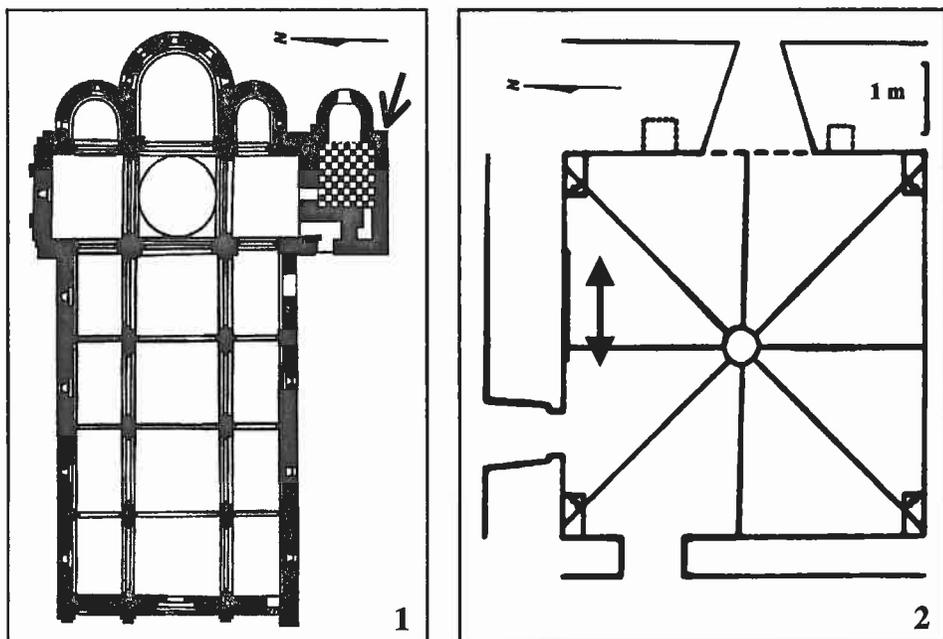


Planche 1. *Situation de la peinture.* La chapelle haute de Cadouin a été élevée au-dessus de la sacristie (ex oratoire primitif) (fig. 1, en damier). Elle abrita le Saint-Suaire. La peinture orne le mur nord de cette salle ultérieurement voûtée de nervures gothiques (fig. 2). Elle est en partie oblitérée par un de ces arcs et cachée derrière un énorme meuble de rangement, ici déplacé sur la droite (fig. 3) (cliché Delluc).



Planche 2. *La Crucifixion de Cadouin.* Dans un cadre rouge et noir, le Christ est peint entre la Vierge (en partie masquée par un mortier du XIX^e siècle) et saint Jean. Jésus vient de mourir : les yeux clos, il incline la tête et son flanc est percé par la lance du soldat. Saint Jean, éploré, porte une main à son front et tient le livre de l'autre. Dans le ciel : le soleil, la lune et des étoiles. Le caractère statique des personnages et divers détails situent l'œuvre à la césure de l'art roman et de l'art gothique, au début du XIII^e siècle (cliché Delluc).

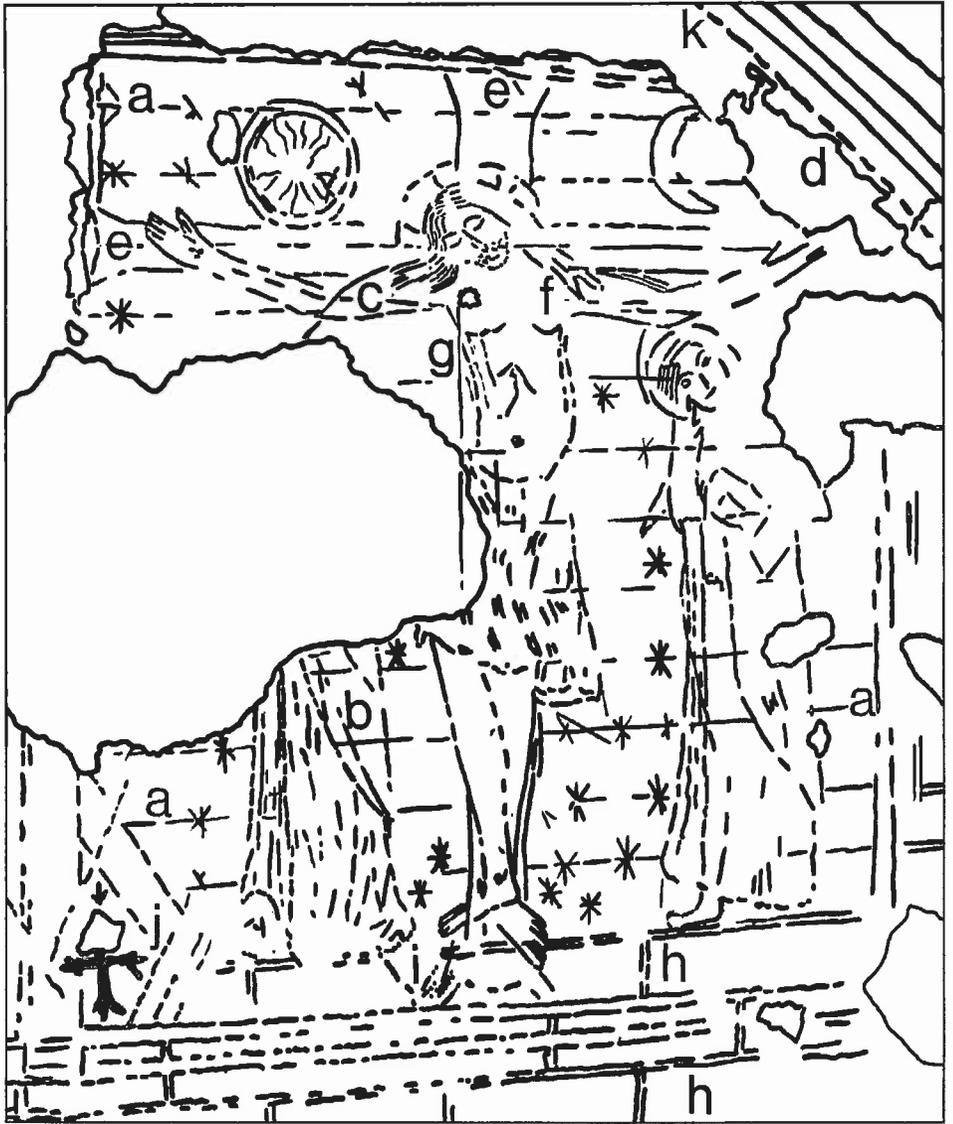


Planche 3. Dessin de lecture de la Crucifixion. Quelques détails techniques.

a : traits horizontaux rouges de mise en place et/ou de report d'un modèle. b : trait d'esquisse jaune du manteau de Marie. c : trait rouge donnant l'axe du bras. d : angle du cadre oblitéré par la nervure gothique au milieu du XIII^e s. e : extrémités pattées du *patibulum* et du *stipes*. f : mèches gauches du Christ visibles en négatif sur l'épaule. g : plaie du flanc et écoulement sanglant (sous une cheville métallique). h : faux-appareil rouge en partie basse. i : traits et points (crâne et os d'Adam ?). j : losange frappé d'une croix noire. k : trait rouge sur un enduit postérieur à la peinture (relevé Delluc).



Planche 4. Détails des peintures. La tête du Christ, nimbée et inclinée, présente de nombreux et fins détails (yeux clos et sourcils, nez, bouche, cheveux) (fig. 1). Saint Jean porte les doigts joints de sa main droite à son front et, dans sa douleur, penche la tête. Il semble porter une large tonsure (fig. 2). Sur les voûtains séparés par les nervures gothiques prennent place les castilles de Blanche de Castille (morte en 1252) et les lys de Louis IX, son fils (fig. 3 et 4). Sur le mur ouest, un faux-appareil et une tresse de cercles jaunes sont eux aussi oblitérés par une nervure gothique (clichés Delluc).

SIMON DE MONTFORT ET L'ORDRE CISTERCIEN AU TEMPS DES CATHARES

Le Pays de Montfort.

A l'ouest et au sud-ouest de Paris, entre la vallée de la Seine et la Beauce, s'étend le Pays de l'Yveline, c'est une région doucement vallonnée avec des collines boisées dont la partie sud est occupée par le parc naturel régional de la vallée de Chevreuse. De Dourdan au sud-est à Houdan au nord-ouest s'étend la grande forêt de Rambouillet avec des chênes et des pins entremêlés de clairières riches en fougères et en bruyères. De nombreux étangs sont alimentés par des ruisseaux et des cascades. L'ensemble n'a sans doute pas beaucoup changé, malgré les défrichages de la forêt, depuis l'an mil lorsque Guillaume de Hainaut aurait fondé là Montfort et Epernon. Ses deux fils Amaury et Mainier se fixèrent, le premier à Montfort et le second à Epernon. Il ne reste, hélas ! Plus rien du château de Montfort juché au sommet d'une colline sur le flanc de laquelle se trouve désormais Montfort-l'Amaury, sinon quelques lambeaux de murs médiévaux et la tour dite d'Anne de Bretagne qui descend de ces seigneurs de Montfort. Le site aménagé en parc public laisse pourtant deviner les enceintes défensives d'autrefois, les voies d'accès, les chicanes et les portes.

La Seigneurie de Montfort était limitée à l'ouest par le comté d'Evreux, au sud par Dourdan et l'Eure vers Epernon, à l'est par les domaines de Neauphle, Marly, Voisins, Chevreuse et Dampierre, au nord elle restait à 4 lieues de la Seine vers Mantes. Il ne faut pas manquer de remarquer que l'abbaye de Savigny, en Normandie, viendra fonder entre Rambouillet et Dampierre, vers 1118, un nouveau monastère que l'on connaîtra bientôt sous le nom des Vaux de Cernay et qui sera affilié à Cîteaux en 1147 dans la lignée de Clairvaux. Un siècle plus tard un de ses abbés jouera un rôle essentiel dans le destin des seigneurs de Montfort.

*
**

Il n'est sans doute pas inutile de préciser que le Château de Montfort à Vitrac (Dordogne), cité dès 866 n'a aucun lien avec les Seigneurs de Montfort même si, en septembre 1214, Simon de Montfort s'en empara au cours de son expédition en Périgord.

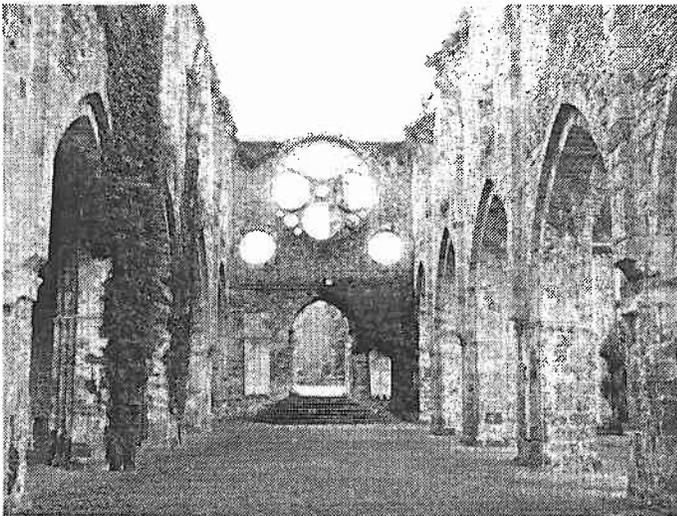
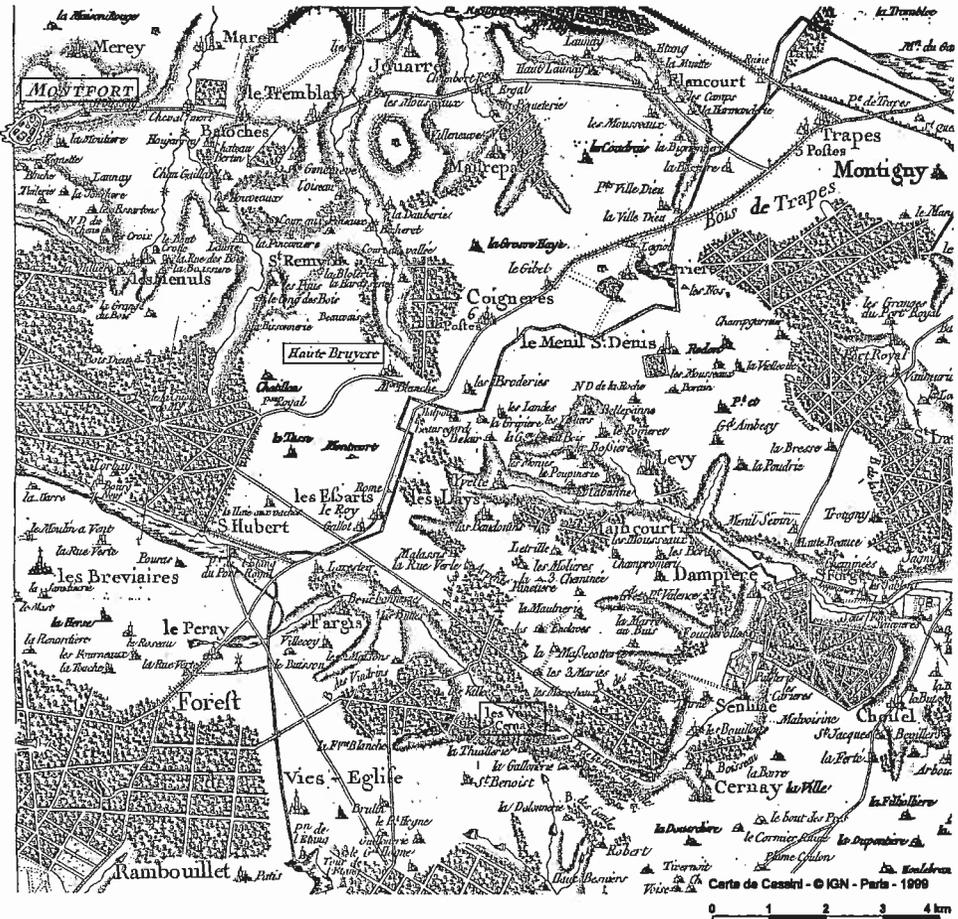
Liste des Seigneurs de Montfort

Guillaume de Hainaut aurait fondé vers l'an mil Epernon et Montfort.

Son fils Mainier devint seigneur d'Epernon tandis que **Amaury 1^{er}** reçut Monfort.

A sa mort en 1060 il eut pour successeur :

– Simon 1 ^{er}	+ 1087
– Amaury II	+ 1089
– Richard	+ 1092
– Simon II	+ avant 1103
– Amaury III	+ 1137
– Amaury IV	+ 1140
– Simon III	+ 1181
– Simon IV	+ avant 1195
– Simon V	+ 1218
– Amaury	+ 1241



Eglise des Vaux de Cernay.

I. Amaury ou Simon : Quelques seigneurs de Montfort entre 1000 et 1200.

Le fondateur de la dynastie des Montfort serait **Amaury 1^{er}**, fils de Guillaume de Hainaut, qui fut gruyer royal de l'Yveline, c'est-à-dire administrateur des forêts autorisé à percevoir un droit sur toutes les ventes de bois. On ne sait rien de très précis à son sujet sinon qu'il fit don vers 1051 ou 52 à l'abbaye de Marmoutier de la terre de Seincourt à Epernon et qu'il fut un fidèle de Louis le Pieux et de son fils Henri 1^{er}. Il serait mort vers 1060 en laissant deux fils Simon et Mainier.

Le successeur d'Amaury 1^{er} fut son fils **Simon 1^{er}** qui est surtout connu pour s'être marié trois fois et la troisième fois dans des circonstances inhabituelles : il enleva de force et de nuit Agnès, fille du comte d'Evreux. Il mourut vers 1087 et c'est le fils de sa première épouse, **Amaury II** qui lui succéda. Mortellement blessé au cours d'une de ces batailles dont la féodalité eut le secret, il mourut en 1089 et son demi-frère, **Richard**, fils d'Agnès, lui succéda. En 1092, attaquant l'abbaye Saint-Pierre-de-Castillon, Richard fut frappé d'une flèche et mourut sans postérité. Son frère cadet **Simon II** lui succéda.

La fin du 11^e siècle vit s'affronter le roi de France Philippe 1^{er} et le roi d'Angleterre Guillaume le Roux, fils du Conquérant. Cela se passa évidemment à la frontière du duché de Normandie, c'est-à-dire en Yveline et Simon II, fidèle au roi de France fut fait prisonnier. Libéré contre rançon il fonda, en reconnaissance, l'abbaye de Clairefontaine pour les Prémontrés vers 1100. Il mourut peu après sans postérité, avant 1103 certainement, date à laquelle son frère cadet **Amaury III** était déjà seigneur de Montfort. Un autre frère, Guillaume, était évêque de Paris. Mais c'est leur sœur, Bertrade, qui marqua les esprits. En 1092, mariée contre sa volonté à Foulque le Réchin, le comte d'Anjou, elle se laissa enlever par le roi de France qui, pourtant était déjà marié à la reine Berthe qu'il répudia. Leur adultère valut à Philippe et Bertrade d'être excommuniés par l'Eglise. En 1108, après la mort de Philippe, Bertrade prit le voile à l'Abbaye de Fontevault où elle édifia ses sœurs par sa piété et son repentir. En 1112, avec l'aide de son frère et du roi Louis VI, elle fonda à Saint-Rémy-l'Honoré, près de Montfort, le prieuré fontevriste de Haute-Bruyère dont elle devint prieure et où elle mourut en 1128. Son tombeau, dans l'église, fut détruit à la Révolution.

D'Amaury III on disait que lorsqu'il n'était pas à la chasse il était à la guerre. En 1118, à la mort de son oncle maternel le comte d'Evreux, Amaury III devint le légitime héritier du comté, il était donc vassal du roi de France pour Montfort et vassal du duc de Normandie pour Evreux, mais le duc de Normandie était aussi le roi d'Angleterre, Henri Beauclerc. Ce ne pouvait être que la guerre et le triste épisode de trois enfants dont on creva les yeux. Peu après la deuxième femme d'Amaury III, Richilde, se sépara de lui pour se retirer dans un monastère de Maubeuge. Amaury ne tarda pas à épouser Agnès de Garlande, nièce du chancelier de France Etienne de Garlande, qui lui apporta en dot les seigneuries de Rochefort-en-Yvelines, de Gometz et de Gournay-sur-Marne. Après tant de guerres quelques années de paix permirent à Amaury de se préparer à la mort qui survint en 1137. Il fut enseveli dans la salle capitulaire du prieuré de Haute-Bruyère auquel il avait donné en 1123 deux moulins et le droit de prélever une taxe à Epernon.

Le fils aîné d'Amaury III, **Amaury IV**, lui succéda mais il mourut jeune en 1140 sans postérité.

Le comté d'Evreux et les seigneuries de Monfort et d'Epernon échurent alors à son frère cadet **Simon III**. Celui-ci fut davantage comte d'Evreux que seigneur de Montfort, c'est-à-dire qu'il fut davantage le vassal du roi d'Angleterre que du roi de

France à une époque où Louis VII venait d'épouser la belle Aliénor d'Aquitaine à la Cathédrale Saint-André de Bordeaux et où Henri Plantagenêt n'avait encore que 7 ans. Douze ans plus tard Louis VII fit casser son mariage et Aliénor épousa Henri Plantagenêt qui, en 1154, deviendra roi d'Angleterre.

La relative abondance de documents sur Simon III permet de constater les nombreuses donations qu'il fit à des églises ou des monastères. Ces donations sont évidemment des actes de piété mais aussi, en même temps parfois, des mesures économiques dans la mesure où les moines défrichaient, assainissaient et mettaient en valeur les terres incultes qui leur étaient données. Le premier bénéficiaire des libéralités de Simon III fut évidemment l'évêché d'Evreux qui reçut ainsi les églises de Saint-Pierre du Plessis Grohan et de Saint-Martin d'Avrilly avec leurs dîmes et dépendances. La léproserie de Grand-Beaulieu, près de Chartres, reçut une maison et des terres à Rambouillet, une maison à Houdan et divers droits et rentes. L'abbaye des Vaux-de-Cernay bénéficia d'une maison à Epernon et d'une rente de 10 livres parisis. Celle de Saint-Rémy-des-Landes reçut en 1166 deux cents arpents de bois tandis que celle de Clairefontaine se vit octroyer toute la terre que Simon possédait à Moret près de Dourdan. D'autres dons concernent les abbayes de Jumièges, de Fécamp ou de Saint-Evroult à Argentan et, plus éloignées encore, celles de Pontigny en Bourgogne et de Longpont en Champagne. Ces deux dernières abbayes étaient cisterciennes comme les Vaux-de-Cernay.

Très caractéristique des relations qui existaient déjà entre l'Ordre cistercien et les Seigneurs de Montfort fut la décision de Simon d'exempter tous les monastères de l'Ordre «de tout péage, tonlieu, coutume et exaction».

Simon III mourut en 1181, un an après Louis VII, le roi de France, en laissant deux fils : Amaury, l'aîné, marié depuis 1170 avec la fille du comte de Gloucester, devint comte d'Evreux ; **Simon IV**, le cadet dut se contenter de Montfort, Rochefort et Epernon.

De ce Simon IV on sait tout juste qu'il épousa Amicie de Beaumont, qu'il eut deux fils, Simon et Guy et une fille Peronnelle qui fut mariée à Barthélémy de Roye, grand-chambrier de France. Amicie de Beaumont était la fille de Robert, comte de Leicester et grand-justicier d'Angleterre. Elle avait trois frères, Robert l'aîné, Guillaume, seigneur de Breteuil et Roger évêque de Saint-André en Ecosse.

On ne sait quand mourut Simon IV. Seigneur de Montfort en 1181, il l'était encore en 1183, mais en 1195 son fils Simon V est dit «seigneur de Montfort et neveu de Robert, comte de Leicester».

II. Simon V de Montfort, «bourreau et martyr».

C'est l'auteur d'une biographie récente, Michel Roquebert, qui intitule ainsi le livre qu'il a consacré à Simon de Montfort. Il s'agit de Simon V, fils de Simon IV et d'Amicie de Beaumont, neveu de Robert, comte de Leicester, et frère aîné de Guy.

Aucun historien, jusqu'ici, n'a trouvé la date de naissance exacte de Simon. Les suppositions les plus nombreuses retenaient 1160-65 pour tenir compte de l'expérience que Simon avait montré pendant les neuf années de la Croisade contre les Albigeois, mais rien, aucun document, aucun évènement ne s'oppose à ce que sa naissance ait eu lieu dix ans plus tard. Dans cette hypothèse Simon aurait eu vingt ans en 1195 lorsqu'il est mentionné comme Seigneur de Montfort, il aurait eu vingt-quatre ans en 1199 lorsque sont cités sa femme et ses deux fils, Amaury et Guy. Le premier serait né vers 1197 et le

second un an plus tard environ. On sait d'autre part que, en 1213, Amaury parvenu à la majorité de quatorze ans fut sacré chevalier, On apprend par les récits de **Pierre des Vaux de Cernay** que son oncle **Guy** fut le maître et le conseiller spirituel de Simon alors qu'il était **abbé cistercien de l'abbaye des Vaux de Cernay**, or il fut élu abbé en 1181 alors que Simon pouvait avoir six ans. Cela n'a rien d'in vraisemblable.

Ce que fut la jeunesse de Simon ? On l'ignore aussi. Sans doute fut-il gruyer royal, c'est-à-dire administrateur des forêts, comme ses ascendants avant lui. Il fréquentait certainement la noblesse de la région et c'est ainsi qu'il a pu rencontrer sa future épouse **Alix de Montmorency**, petite-fille de **Mathieu 1^{er}** et d'**Aline**, la fille d'**Henri Beauclerc**, le roi d'Angleterre. **Alix** lui apporta en dot la moitié des taxes de passage de la Seine à **Conflans-Sainte-Honorine**, sur la route de **Beauvais** à **Chartres**. C'était un revenu très important qui venait s'ajouter aux propres biens, déjà considérables, de **Simon**.

Cette fin du 12^e siècle fut dominée par les luttes entre Français et Anglais mais aussi par la prise de Jérusalem, le 17 septembre 1187, par **Saladin**. Des Etats francs de Terre Sainte il ne restait plus que **Tyr**, **Antioche** et **Tripoli**. Une troisième croisade fut organisée avec **Frédéric Barberousse**, qui se noya en route, **Philippe-Auguste** et **Richard-Cœur-de-Lion**. Ces derniers prirent, en juillet 1191, **Saint-Jean d'Acres**. **Philippe-Auguste** regagna immédiatement la France, mais un an plus tard **Richard** fut pris en otage par **Léopold d'Autriche** qui le livra à l'Empereur. Il ne fut délivré qu'en 1194 contre une rançon de 100 000 marcs et entra aussitôt en campagne contre le roi de France que **Simon** accompagnait. En 1199 le pape **Innocent III** réussit à imposer une trêve de trois ans mais **Richard** mourut à **Châlus en Limousin**. Tel est le contexte des vingt dernières années du 12^e siècle, celles que connut **Simon** dans sa seigneurie de **Montfort**. On peut voir qu'il ne joua jamais les **Plantagenêts** contre son suzerain le roi de France mais que son rôle près du roi resta très modeste.

La troisième croisade avait échoué faute d'avoir recouvré Jérusalem sur les infidèles, depuis des velléités de reprendre la Croix agitaient périodiquement l'Occident chrétien. L'idée de gagner la Terre Sainte par mer progressait régulièrement. Pour cela, il fallait convaincre le Doge de Venise d'accorder son aide pour organiser le transport maritime. Un accord fut trouvé en mai 1201 mais juste à ce moment **Thibaud**, le comte de Champagne qui devait prendre le commandement de la Croisade, vint à mourir. **Eudes de Bourgogne**, puis le comte de **Bar** refusèrent successivement de le remplacer. Finalement **Boniface**, marquis de **Montferrat**, accepta de se mettre à la tête de la Croisade et le rassemblement fut fixé à Venise pour la Pentecôte (2 juin) 1202. C'est avant cette date mais après le 14 avril, jour de Pâques, que **Simon** gagna Venise. La somme de 100 000 marcs que les Vénitiens avaient exigée pour prix de leur collaboration n'avait pas encore été réunie, il s'en fallait d'un bon tiers. Une étrange solution fut trouvée par les Vénitiens pour se débarrasser des croisés qui séjournaient chez eux. Le port de **Zara** (aujourd'hui **Zadar**), sur la côte dalmate, échappait à leur pouvoir et concurrençait leur commerce. Ils proposèrent aux croisés de les aider à le conquérir contre remise de leur dette. Les croisés ne pouvaient qu'accepter, malgré l'intervention indignée d'**Innocent III** et de son légat **Pierre de Capoue**. Le 10 novembre la flotte vénitienne se regroupa devant la rade de **Zara** où elle n'eut aucun mal à débarquer et le 24 novembre **Zara** capitula. Les Vénitiens et la majorité des croisés décidèrent alors de marcher sur Constantinople pour rendre son trône à **Isaac III** que son frère **Alexis III** avait supplanté. Cette décision était contraire à l'esprit

de la Croisade et, à Pâques 1203, Simon de Montfort, son frère Guy, l'abbé **Guy des Vaux de Cernay**, son neveu Pierre et bien d'autres prirent le parti de quitter la Croisade. Simon gagna la terre Sainte par ses propres moyens avec ses troupes et y guerroya durant près d'un an. Pendant ce temps, les croisés mirent Constantinople à feu et à sang : c'était le 12 avril 1204. A cette date Simon avait déjà regagné ses terres.

Pendant les cinq années qui vont suivre, aucun chroniqueur ne parle de lui, il n'y a dans les archives qu'une vingtaine de documents concernant des affaires privées, cela permet de penser qu'après une longue absence il se consacra à gérer ses biens et ses domaines. En 1208 pourtant, Simon étant venu à Rochefort pour ses affaires rencontra, à l'église, l'abbé **Guy des Vaux de Cernay** qui lui communiqua une lettre d'Eudes de Bourgogne qui lui demandait de s'engager à ses côtés dans la lutte contre les hérétiques. Comme l'usage en était fréquent en ce temps-là, Simon traversa le chœur de l'église, ouvrit le psautier qui se trouvait sur le lutrin et, posant le doigt sur la première ligne, demanda à l'abbé de lui expliquer ce qu'il lisait : « Dieu a ordonné à ses anges de te protéger dans toutes tes voies ». Simon vit là une promesse, une sorte de sauvegarde, et il décida de se joindre au duc de Bourgogne. Pour marquer son engagement il confirma le don fait naguère par son père Simon IV de dix livres parisis assignées sur la prévôté de Rochefort en faveur des **moines des Vaux de Cernay** (Cf actes LV et CLV du cartulaire des Vaux de Cernay).

L'hérésie avait, pendant le 12^e siècle, été réprimée si sévèrement et cruellement qu'elle avait disparu de Rhénanie, de Flandre, de Champagne, de Bourgogne et d'Angleterre. Elle ne subsistait qu'en Lombardie et en Languedoc mais il ne s'agissait pas d'un mouvement unifié et elle n'avait pas réussi à se fédérer contre le Saint-Siège. En Languedoc, la collusion entre la noblesse rurale et une sorte d'oligarchie urbaine avait conduit à la création de quatre évêchés hérétiques : Albi, Toulouse, Agen et Carcassonne. Le premier créé ayant été Albi, on prit l'habitude de parler d'Albigeois même si les historiens ont préféré parler de Cathares. Ce que Simon V de Montfort savait de l'hérésie lui venait, à peu près uniquement, de l'**abbaye des Vaux de Cernay**, c'est-à-dire de cette *Hystoria Albigensis* dont l'auteur est **Pierre**, le neveu de l'abbé **Guy**. Il s'agit d'une œuvre polémique mais Pierre a bien saisi l'essentiel, le dualisme de la création dont découle toute la théologie cathare.

Dès son accession au Souverain Pontificat, en 1198, Innocent III a utilisé tous les moyens pour lutter efficacement contre l'hérésie et contre ceux qui la soutiennent ou la protègent. En 1203, il a désigné comme légat l'archidiacre de Maguelone, **Pierre de Castelnau, moine cistercien de Fontfroide**, assisté de frère **Raoul, lui aussi moine de Fontfroide**. Le Pape lui-même confortait ainsi le rôle des **Cisterciens**. Il ne faut pas oublier que c'est à cette époque aussi qu'il est intervenu énergiquement pour aboutir à un accord entre les abbayes de **Pontigny et Cadouin** en 1201. Le légat a pour mission de prêcher et de convaincre les populations et les pouvoirs féodaux de lutter contre l'hérésie et de jurer fidélité à l'Eglise de Rome. A l'égard du Haut Clergé, la mission eut un incontestable succès, par contre, en ce qui concerne le pouvoir civil, ce fut un échec total. Une autorité supérieure fut alors placée au-dessus des légats, ce fut encore un **Cistercien et l'abbé même de Cîteaux, Arnaud-Amaury**.

En 1206, alors qu'ils étaient à Montpellier, las et découragés, les trois légats rencontrèrent Diégo, l'évêque d'Osma, et son sous-prieur Domingo de Guzman y Aza, le futur saint Dominique. Diégo et Domingo prirent alors la tête d'une campagne de

prédication humble et mendiante abandonnant l'autorité et la menace, campagne qui devait aboutir, à la fin de l'année, au hameau de Prouille près de Fanjeaux en Lauragais, à la fondation d'une maison pour accueillir quelques dames cathares qu'ils avaient ramenées à la foi catholique.

En 1207, **Pierre de Castelnau** fut amené à excommunier le comte de Toulouse, Raymond VI, et à jeter l'interdit sur le comté. Quelques mois plus tard, le 14 janvier 1208, il fut assassiné près de Saint-Gilles alors qu'il allait franchir le Petit Rhône pour gagner la Provence. Par une bulle du 10 mars 1208 le Pape déclencha la Croisade. Inaugurée à Auxerre par **Arnaud-Amaury**, relayé par **Guy des Vaux de Cernay**, la prédication de la Croisade ne tarda pas à être suivie d'effet : les croisés se réunirent en Bourgogne, en Nivernais ou en Lyonnais au printemps de 1209. Simon de Montfort était parmi eux.

Inquiet de voir la guerre aux portes de ses Etats, Raymond VI accepta de prêter serment entre les mains d'**Arnaud-Amaury**. Il le fit le 18 juin 1209, à Saint-Gilles. Après avoir traversé Montpellier en juillet, les croisés se retrouvèrent devant Béziers dont les consuls refusèrent de livrer les hérétiques. La ville fut prise d'assaut et ses habitants massacrés, y compris les catholiques. C'est là que, d'après **Césaire d'Heisterbach, un cistercien allemand, Arnaud-Amaury** aurait eu cette apostrophe terrible : «Massacrez-les, car le Seigneur connaît les siens» transmis par la tradition sous une forme un peu différente : «Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens». Le sac de la ville restera une tache sur le souvenir de la Croisade. Les notables de Narbonne n'attendirent pas l'arrivée des croisés, ils allèrent à leur rencontre pour faire leur soumission. Seul Raymond-Roger Trencavel, le vicomte de Carcassonne, s'enferma dans sa cité pour résister. Le 1^{er} août, les croisés prirent position devant la ville mais ne réussirent à s'emparer que des faubourgs. Bientôt pourtant les assiégés durent s'avouer vaincus et Trencavel demanda à parlementer. Les croisés s'emparèrent de lui et le jetèrent dans un cachot. C'était le 15 août 1209.

La question qui se posa alors fut de savoir à qui on allait attribuer la vicomté de Carcassonne. Après avoir célébré la Messe, l'**abbé de Cîteaux** précisa l'enjeu de la question : il fallait appliquer la règle de la Croisade en remplaçant le seigneur dépossédé par l'un des croisés auquel seraient affectés ses titres et ses domaines et qui recevrait l'hommage des vassaux du seigneur déchu. Il était par ailleurs évident que celui qui serait choisi deviendrait le chef militaire de la Croisade, rôle qui avait été assumé jusqu'ici par **Arnaud-Amaury, l'abbé de Cîteaux**. Celui-ci offrit la vicomté successivement au comte de Nevers, au duc de Bourgogne et au comte de Saint-Pol. Tous refusèrent. **Arnaud-Amaury** eut alors l'idée de faire élire le futur vicomte par un collège de six membres, deux évêques et quatre chevaliers, placé sous sa présidence. A l'unanimité, le choix se porta sur Simon de Montfort. Il refusa d'abord mais dut s'incliner devant l'injonction de l'**abbé de Cîteaux** qui lui ordonna d'accepter au nom de la sainte obéissance. **Pierre des Vaux de Cernay** écrira qu'on avait élu «un homme de foi catholique, de mœurs honnêtes et rompu au métier des armes». Il semble bien que l'attitude de Simon, durant la quatrième Croisade, devant Zara et la décision d'assiéger Constantinople, ait pesé très lourd dans le vote du collège des électeurs qui entendirent choisir «un homme d'une incontestable réputation de droiture». Peu de temps après, mais avant la fin du mois d'août 1209, Simon déclara donner «à Dieu et à l'église **Notre-Dame de Cîteaux**, entre les mains du seigneur **Arnaud**, abbé dudit monastère, légat du Saint-Siège, ici présent, de biens confisqués par mandat du Saint-Siège aux hérétiques,

et que Dieu (lui) a donnés : dans la cité de Carcassonne, la maison qui a appartenu à l'hérétique Bernard de Lérída ; à Béziers, celle de l'hérétique Amiel de Rieussec ; dans le castrum de Sallèles au diocèse de Narbonne, celle d'une dame hérétique nommée Filesac...». La situation juridique s'avérait pour le moins compliquée. Vicomte de Carcassonne, Simon devenait vassal du comte de Barcelone, le roi Pierre II d'Aragon, mais celui-ci n'avait, à aucun moment destitué Trencavel, ni nommé Simon à sa place. Le nouveau vicomte n'agit alors que par les pouvoirs que lui a transmis le LÉgat du Pape qui intervient ainsi dans le droit féodal sans tenir compte de la juridiction du roi de France Philippe-Auguste. Il semble bien que **Arnaud-Amaury** aussi bien que Simon aient éludé la question.

Au lendemain de la chute de Carcassonne, Raymond VI de Toulouse et le comte de Nevers décidèrent de se retirer estimant avoir accompli les quarante jours de présence à la Croisade auxquels ils s'étaient engagés. Eudes de Bourgogne consentit à rester un mois de plus. Déjà la situation se compliquait, car si Carcassonne et Béziers étaient hors de combat, il restait de nombreux points de résistance dans la Montagne Noire, les Corbières et le Minervois. A la chute des effectifs s'ajoutaient de vives préoccupations financières. Pour y faire face, Simon s'empressa de rétablir la collecte de la dîme et instaura un impôt extraordinaire, un cens de trois deniers par foyer et par an au profit du Saint-Siège. Les hérétiques avaient quarante jours pour revenir au sein de l'Eglise sinon ils devraient payer de fortes amendes. En cette fin d'été 1209, Simon n'avait plus autour de lui que de modestes seigneurs dont beaucoup étaient de ses amis ou de ses voisins. Malgré l'arrivée, au printemps 1210, de renforts assez importants, Simon devra, pendant toute la Croisade, faire face à l'insuffisance des effectifs et surtout à leur instabilité.

Pour consolider ses premiers succès, Simon fit sur le terrain une démonstration de ses talents militaires. A partir de Carcassonne il consolida la conquête de Béziers, envoya s'emparer de Limoux, puis de Saissac et s'empara lui-même d'Alzonne puis de Montréal déserté par les hérétiques qui y vivaient. Il était là sur la route de Fanjeaux qui était un lieu capital de l'hérésie en même temps qu'un carrefour routier important. Fanjeaux était devenu le siège d'un évêché cathare, dont le titulaire était Guilhabert de Castres, et on sait que Dominique de Guzman avait installé à Prouille son premier centre d'intervention et qu'il y était peut-être présent en 1209-1210. Fanjeaux comme Montréal était désert lorsque Simon s'en empara, les habitants avaient fui vers Montségur. C'est à cette époque qu'il s'empara de Limoux puis, remontant sans désespérer vers le nord, il reçut la reddition de Castres et de Lombers. Revenu à Alzonne, Simon décida d'attaquer Cabaret, dans l'étroite vallée de l'Orbiel, mais il échoua devant la résistance acharnée des défenseurs. A l'appel de Vital, l'abbé de Saint-Antonin de Frédelas sur le bord de l'Ariège, il décida de se rendre à Pamiers en s'emparant de Mirepoix au passage puis de Saverdun avant de regagner Fanjeaux.

Pendant ce temps les relations d'**Arnaud-Amaury** et de Raymond VI de Toulouse s'étaient détériorées. Les responsables de la Croisade avaient demandé à l'évêque de Toulouse de leur remettre la liste des hérétiques, Raymond VI s'y était opposé vigoureusement ainsi que les consuls de Toulouse menaçant d'avoir recours à la protection du Saint-Siège. Sans aucune hésitation **Arnaud-Amaury** excommunia les consuls et jeta l'interdit sur la ville. Un concile réuni en Avignon à cette époque excommunia Raymond VI et étendit l'interdit à tous les domaines du comte mais assortit la peine d'un sursis jusqu'à la Toussaint.

L'automne qui arrivait ne permettait pas d'envisager de grandes opérations militaires, Simon en profita pour prendre contact avec Pierre II d'Aragon, son suzerain pour la vicomté de Carcassonne, mais celui-ci refusa son hommage. Par contre, il convoqua Simon à Narbonne pour l'accompagner à Montpellier. Quinze jours de discussions n'aboutirent à rien parce que Pierre II ne voulait pas prendre le risque de voir, peu à peu, la vicomté passer sous la suzeraineté de seigneurs français eux-mêmes vassaux du roi de France. C'était toute sa politique qui se trouvait remise en cause. Le 10 novembre 1209, Raymond-Roger Trencavel mourut de dysenterie après avoir communié et reçu les derniers sacrements. Pourtant les bruits insistants affirmaient qu'il avait été assassiné sur ordre de Simon de Montfort et Innocent III était bien prêt à accepter cette version.

Pendant l'absence de Simon lors de son voyage à Montpellier, une véritable guérilla s'instaura en Minervois, au château d'Alaric sur la rive droite de l'Aude, à Saissac et Cabaret. Castres et Lombers se soulevèrent ainsi que Montréal.

Lorsque s'ouvrit l'année 1210, **Guy des Vaux de Cernay** avait rejoint Simon à Carcassonne, Raymond VI était revenu sans avoir rien obtenu de ses visites au roi de France et au Pape, seuls les consuls de Toulouse avaient obtenu d'Innocent III qu'il lève l'interdit sur la ville. Au début de mars alors que le Carême venait de commencer, Alix de Montmorency, l'épouse de Simon annonça son arrivée par la vallée du Rhône en compagnie de son fils aîné Amaury et de sa fille Amicie. Simon vint à leur rencontre jusqu'à Pézenas et en profita pour visiter l'abbaye de Saint-Thibéry où Etienne de Servian, en février 1209, avait renoncé à l'hérésie.

De retour à Carcassonne, Simon alla réoccuper Alzonne, s'empara de Bram, reprit une partie du Minervois et le château d'Alaric avant Pâques qui, cette année-là tombait le 18 avril. Il aurait ensuite participé à une réunion à Montréal avec Pierre II dont il ne sortit rien ou presque car Pierre II absorbé par la «Reconquista» n'était pas en mesure d'ouvrir un second front au nord des Pyrénées ce que Simon n'avait peut-être pas compris ou pas su. L'un et l'autre étaient donc restés prudents.

Depuis fort longtemps il y avait de constantes querelles entre les Narbonnais et les Minervois, il n'est pas surprenant qu'Aimery de Narbonne ait suggéré à Simon de s'emparer de Minerve, proposant même de l'y aider. Le siège commença fin juin. Minerve, au confluent de la Cesse et de son affluent le Brian, était «d'une force incroyable». Simon comprit qu'il était impossible d'envisager un assaut, il fallait bloquer la place en empêchant tout ravitaillement en vivres et en eau. Guillaume de Minerve demanda bientôt à parlementer au moment même où **Arnaud-Amaury** arrivait de Toulouse. C'est lui qui décida que la ville serait remise à Simon mais que les habitants auraient la vie sauve pour peu qu'ils acceptent de se convertir. Assez peu y consentirent si bien que cent quarante d'entre eux furent condamnés au bûcher. Ce devait être le 20 juillet, «vers la fête de sainte Marie-Madeleine» écrit **Pierre des Vaux de Cernay**. Simon, pour célébrer la victoire, fit don, à l'évêque de Béziers, de Castelnau dans la paroisse de Vendres.

Avec des forces qui s'accroissaient chaque jour, Simon décida de s'attaquer à Termes, entre Carcassonne et Narbonne. Il connut là de grandes difficultés de ravitaillement et le siège continuait encore après la fin de l'été. De son côté Raymond de Termes manquait d'eau et fut bientôt contraint de parlementer. Il accepta de livrer son château mais brusquement la pluie survint : il n'était plus question de se rendre.

Malheureusement la dysenterie vint décimer les assiégés à partir du 22 novembre et les plus valides tentèrent de s'enfuir. Bien peu y parvinrent et Raymond de Termes lui-même fut fait prisonnier. Ayant si péniblement conquis Termes, Simon se dirigea sur Puivert et s'en empara sans avoir à combattre. Il en fut de même pour Castres et Lombers. Noël trouva Simon à Ambialet où Raymond VI avait souhaité le rencontrer. En fait il s'agissait d'un piège tendu par le comte de Toulouse mais Simon n'eut aucun mal à l'éventer et chacun rentra chez soi. Toutefois le problème de Toulouse et de Raymond VI restait toujours en suspens. Le concile qui s'était tenu à Saint-Gilles au début de 1210 n'avait pu que constater que le comte n'avait rempli aucune des conditions préliminaires fixées par Innocent III pour lever son excommunication. Pourtant ce n'est que le 17 décembre que le Pape écrivit à Raymond VI pour lui rappeler ce à quoi il s'était engagé et pour le menacer de faire envahir le comté par les troupes de la Croisade. Il était évident que le Pape souhaitait limiter l'extension de la guerre tandis que les légats ne pensaient qu'à profiter des circonstances pour frapper l'hérésie où elle s'avérait la plus redoutable, à Toulouse.

Arnaud-Amaury eut alors l'idée de provoquer une réunion, en 1211 à Narbonne, regroupant autour de Simon de Montfort et des légats, le comte de Toulouse, le roi d'Aragon et le comte de Foix. L'objectif officiel de cette réunion était d'éradiquer l'hérésie mais en fait il s'agissait de pousser Raymond VI à la guerre et au préalable de régler les différents entre Simon d'une part et le comte de Foix et Pierre II d'autre part. En réalité Pierre II, plus que jamais engagé dans la guerre de reconquête contre les Maures, ne pouvait pas s'opposer aux projets d'**Arnaud-Amaury**. Celui-ci fit rédiger une charte des propositions de l'Eglise qui fut remise à Raymond VI qui la lut et sans plus attendre repartit à Toulouse tant les conditions lui paraissaient dures. Elles l'étaient en effet et prouvaient que le refus du comte était la seule réponse attendue. La Croisade pouvait désormais, en toute légalité canonique, porter la guerre à Toulouse et dans son comté. Auparavant Simon entendait reprendre Cabaret où son fidèle Bouchard de Marly était prisonnier depuis dix-huit mois. La surprise fut de voir apparaître Bouchard, libre, venant négocier la reddition de Pierre-Roger de Cabaret que beaucoup de ses alliés avaient abandonné. C'était un siège difficile qu'on évitait et de nombreuses pertes en hommes.

Le 1^{er} avril 1211, qui était le Vendredi Saint, les troupes de la Croisade étaient réunies sous les remparts de Lavar, à l'est de Toulouse. Peu après une forte troupe d'Allemands était arrivée à Carcassonne et se dirigeait vers Lavar lorsqu'elle fut surprise par des mercenaires au service du comte de Foix, à Avezines, au pied de la colline de Montgey. Ce fut un horrible massacre. Le 3 mai, un grand pan de la muraille de Lavar, minée par les croisés, s'écroula et les habitants surpris n'opposèrent aucune résistance. C'était le jour de l'Invention de la Sainte Croix et les religieux de la Croisade groupés autour d'un **moine cistercien de la Cour-Dieu** chantaient le *Veni Sancte Spiritus*. La plupart des hérétiques furent mis à mort y compris Aimery et Guiraud de Montréal qui s'étaient réfugiés à Lavar. Revenant en Lauragais, l'armée se trouva devant Cassès qui voulut résister, les hérétiques qui s'y trouvaient furent brûlés vifs. Peu après, Baudouin, le demi-frère de Raymond VI, qui tenait Montferrand près de Castelnaudary fit alliance avec Simon.

Du 5 au 15 juin, Simon de Montfort entrepris une rapide expédition vers le Tarn jusqu'à Rabastens et Lagrave avant de revenir à Montgiscard aux portes de Toulouse où

il rejoignit Thibaud, comte de Bar et de Luxembourg, à la tête d'une troupe importante. Il fit appel au peuple de Toulouse pour l'inciter à abandonner la cause de Raymond VI. Ce fut en vain car tous se souvenaient du massacre de Béziers que rappelaient les poèmes de Guilhem Figueira : « Vous vous êtes coiffés d'un bien vilain chapeau, vous Rome et vous Cîteaux qui avez fait faire à Béziers aussi étrange boucherie ». On vit seulement Foulque, l'évêque de Toulouse, avec tous ses prêtres et les moines ou religieux, quitter la ville en emportant le Saint-Sacrement, manifestant ainsi l'interdit qui frappait le Comté.

Simon décida alors d'assiéger Toulouse, mais il n'avait pas pris clairement conscience de l'importance et de l'étendue de la ville et ses effectifs s'avèrent rapidement très insuffisants. Avant la fin du mois de juin il fut contraint de lever le siège. C'était le premier véritable échec de Simon de Montfort.

Profitant de ce que le comte de Foix était enfermé dans Toulouse, Simon remonta la vallée de l'Ariège, prit Auterive, traversa Pamiers qui lui était fidèle et détruisa toute la région autour de Foix. Sans s'attarder il contourna Toulouse par l'est, traversa le Tarn à Gaillac et l'Aveyron à Saint-Antonin avant de gagner Cahors où il fut accueilli avec faste par l'évêque. Lors de son départ les croisés germaniques qui avaient achevé leur quarantaine quittèrent la Croisade, posant à nouveau à Simon le problème des effectifs.

Aux premiers jours de l'automne de 1211 les Toulousains décidèrent d'attaquer Castelnau-dary mais seul le comte de Foix le fit tandis que le comte de Toulouse et les seigneurs de Béarn et de Comminges restaient à l'abri si bien que la ville resta aux croisés mais d'extrême justesse. Pour tenter de trouver de nouveaux effectifs, Simon partit à Narbonne pour convaincre le comte de l'aider.

A ce moment de la Croisade il convient de remarquer que Simon de Montfort manque cruellement de moyens. De moyens financiers, mais surtout de moyens en hommes, en fonction des quarante jours auxquelles les seigneurs croisés se sont engagés, ce qui conduit à une discontinuité des actions et empêche de laisser dans chaque ville conquise une garnison même modeste. Cette difficulté est encore accentuée par l'étendue du théâtre d'opérations, de Narbonne à Agen, qui oblige à de trop nombreux et dangereux déplacements au gré des révoltes, ici ou là, des hérétiques.

Profitant de l'absence de Simon, Raymond VI mena une campagne militaire et psychologique de reconquête le long de la vallée du Tarn. Ayant reçu des renforts, inattendus à l'entrée de l'hiver, Simon entrepris de reconquérir le terrain perdu mais il ne put que reprendre le Lauragais et le sud de l'Albigeois. Le pays entre Tarn et Aveyron resta à Raymond VI. Simon, lui, passa le Noël 1211 à Castres où il reçut le renfort imprévu de son frère Guy accompagné de sa femme et de ses enfants arrivant de Palestine.

L'année 1212 fut d'abord consacrée à reprendre ce qui avait été perdu dans les vallées du Tarn et de l'Aveyron. Le 25 mars Simon était à Albi pour célébrer Pâques près d'**Arnaud-Amaury** qui venait d'être élu archevêque de Narbonne. D'autres retrouvailles furent celles de **Guy et de Pierre des Vaux de Cernay**, Guy venait d'être élu évêque de Carcassonne. Le 3 avril, Simon fit don à l'évêque d'Albi des châteaux de Rouffiac et de Marssac. Le 23 les croisés passèrent à Sorèze et Simon ne tarda pas à reprendre Puylaurens, Rabastens, Gaillac et Saint-Marcel. Le 20 mai 1212 les croisés étaient devant Saint-Antonin dont les seigneurs battus furent emmenés captifs à Carcassonne. Peu après l'évêque d'Agen offrit son aide à Simon qui vint lui-même recevoir la soumission de la

ville. Pour Raymond VI c'était un revers cuisant mais son sénéchal à Penne d'Agenais, Hugues d'Alfaro, avait aménagé la place pour supporter un siège. Celui-ci fut long et difficile, pourtant le 25 juillet Alfaro dut s'avouer vaincu.

A partir de Penne Simon lança une expédition punitive vers Biron en Périgord où se trouvait Martin Algaï qui l'avait trahi, celui-ci fut livré par les siens et pendu. Revenu à Penne, Simon décida de pénétrer sur les terres du comte de Toulouse. Le 14 août au petit matin les croisés étaient aux portes de Moissac et trois semaines plus tard, le 8 septembre ils entrèrent dans la ville et pillèrent l'abbaye bénédictine. A ce moment, sauf Montauban et Toulouse, tout le comté était aux mains des croisés.

En novembre, Simon de Montfort réunit autour de lui une sorte de parlement composé des évêques qui l'avaient si bien aidé, des seigneurs auxquels il avait distribué les fiefs conquis et quelques seigneurs locaux fidèles à l'Eglise. Ce parlement procéda à l'élection d'une commission composée de deux évêques, de deux moines-soldats, de quatre chevaliers et de quatre personnalités locales. Elle était chargée de rédiger les «coutumes» de la terre conquise. Le 1^{er} décembre Simon promulgua le texte qui devait régir l'ensemble des pays conquis et qui révèle en lui un sage législateur. Grâce à ce texte, la Croisade ne pouvait plus apparaître comme une guerre de pillage mais réellement comme une guerre sainte.

Simon pourtant aurait pu être inquiet car au mois de juillet 1212, Pierre II d'Aragon, avait participé, contre les Almohades, à la victoire décisive de Las Navas de Tolosa. Il était libre, désormais, d'intervenir en deçà des Pyrénées. Dès le début de janvier 1213, il arriva à Toulouse avec Raymond VI qui était allé à sa rencontre à Saragosse où ils avaient élaboré un projet de paix qu'ils avaient envoyé au Saint-Siège. Innocent III envoya ce projet à Simon de Montfort et aux légats les 15, 17 et 18 janvier. Pour Raymond VI, il s'agissait de sauvegarder son comté, pour Pierre II la motivation était plus subtile : dans le cas où Simon s'emparerait de Toulouse il en ferait hommage à son suzerain le roi de France et les liens entre Toulouse et l'Aragon seraient rompus, cela Pierre II ne le voulait à aucun prix, il lui fallait donc sauver le comte légitime. Innocent III, lui, ne vit dans ce projet que la fin de la guerre. Il ordonna donc d'arrêter la Croisade. Pierre II crut, non sans raison qu'il avait gagné.

Mais c'était faire peu de cas du concile qui était réuni à Lavaur sous la présidence d'**Arnaud-Amaury**, archevêque de Narbonne mais toujours légat. Celui-ci demanda à Pierre II de faire connaître ses demandes par écrit, de les adresser au concile et d'observer une trêve d'une semaine. Le projet du roi d'Aragon parvint au concile le 16 janvier, il souleva une opposition unanime et la réponse négative du concile fut expédiée dès le 18 janvier à Toulouse. Trois jours plus tard une lettre du concile fut envoyée au Pape. Pierre II, lui, décida de brusquer les choses et de mettre le Pape, les légats et Simon de Montfort devant le fait accompli : il se fit prêter serment de fidélité, le 27 janvier, par ses trois vassaux de Foix, de Comminges et de Béarn, par Raymond VI et par son fils mais aussi par les consuls de Toulouse et de Montauban. Le conflit latent entre le droit féodal et le droit canonique de la Croisade éclatait au grand jour. Le 21 mai, Innocent III estimant qu'il avait été dupé par Pierre II révoqua ses décisions de Janvier 1213. La reprise de la guerre était inévitable.

Les événements de ce premier semestre de l'année 1213 obligent à se poser des questions sur le rôle du Pape Innocent III. La première, et la plus importante sans doute, c'est de savoir s'il est parfaitement informé de ce qui se passe sur le terrain. Il est très

probable que la réponse soit négative car il est évident qu'il ne contrôle pas les légats et surtout le premier d'entre eux, **Arnaud-Amaury, abbé de Cîteaux** et donc supérieur général d'un Ordre qui a connu un développement rapide et considérable : fondé en 1098, il comptait 526 abbayes à la fin du 12^e siècle. Les légats reçoivent une orientation générale du Pape, ensuite ils font ce qu'ils veulent en fonction de l'évolution des conflits et ils ne rendent pas toujours compte de façon exhaustive. Par ailleurs, Innocent III, considéré comme le plus grand pape du Moyen-Age, se montre souvent versatile et faible, donnant raison au dernier qui a parlé. A sa décharge il convient de reconnaître que la situation est loin d'être claire et que les décisions sont bien difficiles à prendre. En cette fin de mai 1213 Innocent III offrait la paix mais exigeait une totale sincérité de Pierre II et de Raymond VI. On en était bien loin. Le 20 juillet un nouveau massacre eut lieu au Pujol, à l'est de Toulouse et le 8 septembre Pierre II installait son camp devant Muret. Le 11 septembre, à la nuit tombante, les croisés arrivèrent eux aussi devant Muret. Conscient de son infériorité numérique Simon était inquiet et prudent. Il est certain que Pierre II comme Simon souhaitaient que la bataille ait lieu en terrain découvert. Au prix d'une erreur tactique de Pierre II et d'une manœuvre audacieuse de Simon les croisés l'emportèrent bientôt et le roi d'Aragon fut tué d'un coup de lance. C'était le 12 septembre 1213, le jeudi de Muret.

«Grands furent le désastre, et le deuil, et la perte» déplora un poète du temps. En effet, le temps d'une bataille, les espoirs des hérétiques avaient été anéantis. Même Simon de Montfort, pendant un certain temps ne sut que faire de si grand triomphe. Raymond VI, lui, partit passer un mois en Angleterre près de Jean sans Terre qui était son beau-frère. Une rébellion larvée s'était manifestée de Vienne à Nîmes, à Béziers et à Montpellier mais la seule présence de Simon suffit à calmer les esprits. Le 4 décembre, il était encore à Vienne pour négocier le mariage de son fils Amaury avec Béatrice de Viennois et ce n'est que vers le milieu de février 1214 qu'il regagna Béziers. Il venait d'y arriver lorsqu'il apprit que Baudouin de Toulouse avait été capturé pendant son sommeil par ses propres vassaux et transféré à Montauban où son demi-frère, Raymond VI, le fit pendre au bord du Tarn.

Au mois de juillet, le cardinal Pierre de Bénévent, légat a latere, vint recevoir la soumission des comtes de Foix et de Béarn, bientôt suivie de celle de Raymond VI. De ce fait le comté de Toulouse se trouvait placé sous la suzeraineté du Pape ce que ne pouvait manquer de contester le roi de France. Le 18 août Casseneuil tomba aux mains de Simon qui, ayant appris que des hérétiques s'étaient réfugiés dans des châteaux du Périgord, lança un raid éclair vers Domme et Montfort qui possédaient Bernard de Cazenac et les détruisit. Par contre Castelnau fut épargné pour y installer une garnison.

C'est à l'occasion de ce raid vers la vallée de la Dordogne que Simon de Montfort vint à **Cadouin**, une **abbaye cistercienne** fondée vers 1114 par Géraud de Salles et affiliée à l'Ordre cistercien le 28 octobre 1119 dans la filiation de Pontigny dont, après **Bouras**, elle était la 2^e fille. Cette abbaye était réputée détenir le Saint Suaire qui avait recouvert la tête du Christ après sa mort. **Constantin** en était abbé depuis 1207 au moins et on croit qu'il avait accompagné Simon de Montfort depuis le début de son expédition en Périgord. Simon fit un don à **Cadouin** pour qu'une lampe brille en permanence devant le Suaire et qu'il y en ait deux les jours d'ostension. C'est la première mention écrite que nous connaissons de la présence du Suaire à **Cadouin** (Cf. de Gourgues : Le Saint Suaire

- Périgueux - 1868, page 251, pièce justificative n°11 et Jean Sigala : Cadouin en Périgord - Bordeaux - 1950, réédition Paris - 2003, page 68). C'est aussi, à nouveau, une preuve des liens importants qui existaient entre Simon de Montfort et l'Ordre cistercien.

Le 6 décembre 1214 Simon de Montfort acheva cette grande chevauchée à Moissac où fut réglé le contentieux né du sac de l'abbaye en 1212. Il est étrange de constater que tout cela se soit passé à l'insu du Saint-Siège ou du moins sans son intervention. C'est peu après que fut convoqué à Montpellier un concile qui devait régler définitivement le sort du Pays albigeois. Le concile se réunit le 8 janvier 1215 dans une église de Montpellier sous la présidence du légat Pierre de Bénévent. Les prélats locaux dévoués à Simon de Montfort proposèrent que la ville et le comté de Toulouse lui soient immédiatement dévolus mais Pierre de Bénévent refusa d'y consentir n'ayant pas le pouvoir de prendre une telle décision. On convint d'envoyer à Rome l'archevêque d'Embrun pour informer le Pape et obtenir son accord. Pierre de Bénévent, pour le moment, envoya Foulque réoccuper son évêché de Toulouse et tout le clergé l'y suivit. Le Pape avait décidé, quant à lui, de convoquer un concile œcuménique au Latran pour la fin de 1215, il était évident qu'il ne souhaitait pas voir Simon s'emparer du comté et de la ville de Toulouse si rapidement. Il ne voulait pas non plus paraître désavouer Simon et le Haut-Clergé du Languedoc et provisoirement il confia la commende du comté de Toulouse à Simon de Montfort. C'était une demi-mesure.

Lorsque l'archevêque d'Embrun revint de Rome, le 2 avril, il était accompagné de Louis de France, le fils aîné du roi, le futur Louis VIII. Dans les rangs des croisés il y eut une vive inquiétude. Que venait faire là le fils de Philippe-Auguste ? Jamais celui-ci n'était intervenu pour aider la Croisade, voulait-il maintenant l'annexer à son profit ? Il n'en était rien, Louis n'avait qu'une mission d'information. Tout juste le légat lui fit-il endosser la décision de détruire les remparts de Toulouse, Narbonne et quelques autres villes. A cette occasion il y eut une brouille profonde entre Simon et l'Archevêque de Narbonne, Arnaud-Amaury, l'ancien abbé de Cîteaux.

Etant à Carcassonne Simon envoya son frère Guy prendre possession de Toulouse, lui-même prit possession de Montauban le 8 juin et signa un accord, le 24 août avec l'abbaye de Lagrasse, dans les Corbières, quant à la possession de divers châteaux et surtout des mines.

Le 11 novembre 1215 s'ouvrit à Rome, dans l'église du Saint-Sauveur, le 4ème concile œcuménique du Latran. Dès l'ouverture, Innocent III exposa son grand projet de paix universelle qui exigeait l'unité de la Chrétienté autour des dogmes de la Trinité et, pour la première fois, de la transsubstantiation. On condamna au passage Joachim de Flore et les Cathares et on confirma les règles de la Croisade. Le 30 novembre, le concile s'acheva sur la condamnation de Raymond VI mais aussi la sauvegarde des droits de son fils, Raymond le Jeune. Sept mois plus tard Innocent III mourut, désabusé et amer. Il avait 56 ans.

En avril 1216, Simon de Montfort se rendit à Pont-de-l'Arche en Normandie pour faire hommage au roi de France de ses conquêtes. Quelques semaines plus tard, la Provence se soulevait à l'instigation de Raymond VI et Raymond le Jeune prit la ville de Beaucaire tandis que les croisés restaient enfermés dans le château. Simon ne parvenant pas à les dégager fut encore heureux de négocier leur libération avec Raymond le Jeune.

Toulouse, à son tour, se révolta et les croisés mirent la ville à sac, pillant et détruisant tout ce qu'ils purent. Simon supprima même le Consulat. Se tournant alors

contre la Bigorre il fit annuler le mariage de Pétronille de Bigorre pour la marier à son fils cadet Guy qui avait 15 ans de moins qu'elle. Le mariage eut lieu à Tarbes le 6 novembre 1217. A son tour, le comte de Foix s'était, lui aussi, révolté. L'affaire se termina par une trêve d'un an.

L'alerte vint à nouveau de la Provence. Simon s'y précipita et était parvenu tant bien que mal à rétablir la situation quand il apprit le retour de Raymond VI à Toulouse le 13 septembre, c'était le 4^e anniversaire du «jeudi de Muret». La ville entière s'était soulevée et Raymond pouvait compter sur toute la petite noblesse de la région. Simon arriva à proximité de Toulouse un soir d'octobre, il y retrouva son frère Guy. Il fut bientôt évident qu'il fallait envisager un siège qui ne pourrait qu'être long et difficile. L'hiver se passa dans le calme et ce n'est qu'à Pâques, le 15 avril, que les combats reprirent. Il y eut des luttes sanglantes dont les adversaires sortirent alternativement vainqueurs ou vaincus. Le 7 juin, les cloches de Toulouse sonnèrent joyeusement pour accueillir les Provençaux menés par Raymond le Jeune. Dans les rangs des croisés on commençait à murmurer. Une grande bataille s'engagea le dimanche 24 juin. Le lendemain alors que Simon assistait à la Messe un assaut se déroula vers la porte Montoulieu. Après avoir communié Simon s'y rendit en hâte. Guy fut blessé par une flèche et une autre tua son cheval, Simon se précipita au secours de son frère, c'est alors qu'un boulet de catapulte lui fracassa la tête : «et la pierre arriva tout droit où il fallait, si bien frappa le comte à son heaume d'acier» écrivit le poète.

Le lendemain, 26 juin 1218, Amaury, le fils aîné de Simon, fut investi des titres et domaines de son père, il avait 20 ans.

Le cardinal-légat fit admettre qu'il fallait abandonner le siège et le 25 juillet Amaury emportant les restes de son père regagna Carcassonne avec les troupes qui lui restaient. Les ossements de Simon furent inhumés à droite de l'autel majeur dans la cathédrale Saint-Nazaire.

C'est peut-être un peu plus tard qu'Amaury alla à **Cadouin**, il y confirma la donation de son père, y ajouta 100 sols et offrit un coffret d'or pour contenir le Suaire à la place de celui d'argent qui existait.

Six ans plus tard, un jour de janvier, Amaury capitula entre les mains de Raymond VII qui avait, lui aussi, succédé à son père. Il quitta le Languedoc pour retourner en Yveline où il fit inhumér définitivement son père au prieuré de Hautes-Bruyères. Les Cathares semblèrent triompher mais en 1226 le Saint-Siège lança une nouvelle croisade menée, cette fois, par le roi Louis VIII. Raymond VII fut contraint, en 1229, de signer le traité de Paris qui annexait la plus grande part de ses domaines au Royaume de France. Sa fille Jeanne fut mariée à Alphonse de Poitiers, le frère du roi Louis IX. A leur mort, le comté de Toulouse devait revenir au Roi de France. Ce fut en 1271. En 1234, l'Inquisition avait remplacé la Croisade, les Dominicains avaient succédé aux **Cisterciens** mais il fallut encore un siècle pour venir à bout de l'hérésie.

*
**

Alix de Montmorency mourut en 1221 et fut inhumée au prieuré de Hautes-Bruyères. Amaury mourut à Otrante en 1241 et repose à Saint-Pierre de Rome, son frère Guy fut mortellement blessé en 1220 lors d'un assaut contre Castelnau-dary, son autre frère Simon, qui avait hérité en 1218 du titre de comte de Leicester, prit possession du comté et épousa, en 1238 une sœur du roi d'Angleterre. Il fut tué à la bataille d'Evesham en 1265 et repose à Westminster.

Guy de Montfort, le frère cadet de Simon V qui lui avait donné la seigneurie de Castres, mourut en janvier 1228 à Varilhes au cours de la Croisade royale. Son fils Philippe reçut la seigneurie de Castres et son fils Philippe II après lui en 1268 mais il mourut en 1270 à Tunis aux côtés de saint Louis. Castres revint au domaine royal en 1477.

*
**

Quelques remarques en guise de conclusion.

Simon V de Montfort fut-il réellement le chevalier du Christ que **Pierre des Vaux de Cernay** a décrit dans son *Hystoria Albigensis* ? Ou bien fut-il le bourreau sanguinaire, voleur et pillard que les poètes languedociens ont dépeint ? Accessoirement, il faut aussi s'interroger sur les rôles réels et réciproques de Simon et des légats du Saint-Siège et spécialement du principal d'entre eux, **Arnaud-Amaury, abbé de l'abbaye de Cîteaux** ? Enfin, il faut se demander si la Croisade ne fut pas le prétexte pour satisfaire les jeux politiques contradictoires du roi de France, du Saint-Siège et du roi d'Aragon soucieux de s'assurer la suzeraineté du comté de Toulouse.

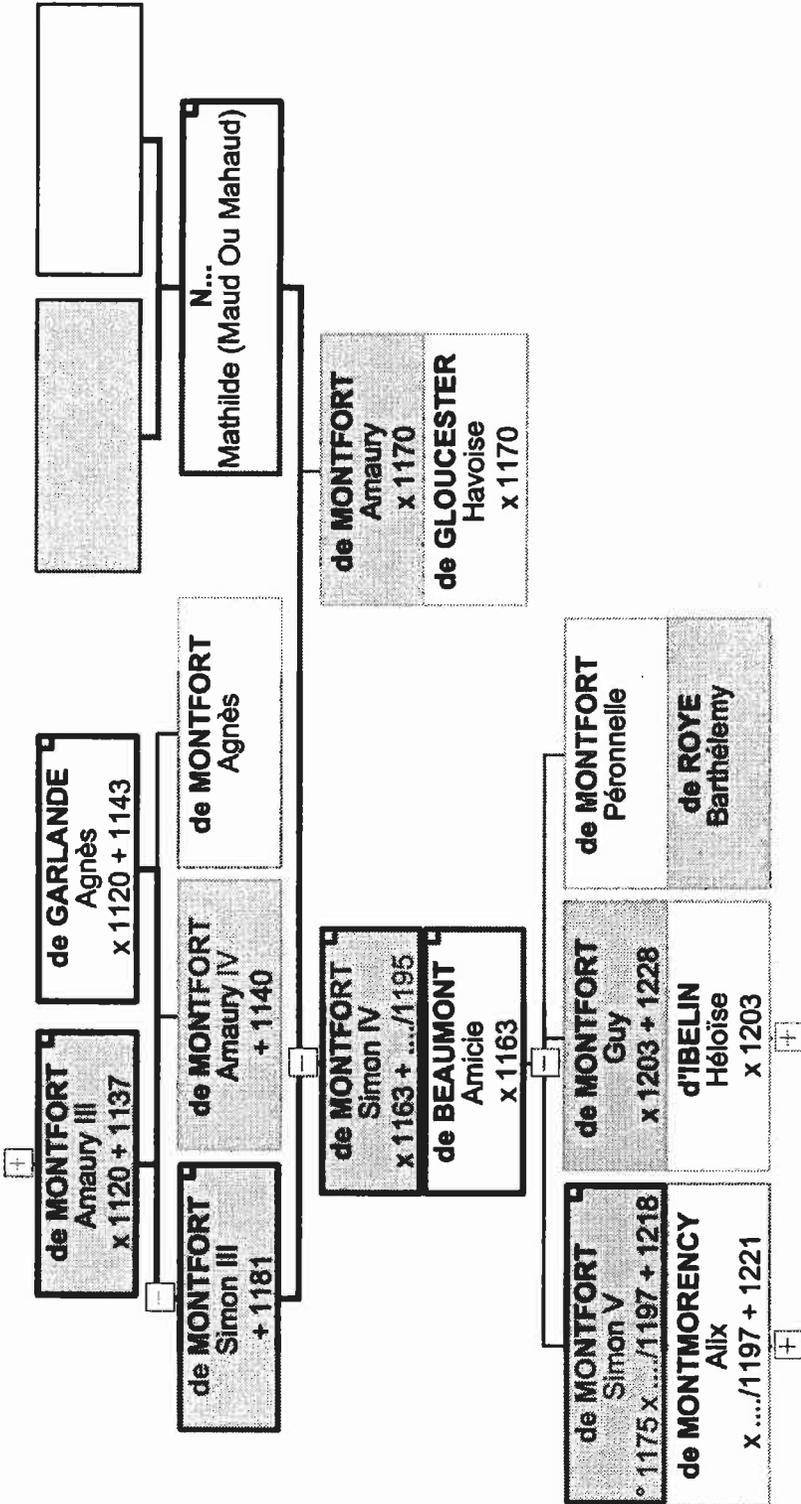
Simon de Montfort, chevalier du Christ ? Il est bien difficile d'avoir une opinion précise et motivée sur ce sujet car il n'y a que très peu de documents qui permettent de s'en faire une idée. On peut simplement remarquer que, bien avant la Croisade, au cours de divers combats, il est souvent rapporté que Simon tentait toujours de secourir les blessés, fut-ce au péril de sa vie. Plus fréquemment on le voit assister à la Messe ou à quelque office monastique quand il en a la possibilité. La conquête de Zara pendant la quatrième Croisade et le refus d'aller assiéger Constantinople avaient valu à Simon une réputation méritée de droiture. Surtout il ne manque pas après chaque succès dans ses campagnes de remercier Dieu en effectuant un don à un monastère (**Cîteaux, les Vaux de Cernay, Hautes Bruyères, Cadouin**), à une église (Béziers, Narbonne, Carcassonne) ou aux pauvres. Ce sont souvent des dons importants (rente, maison, terre) et qui engagent même ses héritiers. Un exemple de son comportement habituel nous est donné le jour même de sa mort : il était à la Messe lorsqu'on vint l'avertir d'une attaque, il communie puis se rend sur le champ de bataille, son frère est blessé, il se précipite à son secours et c'est à ce moment qu'il est tué.

Simon de Montfort fut-il un bourreau cruel, un voleur et un pillard ? Le massacre de Béziers incite à l'admettre, de même la capture de Trencavel, sa détention et sa mort, de même aussi tous les hérétiques qui furent pendus sans procès et souvent sans discernement. Même si on lui en a longtemps attribué la paternité, l'apostrophe «Massacrez-les car Dieu connaît les siens» fut prononcée par le légat **Arnaud-Amaury** et non par lui. Il faut reconnaître que les adversaires de la Croisade ne furent pas moins cruels comme en témoignent les massacres de Montgey ou du Pujol. Il faut surtout se souvenir que cette cruauté était dans les mœurs du temps et le restera longtemps. Près de quatre siècles plus tard, les chroniqueurs feront le même reproche à Monluc pendant des guerres de religion qui ne furent pas moins implacables et meurtrières.

Simon de Montfort fut-il réellement le chef de la Croisade ? Sur le plan militaire, c'est incontestable, mais il ne faut pas oublier qu'il s'est agit d'une guerre religieuse dont les objectifs et les règles avaient été fixés par l'Eglise et que c'est le représentant de l'Eglise, c'est-à-dire le légat du Pape qui en est le vrai chef politique, c'est donc **Arnaud-Amaury, abbé de Cîteaux** puis archevêque de Narbonne, bien davantage que Simon de Montfort, qui doit en porter la responsabilité devant l'histoire.

Les grands politiques de la Chrétienté, le Pape, le roi de France et le roi d' Aragon, ne se sont-ils pas servis de la Croisade comme prétexte pour renforcer leur pouvoir ? Pour répondre à cette question, il convient de se souvenir de la situation territoriale de l'époque : au nord, la France de Philippe-Auguste est séparée des Pyrénées par le comté de Toulouse qui est vassal du Saint-Siège pour la Provence ; l' Aragon est limité au nord par les Pyrénées et au sud par les territoires en possession des Maures et souhaiterait s'étendre d'une façon ou d'une autre. Le comté de Toulouse apparaît ainsi comme une proie pleine d'attraits pour ses trois voisins. Le Pape a besoin de la réussite de la Croisade, le roi d' Aragon doit nécessairement refouler les Maures ce qu'il réussira à Las Navas de Tolosa le 16 juillet 1212 mais, en même temps, il souhaite maintenir à distance le roi de France qui, lui, voudrait avoir accès à la Méditerranée par la basse vallée du Rhône entre la Provence et le comté de Toulouse. Finalement c'est le roi de France qui, entre 1229 et 1271, annexera le comté de Toulouse au domaine royal sans s'être jamais compromis dans la guerre albigeoise. Il faudra encore de nombreuses années pour que l'hérésie soit éradiquée et, l'un après l'autre, les divers protagonistes de la Croisade mourront : Pierre II d' Aragon en 1213, Innocent III en 1216, Simon de Montfort en 1218, Philippe-Auguste en 1223, **Arnaud-Amaury** en 1225. D'autres hérésies, des schismes, des guerres sèmeront la mort et la ruine mais, comme l'avait affirmé Galilée, la terre continue à tourner... et le soleil à briller.

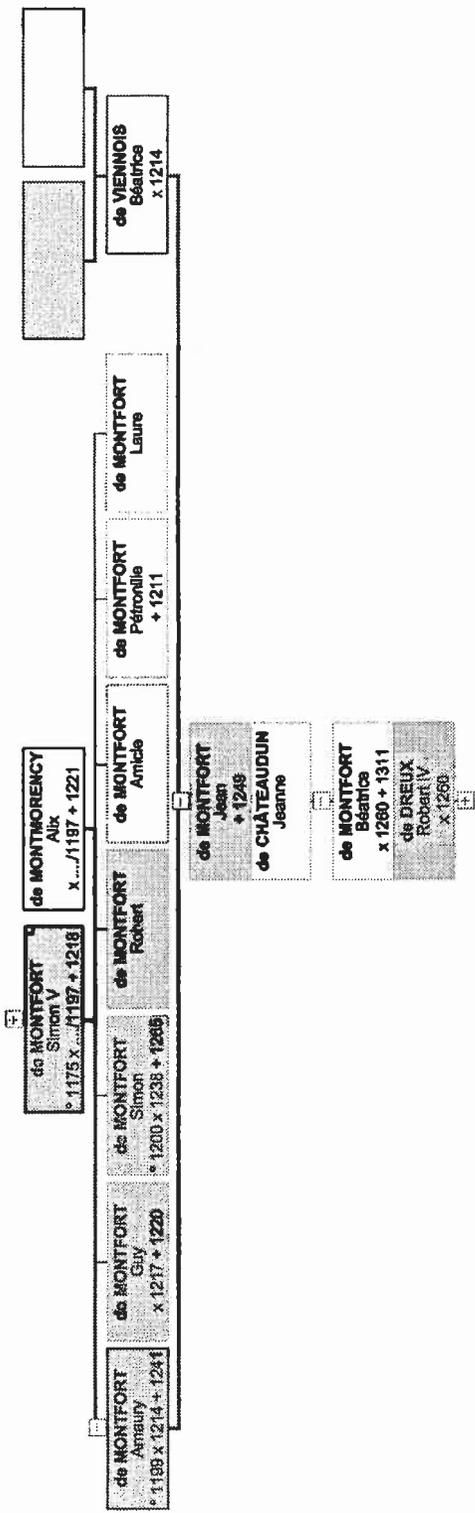
Marcel BERTHIER

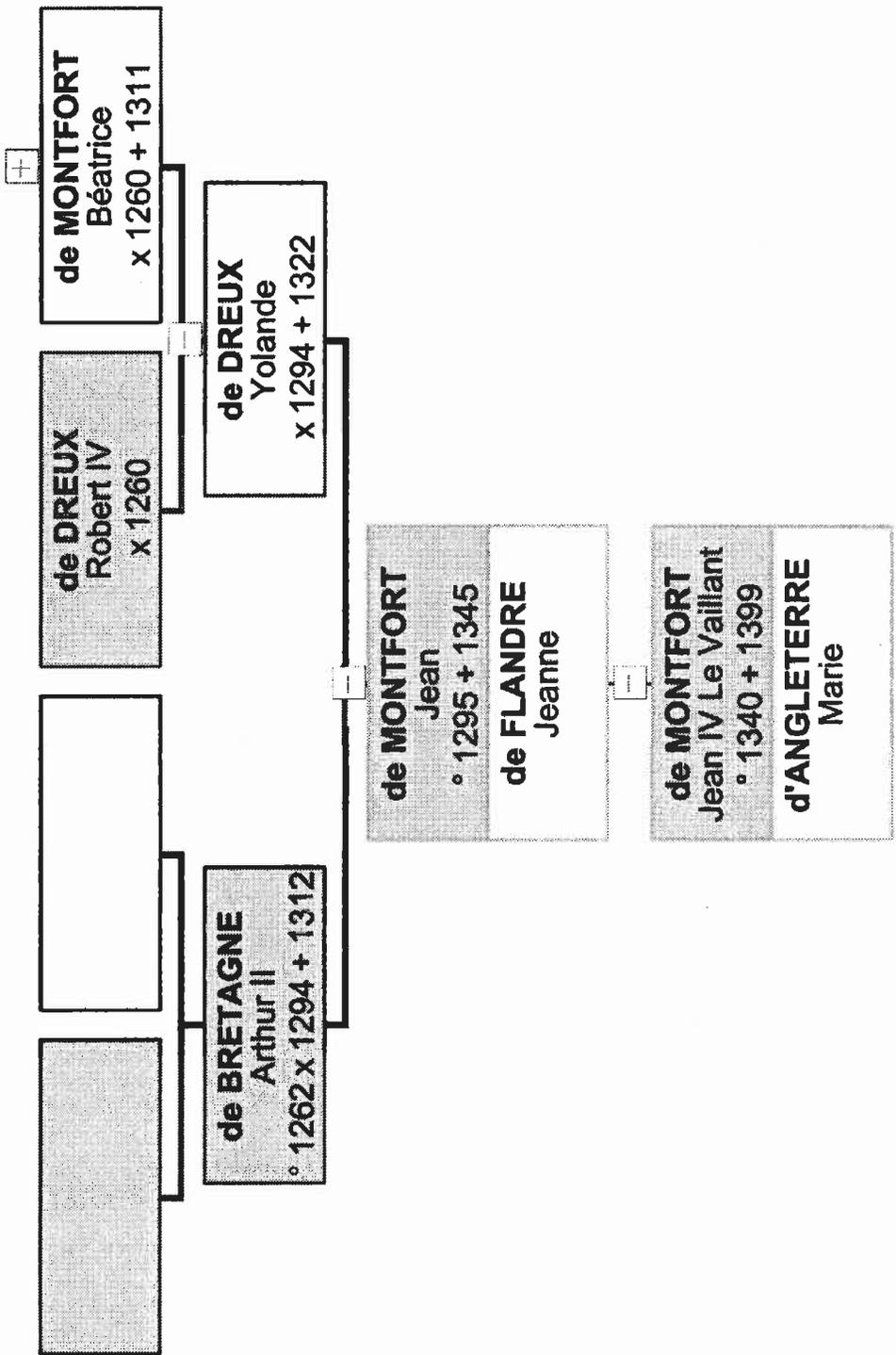


de MONTFORT Simon V¹, N° Sosa 1						
Père : de MONTFORT Simon IV						
Décès : Date : .../1195 Lieu : .						
Mère : de BEAUMONT Amicie						
Rang : 1 / 3.						
Naissance						
Naissance	Date/1175	Lieu			
Décès						
Décès	Date	25/06/1218	Lieu	Toulouse 31, Tué pendant le siège	Age	43 ans
Inhumation	Date		Lieu	Monastère des Hautes Bruyères		
Union avec de MONTMORENCY Alis, décédé en 1221.						
Union	Date	.../1197	Lieu			
7 enfants sont nés de cette union.						
1. de MONTFORT Amaury						
Naissance : Date : ../1199 Lieu : .						
Union : Date : ../06/1214 Lieu :						
avec de VIENNOIS Béatrice						
Décès : Date : ../1241 Lieu : Otrante Italie						
à l'âge de 42 ans.						
2. de MONTFORT Guy						
Union : Date : 04/11/1217 Lieu :						
avec de BIGORRE Pétronille						
Décès : Date : 20/07/1220 Lieu : Castelnaudary 11.						
3. de MONTFORT Simon						
Naissance : Date : ../1200 Lieu : .						
Union : Date : ../1238 Lieu :						
avec d'ANGLETERRE Aliénor						
Décès : Date : 04/08/1265 Lieu : Evesham GB						
à l'âge de 65 ans.						
4. de MONTFORT Robert						
5. de MONTFORT Amicie						
Union :						
avec de JOIGNY Gaucher						
6. de MONTFORT Pétronille						
Décès : Date : ../1211 Lieu : .						
7. de MONTFORT Laure						
Union :						
avec de PICQUIGNY Gérard						

¹ Note Générale :

- 1 - Vers 1200, début du conflit franco anglais entre Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion.
- 2 - Projet d'une 4ème croisade à laquelle Simon doit participer. A près la prise de Zara en Croatie, Simon refuse de se diriger vers Constantinople.
- 3 - Assassinat de Pierre de Castelnaudary, moine de Fontfroide et légat du Pape le 14/01/1208 - L'hérésie albigeoise.
- 4 - Rencontre de Rochefort entre Simon et Guy, abbé des Vaux-de-Cernay (1208) - Prédications d'Arnaud-Amaury, abbé de Cîteaux.
- 5 - Prise de Béziers : "Massacrez-les, car le Seigneur connaît les siens" (juillet 1209) - Capture de Trancavel - Simon nommé chef de l'armée.
- 6 - Occupation des terres conquises - Guérilla - Mort de Trancavel le 10/11/1209
- 7 - Rupture avec Toulouse.
- 8 - En 1214 Simon entreprend une expédition punitive en Périgord et en septembre il est à Cadouin et crée une fondation pour entretenir une lampe devant le Suaire et deux les jours d'ostension. C'est la première mention écrite qui existe de la présence du Suaire à Cadouin.
- 9 - Concile de Latran IV (novembre 1215)
- 10 - Reconquête occitane.





de MONTFORT Jean, N° Sosa 1

Père : de BRETAGNE Arthur II

Naissance : Date : ../1262 Lieu : .

Décès : Date : 27/11/1312 Lieu :
à l'âge de 50 ans.

Mère : de DREUX Yolande

Décès : Date : ../1322 Lieu : .

Rang : 1 / 1. A sa naissance, son père était âgé de 33 ans.

Naissance		Naissance	
Naissance	Date	Lieu	
	../1295		
Décès		Décès	
Décès	Date	Lieu	Age
	../1345	Hennebont 56	50 ans
Union avec de FLANDRE Jeanne ¹			
Union	Date	Lieu	

1 enfant est né de cette union.

1. de MONTFORT Jean IV Le Vaillant

Naissance : Date : ../1340 Lieu : .

Union :

avec d'ANGLETERRE Marie

Décès : Date : ../1399 Lieu : Nantes 44
à l'âge de 59 ans.

¹ Note Générale :

C'est d'eux que descendront les ducs de Bretagne jusqu'à Anne (1477 - 1514) qui deviendra reine de France en épousant Charles VIII puis Louis XII

Quelques repères biographiques ou historiques

- 1 – **Pierre de Castelnau** :
Chanoine de Maguelone 1182
Archidiacre 1197
Moine cistercien de Fontfroide 1202
Légat pontifical 1203
+ 14/01/1208 assassiné près de Saint-Gilles.
- 2 – **Raoul de Fontfroide** :
Moine cistercien de Fontfroide
+ 09/07/1207 à Franquevaux (30).
- 3 – **Arnaud-Amaury** :
Abbé de Poblet
Abbé de Grandselve 1198-1200
Abbé de Cîteaux 1200-1212
Archevêque de Narbonne 1212-1225
+ 1225, inhumé à l'abbaye de Fontfroide.
- 4 – Avant lui à Cîteaux :
Guy II de Paray, abbé de Cîteaux 1194-1200.
- 5 – Après lui à Cîteaux :
Conrad d'Urach (Saint)
Abbé de Villers (Belgique) 1209-1214
Abbé de Clairvaux 1214-1217
Abbé de Cîteaux 03/04/1217-08/01/1218.
- 6 – Bataille de Las Navas de Tolosa, le 16 juillet 1212, y participèrent :
Alphonse VIII de Castille (1155-1214)
Pierre II d'Aragon, x Marie de Montpellier (1148-1213)
Sanche VII de Navarre (1152-1221)
Mohammed en Nasser (+ 1213), fils de Yakoub el Mansour. Il avait vaincu les Castillans à Alarcos, le 10 juillet 1195, était le fondateur de Rabat et le protecteur d'Averroès (1126-1198).
- 7 – **Philippe II Auguste, roi de France**
° 1165 Paris
x 1180 Isabelle de Hainaut
+ 1223 Mantes.
- 8 – Avant lui :
Louis VII, son père,
° 1120
x - 1 - 1137 Aliénor d'Aquitaine
2 - 1160 Adèle de Champagne
+ 1180 Paris
- 9 – Après lui :
Louis VIII, son fils,
° 1187 Paris
x 1200 Blanche de Castille, fille d'Alphonse VIII (cf. 6 ci-dessus)
+ 1226 Montpensier.

- 10 – **Lotario comte de Segni, pape sous le nom d’Innocent III**
 ° 1160 Anagni
 Cardinal en 1189
 Elu pape le 8 janvier 1198
 + 16 juillet 1216 Pérouse.
- 11 – Avant lui :
 Giacinto Boboni-Orsini
 Elu pape le 30 mars 1191 sous le nom de Célestin III
 + 8 janvier 1198.
- 12 – Après lui :
 Censius Savelli
 Elu pape le 18 juillet 1216 sous le nom d’Honorius III
 + 18 mars 1227.
- 13 – **Guy, abbé des Vaux de Cernay**
 Elu 6^e abbé cistercien des Vaux de Cernay en 1181
 Evêque de Carcassonne en 1210
 + 1223.
- 14 – Avant lui :
 Mainier, 5^e abbé de 1161 à 1181
 André 4^e abbé de 1156 à 1161
 Evêque d’Arras en 1161
 + 1173.
- 15 – Après lui :
 Thomas, 7^e abbé de 1210 à 1229
 Richard, 8^e abbé de 1229 à 1239
 Thibaud de Marly (Saint)
 Elu 9^e abbé en 1239
 + 8 décembre 1247.
- 16 – **Guillaume, archidiacre de Paris :**
 Qualifié de «bonne mémoire» dans l’histoire du Suaire de Cadouin (pièce n°12 -
 octobre 1214)
 + 18/07/1214.
- 17 – **Raymond VI, comte de Toulouse :**
 ° 27/10/1156 à Toulouse, de Alphonse-Jourdain et de Constance, fille de Louis VI
 le Gros.
 Comte de Toulouse en 1194
 x - 4 – 1195 Jeanne, fille de Henri II, roi d’Angleterre (+ 1199)
 + août 1222 à Toulouse.
- 18 – Avant lui :
 Guillaume Taillefer par son mariage en 1019 avec Emme d’Arles devint marquis de
 Provence (partie située au nord de la Durance et Beaucaire), tandis que Raymond
 Béranger 1^{er}, comte de Barcelone, conservait les comtés d’Arles et Forcalquier.
 Raymond IV, comte de Toulouse en 1088, x - 1 - 1066 N. de Provence, 2 - 1094
 Elvire de Castille, +28/02/1105 à Tripoli
 Bertrand II, son fils, ° 1066, x Adélaïde de Bourgogne, + 21/04/1112 à Tripoli
 Alphonse-Jourdain, demi-frère de Bertrand II, ° 1103, x 1125 Faidide d’Uzès
 + 1148 assassiné.
 Raymond V, fils d’Alphonse-Jourdain, ° 1134, x 1154 - Constance de France, + 1194.

19 – Après lui :

Raymond le jeune

° 1197 Beaucaire

Comte de Toulouse sous le nom de Raymond VII en 1222

+ 27/09/1249 à Millau.

Quelques autres personnage cités :

Bernard, comte de Comminges

Raymond-Roger, comte de Foix (1188-1223)

Gaston, vicomte de Béarn

Raymond-Roger Trencavel, vicomte de Béziers (1194-1209)

Diègue, évêque d'Osma (1201-1207)

Etienne de Servian (34)

Foulques de Marseille, ancien troubadour, évêque de Toulouse (1205-1231)

Guillaume-Robert, abbé de Grandselve, dénonça au concile de Lavaur les dégâts commis dans son abbaye par Raymond VI et ses alliés.

CHARLES VI ET LE SUAIRE DE CADOUIN

L'an dernier, je concluais ma causerie en soulignant que l'histoire de la reprise des ostensions du suaire après la période révolutionnaire, le succès des pèlerinages d'abord, puis, en contrepartie la parution de l'étude du P. Francez sur la non-authenticité du linge comme relique du Christ, la décision drastique de Monseigneur Louis de supprimer le culte qui lui avait été rendu des siècles durant, tout cela avait occulté pour nos générations l'importance que le suaire avait eue sous l'Ancien Régime.

Ma remarque était avant tout inspirée par la lecture que je venais de vous faire des deux lettres émanées de Jean duc de Berry, oncle de Charles VI et lieutenant de celui-ci pour les pays de langue d'oc. Ces lettres closes et patentes montraient que jusqu'à Paris même l'existence du suaire était connue et que ses avatars y avaient eu un certain retentissement.

Mais il est vrai aussi que j'aurais dû arriver à la même conclusion par l'étude des inscriptions des fidèles dans le Registre de la Confrérie du suaire où signèrent des personnes d'horizons nationaux fort divers, par la déposition en justice du frère Pierre Charrof qui avait révélé l'existence de quêteurs du suaire parcourant le pays à la recherche d'aumônes, etc.

Si vous me permettez un petit hors d'oeuvre, je noterai que l'étude à paraître du chartrier de l'abbaye Notre-Dame de Ligueux prouvera que de telles quêtes existaient pareillement en ce qui concernait le bras de saint Siméon conservé alors dans ce monastère.

Bref, tout ceci montre que l'aire de la dévotion au suaire était plus étendue qu'on ne l'aurait pensé à prime abord.

Permettez-moi une seconde digression, en ce qui regarde les Anglais alors si présents dans le royaume. L'étude – à paraître elle aussi – des extraits du chartrier de l'abbaye Saint Pierre de Saint Astier confirmera que, dans nos textes des quatorzième et quinzième siècles, le terme « anglais » désignait plus souvent les Français partisans du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, que des originaires de Grande-Bretagne. Il est fort probable que c'est à ceux-ci que l'abbé Bertrand Desmoulins avait voulu soustraire le suaire en l'emportant à Toulouse.

Quoi qu'il en soit, un document que je n'avais pas encore eu sous les yeux – je crois à chaque fois que c'est le dernier ! – m'est enfin parvenu. Comme il avait été analysé précédemment par un archiviste toulousain et que cette analyse avait été relevée par Dominique Audrerie dans le Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord, je m'étais jusque là contenté d'utiliser le résumé qui m'en était ainsi offert¹.

Je demeurais toutefois fort intrigué par les documents concernant le voyage du suaire à Paris pour tenter de guérir la maladie du roi Charles VI. Taquiner Internet offre parfois une chance. En l'interrogeant à ce sujet je suis tombé sur un certain nombre de sites dont le plus excitant fut pour moi l'audition d'une heure environ de Bernard Guenée, historien de renommée internationale, qui avait fait de la folie du roi le sujet d'un livre récent extrêmement fouillé².

1. BSHAP, t. CXV, p. 102-104.

2. B. Guenée, *La folie de Charles VI roi bien-aimé*, Perrin, 2004.

Il faut savoir que Bernard Guenée, académicien, a été, trente années durant, professeur d'Histoire du Moyen-Age à la Sorbonne. Plusieurs prix ont couronné ses travaux dont la plupart intéressent particulièrement la période qui nous occupe et, bien entendu, le sujet que j'ai dessein de traiter aujourd'hui. Je me suis donc procuré son ouvrage où je vais grappiller sans vergogne à votre intention. Je dois vous avouer pourtant que le premier contact avec ce livre fut décevant pour mon chauvinisme. Cadouin ne figurait même pas – mais nous verrons pourquoi – dans l'index des toponymes sur lequel je m'étais précipité goulument !

Il me restait une deuxième source à consulter pour la causerie que je projetais. Les techniques de reproduction des documents avaient fait de tels progrès depuis ce jour où François Bordès avait promis de m'envoyer du fonds d'archives toulousain dont il est le conservateur tout ce que je désirerais ! A nouveau sollicité, il m'a fait expédier par ses services – accompagné par ses vœux pour les Amis de Cadouin – un CD Rom. Imaginez ma joie, hélas suivie elle aussi par une grande déception ! Les caractères du document étaient si fins que je ne pouvais les lire. Les agrandir par zoom sur mon PC m'obligerait à une gymnastique oculaire trop pénible. J'ai donc eu recours aux techniciens de nos Archives Départementales qui se sont mis en quatre pour moi et en huit pour le document afin que nous puissions en tirer le profit espéré.

Il s'agit d'un parchemin contenant la transcription de six actes dont certains nous sont déjà connus en détail :

- l'acte du 27 avril 1395 entre Toulouse et les cisterciens,
- l'acte du 8 juin 1396 par lequel il fut décidé que le suaire resterait dans l'église du Taur jusqu'à la fête de l'Assomption suivante,
- l'acte du 3 septembre 1396 par lequel l'abbé de Cadouin dégageait les capitouls de leurs obligations envers lui étant donné que le suaire avait été transféré du Taur dans une maison près du collège Saint Bernard,
- l'acte du 6 juin 1399 concernant le voyage du suaire à Paris sur lequel nous allons revenir,
- l'acte du 25 novembre 1399 au retour du suaire à Toulouse,
- l'acte conclu après le premier vol du suaire, le 6 mars 1401.

Chacun de ces actes est précédé de quelques lignes du scribe qui font le lien logique avec le précédent. La lecture la plus cursive de ces actes confirme de nombreux détails déjà connus mais en révèle beaucoup d'inédits fort intéressants eux aussi.

Le roi Charles VI

Venons enfin au roi Charles VI. Il naquit à Paris le 3 novembre 1368, fils de Charles V le Sage et de Jeanne de Bourbon. Il fut sacré à Reims en 1380 ; il avait douze ans. Il fut marié à seize ans, le 17 juillet 1383, à Isabeau de Bavière dont il eut douze enfants officiels. Je souligne le mot « officiels » car, étant donné la vie dissolue de sa mère, le roi Charles VII doutera de sa naissance royale et de son droit à la couronne jusqu'au jour où une jeune lorraine lèvera ses hésitations et le mènera sacrer lui aussi à Reims.

Après le décès de Charles V, ses frères et beau-frère exercèrent la régence du royaume. C'étaient quatre ducs : Louis duc d'Anjou, Philippe le Hardi duc de Bourgogne, Jean duc de Berry et le duc Louis de Bourbon. La bonne entente était loin

de régner entre eux ; la discorde devait plus tard mettre deux d'entre eux à la tête des Armagnacs et des Bourguignons. Aussi dès qu'il eut vingt ans, en 1388, Charles secoua leur tutelle gênante et s'entoura de conseillers sérieux bien qu'on les qualifiât de Marmousets. Citons entre autres Bureau de la Rivière, le connétable Olivier de Clisson et Jean Juvéhal des Ursins qui finira archevêque de Reims et sera un des historiens du roi.

Les historiens du roi

En ce qui concerne la maladie du roi et les soins qui lui furent prodigués afin de le guérir, Guenée se sert de la Chronique bien connue de Jean Froissart et de celle, moins connue, dite du Religieux de Saint Denis.

Ce moine n'était pas un religieux quelconque mais il était le chantre de la séculaire abbaye bénédictine. On sait à présent qu'il s'appelait Michel Pintouin et qu'il eut l'occasion, par les fonctions qui étaient les siennes, de voir souvent le roi. Il est l'auteur d'une Chronique latine de Charles V aujourd'hui perdue. Vers 1390, son abbé lui confia le soin d'écrire celle de Charles VI, en latin elle aussi, à laquelle il travailla ou fit travailler presque jusqu'à sa mort qui survint le 16 février 1421 à l'âge d'environ soixante-dix ans. Guenée admire son latin et le décrit «dévot de la majesté divine et de la majesté royale».

Le portrait du roi

On connaît de ce roi un portrait très vivant. «Sa taille, sans être trop grande, surpassait la taille moyenne ; il avait les membres robustes, une large poitrine, un teint clair, les yeux vifs. On remarquait en lui les heureuses dispositions de la jeunesse. Fort adroit à tirer de l'arc et à lancer le javelot, passionné pour la guerre, bon cavalier, il témoignait une impétueuse ardeur toutes les fois que ses ennemis le provoquaient pour l'attaquer. Il se distinguait par une telle affabilité qu'en abordant les moindres gens, il les saluait avec bienveillance et les appelait par leur nom. Il se fit remarquer dès ses premières années par sa libéralité ; plus tard sa munificence dépassa les bornes de la modération au point de faire dire qu'il ne gardait rien pour lui que le pouvoir de donner».

C'est pourtant ce roi plein de jeunesse, de vigueur et de générosité qui va subir une maladie incurable le reste de sa vie durant.

Le départ de la maladie

Pour décrire la première crise de cette maladie, à la suite de Guenée qui explique pourquoi, nous garderons surtout le récit du frère Pintouin. En effet, Froissart décrit la scène de seconde main. En romancier de talent, il utilise des effets pour nous livrer l'image d'Epinal que nous conservons depuis l'enfance : une forêt ténébreuse, un personnage en haillons qui surgit entre deux arbres, s'empare de la rêne du cheval du roi en lui criant «tu es trahi !», la lance d'un écuyer qui frappe le casque d'un voisin, etc.

Le frère Pintouin, même s'il ne faisait pas partie de l'entourage immédiat du roi, se trouvait dans sa suite ce jour-là et fut immédiatement informé des événements. Que raconte-t'il à sa façon ?

Le connétable Olivier de Clisson, familier du roi, avait été assassiné par Pierre de Craon. Celui-ci alla se réfugier auprès du duc de Bretagne qui haïssait lui aussi la victime. Le refus du duc de livrer Pierre de Craon fut considéré comme un crime de lèse-majesté dont le roi se devait de demander réparation.

Le 5 août 1392, le roi et son ost se dirigeaient à cheval vers la Bretagne. A la sortie du Mans, près de la léproserie, un homme de l'apparence la plus vile se planta devant la monture royale et s'écria «Roy, ne chevauche pas plus avant, mais retourne car tu es trahi !» puis il se retira. Le roi poursuivit sa chevauchée tout songeur sous un soleil torride. Soudain la chute de l'épée d'un membre de sa suite le sortit brusquement de sa torpeur. Il dégaina son épée et s'élança vers ses voisins en les menaçant.

Froissart ajoute qu'il poursuivit son frère Louis qui dut s'enfuir pour lui échapper. Au milieu de ses gens qui sautaient à terre pour l'éviter, eux aussi, il réussit à en tuer quatre et à en blesser plusieurs. L'épée royale ayant fini par se briser, on réussit enfin à maîtriser le roi, à l'enchaîner et à le ramener sur un chariot. Il resta deux jours dans un état comateux ; on crut qu'il allait mourir ; il en revint pourtant.

Ce fut la première crise de sa maladie qui en connut d'autres parfois fort violentes assorties de paroles et de gestes déplacés, de dégâts de son mobilier, de laceration de ses vêtements, etc. On dut l'enfermer parfois dans son hôtel parisien de Saint Paul, sa résidence habituelle.

Ces crises furent entrecoupées de rémissions pendant lesquelles sa conscience lui permettait de réunir son conseil, de recevoir des ambassadeurs, d'écouter des plaignants, de voyager, de se divertir par exemple à la chasse où il était fort habile ou lors de fêtes comme ce Bal des Ardents où il faillit disparaître brûlé.

Les comptes royaux, certains actes officiels datés, certaines lettres aussi, etc. permettent de connaître un certain nombre de telles rémissions. Un médecin en avait pu compter quarante-quatre dont il réservait la liste et la datation pour un second tome de son ouvrage ; ce tome ne parut jamais. Guenée a pu reprendre ce comptage, le conduire jusqu'à cinquante-trois rémissions dont il donne les dates et suggérer certaines recherches éventuelles qui pourraient compléter sa propre liste ou la préciser. De même s'attache-t'il à relater dans le détail les tentatives de guérison du roi.

Les causes de la maladie

On ne parlait point de folie royale. Un roi fou, de droit divin, était impensable ; il s'agissait en France d'un roi malade. Guenée en profite pour parler de toutes ces têtes couronnées de l'Histoire qu'il fallut écarter définitivement du trône. Chez nous c'était, dit-il, «l'exclusion française» ; notre roi était malade mais il était le roi.

La première cause de son état à laquelle il fut pensé fut l'empoisonnement ; n'était-ce pas courant à cette époque ? Mais le dernier échanson du roi et ses aides déclarèrent sa boisson normale et offrirent même de la partager incontinent.

Froissart a invoqué l'hérédité de Charles V. La mère du roi, Jeanne de Bourbon, n'avait-elle pas quelque temps «perdu son sens et sa mémoire en 1373 ?». Mais c'était cinq ans après la naissance de son fils aîné ! Il rejoignait pourtant l'opinion d'un médecin que nous retrouverons, Guillaume de Harcigny, qui décrétait : «il tient trop de la moiteur de sa mère !».

Il eut été plus simple d'invoquer l'état fiévreux profond dans lequel se trouvait le roi quelques jours avant d'entreprendre sa chevauchée, la canicule et les chocs successifs de ce jour-là, à savoir la parution subite du vieillard en haillons et le bruit métallique inattendu qui pouvaient suffire à expliquer au moins le départ de troubles dans un cerveau affaibli.

La magie et les sorciers

Après l'empoisonnement on invoqua la magie et la sorcellerie. Guenée énumère les noms de la douzaine de prétendus guérisseurs d'origine sociale diverse qui eurent à s'occuper du roi. Aucun ne fut efficace et tous furent supprimés non point à cause de leur inefficacité mais de leur atteinte à la majesté royale et de leur sorcellerie.

Je résumerai seulement l'histoire de deux d'entre eux qui peut servir d'exemple pour tous. Pierre Tosant et Lancelot Martin étaient tous deux ermites de saint Augustin en Guyenne. Ils prétendaient être doués de science infuse et du pouvoir de commander aux démons et aux éléments par leurs secrets magiques. Ils furent appelés à Paris par Louis de Sancerre, maréchal de France. Logés au château royal de Saint Antoine, on leur accorda tout ce qu'ils demandaient, surtout beaucoup d'argent. Mais, n'ayant obtenu aucun succès pour la santé du roi, ils furent réduits à l'état laïc puis livrés au supplice. On les décapita. Leurs têtes plantées sur deux piques furent exposées en lieu élevé. «Leurs membres», ajoute Guenée, «furent coupés et suspendus aux principales portes de la ville. Leur tronc fut porté au gibet». C'était, retenons la date, nous verrons pourquoi, le 30 octobre 1398.

La médecine

La médecine ne fut point négligée. Lors de sa première crise le roi avait auprès de lui son médecin personnel, Regnault Freron. Mais on appela encore à son chevet cinq autres médecins parisiens en consultation. Leurs noms sont connus par un mandement royal du 20 août 1392. Ils le déclarèrent d'abord mourant. Puis, selon Guenée «ils prétendirent que ce qui avait troublé la raison du roi, c'était un épanchement de bile noire et échauffée, jointe à la colère qu'il avait éprouvée».

On fit alors appel à un ancien maître en médecine de Paris, Guillaume de Harcigny, qui exerçait son art à Laon. Il avait bourlingué en Orient, avait écrit plusieurs traités et avait grande réputation. Peut-être même le roi alla-t'il le consulter. Quoi qu'il en soit il déclara le roi «curable» et le «besogna grandement». Mais il était fort âgé et décéda peu après en juin 1393. Or, cette année-là, eut lieu la seconde crise royale qui dura jusqu'en janvier 1394. Un mandement royal du 19 juillet 1393 ordonna de verser cent francs à chacun des vingt-deux médecins qui vinrent soit isolément soit en consultation visiter le roi.

Lors de la troisième crise vers la fin de novembre 1395, les seigneurs de la cour, fatigués de constater l'impuissance des médecins, en désespoir de cause, firent chasser de la cour et bannir de Paris, le médecin royal, Regnault Freron, pourtant anobli par le roi, qui avait pris comme seule mesure de faire manger celui-ci seul pour le soustraire au bruit qui le perturbait.

L'année 1399 vit retomber le roi «six fois en démence». Il y eut à nouveau une consultation médicale qui n'aboutit à rien ce qui mécontenta les seigneurs. A compter de cette date on s'en tint pour le roi à de simples mesure d'hygiène.

Jusqu'à nos jours, de nombreux auteurs ont tenté de mettre un nom sur la maladie de Charles VI et ont abouti à presque autant d'hypothèses différentes qu'énumère Guenée. Mais les symptômes de la maladie royale manquant de précision, on n'a pu leur appliquer toutes les connaissances de la science moderne.

Concluons donc comme certains le font que le roi était atteint d'une forme maniaco-dépressive atypique et que, à partir de 1399, on le considéra comme

définitivement incurable. Il faut répéter que cette année-là fut très pénible. Entre le mois d'avril 1399 et mai 1400, Charles VI fut frappé par six crises coupées de cinq rémissions. C'est justement la période qui nous intéresse.

Le recours au spirituel

Après l'échec des sorciers et l'impuissance des médecins, il fallait changer de méthode. Il fallait avoir recours aux reliques et aux saints intercesseurs auprès de Dieu, surtout à ceux qui avaient une spécialité, celle de guérir les aliénations. C'est ainsi que le roi fit divers pèlerinages. Selon Froissart, il alla visiter les restes de saint Acaire à Harpes en Hainaut, ceux de saint Hermer (ou Hermes) à Renaix en Flandre ; il alla prier saint Mathurin à Larchant près de la forêt de Fontainebleau. Les grands sanctuaires traditionnels du royaume reçurent sa visite à plusieurs reprises : Notre-Dame, la Sainte Chapelle, Saint Denis, Chartres, Le Puy en Velay, Saint Michel au péril de la mer.

La demande du suaire

C'est Louis de Sancerre, devenu connétable de France, qui fit venir le suaire de Cadouin à Paris. Sa première idée de convoquer les deux ermites de saint Augustin avait abouti à un échec, nous l'avons vu ; on les avait exécutés le 30 octobre 1398. Une relique ayant touché le Christ ne serait-elle pas plus efficace que le prétendu pouvoir des deux charlatans ?

Louis de Sancerre, d'après le frère Pintouin « fit apporter de Bourgogne à Paris par des moines de Cîteaux un suaire que ces religieux prétendaient avoir appartenu à Notre Seigneur Jésus Christ. C'est que, disait-on, de nombreux aliénés en touchant simplement ce suaire, avaient été guéris ».

On voit donc que la renommée du suaire guérisseur de malades mentaux était remontée jusqu'à la capitale. Malgré cela, on voit aussi la confusion créée dans le cerveau du bénédictin de Saint Denis. Pour lui, puisqu'il était question de moines membres de l'ordre de Cîteaux dont l'abbaye-mère était située en Bourgogne, le suaire ne pouvait venir que de cette région. Son information n'alla pas plus loin ; tenait-il d'ailleurs à l'y faire aller ?

Louis de Sancerre dut envoyer des lettres à Toulouse ; on n'en connaît point le texte. Mais nous savons que l'abbé Bertrand Desmoulins fut d'accord pour opérer le déplacement du suaire. Peut-être est-ce à ce moment-là qu'il envoya en mission à Paris le frère Raymond Galiana, par ailleurs inconnu, afin que celui-ci organisât le séjour, à moins que ce frère ne s'y trouvât déjà pour régler certaines affaires de sa communauté auxquelles notre acte ne manque pas d'ailleurs de faire allusion.

Quoi qu'il en soit, le résumé de notre acte dans le catalogue des Archives toulousaines précise que l'abbé avait peur de se rendre à Paris et que les Capitouls lui accordèrent des accompagnateurs. Sa peur a bien pu exister, les routes étant peu sûres à cette époque, mais, en vérité, aucun mot ne la traduit dans le texte. Il est plus vraisemblable qu'un accompagnement ait été décidé par les Capitouls pour de tout autres motifs que nous découvrirons. Etant donné que l'abbé avait conclu, à diverses reprises, des accords avec les toulousains concernant des déplacements du suaire dans leur ville, la requête émanée de Paris d'apporter la relique au roi, devait être, a fortiori, l'occasion d'un nouvel accord, ce dernier fût-il temporaire.

Notre acte, dressé le 6 juin 1399, comprend donc le serment que devaient prêter d'un côté l'abbé, ses moines et leur syndic désigné à cet effet et, de l'autre côté les Capitouls, leur syndic et les personnes que ceux-ci choisiraient pour accompagner l'abbé. Etant donné que ce document contient des détails inédits qui intéressent la période 1396-1399, il paraît intéressant de les résumer.

Le texte des serments

Premièrement, l'abbé, ses moines, leur syndic et tous ceux qui se joindraient à eux pour effectuer le voyage à Paris jureront sur la croix et le missel que, sans dol ni aucune fraude, une fois qu'ils auront porté le suaire dans la capitale, ils s'attacheront de toutes leurs forces à le ramener à Toulouse au lieu où il se trouve présentement afin qu'il y demeure à perpétuité. Au cas où le roi et ses conseillers voudraient qu'il demeurât à Paris ou ailleurs hors de Toulouse, ils n'y consentiront point mais s'attacheront à ce qu'il revienne dans cette ville comme l'a concédé le roi dans ses lettres. Les Capitouls prêteront le même serment ainsi que les personnes choisies par eux pour accompagner le suaire. Tous jureront d'être fidèles envers l'autre partie et transparents réciproquement en ce qui regardera leurs démarches et leurs dépenses.

Deuxièmement, les Capitouls jureront à l'abbé et à ses moines qu'ils ne mettront aucun obstacle aux religieux en ce qui concerne la possession et la garde libre du suaire, une fois que sera levé l'empêchement concernant les serrures et les chaînes de son coffre ; il est effectivement levé ce même jour. Bien mieux, les Capitouls défendront la relique et les moines de tout trouble, gêne ou empêchement qui pourrait surgir du fait de ne pas tenir compte des lettres royales ou de lettres émanant d'autres autorités spirituelles ou temporelles au sujet des clefs et des fermetures qui devraient être apposées au coffre à l'avenir. Si des lettres ont été impétrées à ce jour les Capitouls y renonceront en vertu de leur serment et s'en tiendront à celui-ci.

Troisièmement, chaque partie jurera à l'autre de ne pas s'accuser réciproquement devant le roi, son conseil ou la cour de Parlement mais d'excuser de bon coeur les accusations portées par la partie d'en face en mettant tout sur le compte d'une mauvaise information. Ils jureront en outre de mettre toutes leurs forces pour que le suaire revienne sans retard à Toulouse. Si le contraire a été dit ou ordonné – ce qu'à Dieu ne plaise ! – ils jureront de n'y point consentir mais au contraire de s'y opposer de toutes leurs forces afin de le ramener.

Quatrièmement, les Capitouls et ceux qui doivent aller à Paris avec lui jureront à l'abbé que, à sa requête, ils demanderont toutes les grâces possibles utiles à lui et à son monastère ainsi qu'à l'honneur du suaire. Et vice versa, l'abbé et ses accompagnateurs à Paris jureront aux Capitouls que, eux aussi, obtiendront du roi et de son conseil tout le bien commode et utile possible pour Toulouse et pour le suaire. Chaque partie promettra à l'autre de se comporter entre elles comme des frères et de se défendre réciproquement du mieux possible.

Cinquièmement, les Capitouls jureront à l'abbé que si quelque infortune l'atteignait sur la route ou à Paris, si par exemple il décédait – ce qu'à Dieu ne plaise ! –, ils s'attacheront à ramener le suaire à Toulouse et dans le lieu où il repose à présent aux mains des moines. Ils ne le transféreront pas ailleurs, que ce soit dans une église, un monastère ou une basilique sans le consentement des moines. Ils jureront de donner à l'abbé tout conseil bon, sûr et discret et d'émettre l'avis qu'il leur demandera concernant

le suaire. Et vice versa l'abbé et les siens promettent aux Capitouls de faire tout leur possible pour agir de même.

Sixièmement, pour les frais de son entretien et pour les dépenses, dommages, etc. que l'abbé pourrait demander aux Capitouls et à ceux qui seront choisis par eux ; pour l'appel qu'il a interjeté au sujet des chaînes récemment apposées au coffre où repose le suaire sur l'ordre du connétable de France et du sénéchal de Toulouse ; et pour que l'abbé soit davantage poussé à revenir à Toulouse avec le suaire et à l'y maintenir à perpétuité, les Capitouls donneront deux cent cinquante francs-or versables aux termes suivants ; cinquante francs-or pour son voyage à Paris et les deux cents restants sur quatre années à compter du premier jour où il sera de retour avec le suaire, à savoir à la fin de chacune des quatre années. En raison de cette promesse l'abbé renoncera expressément à tout appel et à toute lettre déjà impétrée ou à impétrer au sujet de cet appel et à toute lettre semblable qui toucherait à cette affaire.

Septièmement, l'abbé jurera aux Capitouls que, dès son arrivée à Paris ou avant celle-ci s'il en est requis, il fera prêter pareil serment au frère Raymond Galiana qu'il y a envoyé. Dans le cas où ce frère aurait passé un accord quelconque au sujet du suaire, dès que l'abbé le saura, il le révélera de suite ou dans le délai d'un jour au maximum aux personnes choisies par les Capitouls pour l'accompagner. Dans le cas où ce frère aurait passé un accord pour que le suaire demeure à Paris ou ailleurs et non à Toulouse, il n'y consentira pas mais, au contraire, il fera tous les efforts possibles pour le ramener à Toulouse.

Huitièmement, enfin, au cas où il ne ramènerait pas le suaire à Toulouse – ce qu'à Dieu ne plaise ! – les Capitouls et la ville seront quittes des deux cent cinquante francs-or et de plus, chaque partie sera quitte de toute réclamation au sujet de l'appel en question. Toutefois les Capitouls, en déduction de la somme des deux cent cinquante francs-or, verseront cent livres tournois à l'abbé avant son départ pour Paris.

Quelques commentaires

Il nous faut souffler un peu à la fin de la lecture de ces huit articles et tenter de reprendre quelques détails qui nous auraient échappé lors de nos assemblées annuelles précédentes.

L'existence d'un suaire à Toulouse était connue à Paris, puisque le roi avait accordé des privilèges à la ville à cause de cette présence même. Le 4 janvier 1393, n'avait-il pas concédé de créer deux foires à Toulouse à Pâques et le 15 août ? Le 9 mai 1396, il avait signé le décret ordonnant de garder le suaire au Taur. On y connaissait donc aussi son pouvoir spécial de guérir les malades mentaux par simple attouchement. Le connétable de France par l'entremise du sénéchal de Toulouse avait commandé par lettres que la garde de cette relique soit mieux assurée par des chaînes et des serrures munies de clefs. L'abbé qui en était gestionnaire et estimait qu'il était libre de ses gestes, avait fait appel de cet ordre. Il avait même envoyé dans la capitale un moine chargé d'y régler ses affaires. Ce frère était d'ailleurs aussi soupçonné d'y négocier un transfert éventuel de la relique.

Sur ces entrefaites, le connétable, après l'échec des guérisseurs et l'impuissance des médecins pour le rétablissement de la santé de son roi, pensa à cette relique insigne – pourquoi ne pas tenter ? – et décida de sa venue. Un tel déplacement posait des problèmes tant à l'abbé qu'aux Capitouls : le suaire reviendrait-il à Toulouse ? Il fallait

s'arranger entre soi. L'abbé se ferait accompagner de son syndic et, peut-être, d'autres moines. Pour l'accompagner, le protéger, l'aider – et, bien sûr, le surveiller lui et la relique –, les Capitouls choisirent un licencié en droit non dénommé, leur syndic sans doute, un assesseur et trois cavaliers. Cet accord du 6 juin 1399 fut l'occasion de régler quelques litiges antérieurs ; on parla d'argent pour les frais et, enfin, on fit prêter serment à tout le monde pour assurer l'avenir.

Le voyage et l'installation à Paris

Nous n'avons pas de récit de ce voyage mais il est facile d'imaginer la petite troupe se mettant d'accord pour le jour du départ, se préparant, quittant Toulouse avec son précieux fardeau et s'acheminant par étapes calculées vers la capitale.

Ils se trouvaient à Paris vers la mi-août. J'en ai pour ma part conclu que les moines s'étaient arrangés pour s'y trouver autour de la fête de saint Bernard et donner ainsi un lustre supplémentaire à leur ordre. D'ailleurs, l'abbé et les siens logèrent au collège Saint Bernard de Paris, comme il se devait et le suaire fut exposé dans la chapelle un mois durant. Notre ami Marcel Berthier a voulu connaître les restes de ce qui fut ce collège devenu une caserne de pompiers. Il en restait peu de choses lors de sa visite ; toutefois la rue voisine, rue des Bernardins, en conservait le souvenir.

Le frère Pintouin raconte que les pèlerins vinrent en foule vénérer la relique. «Mais», ajoute t'il en référence au pouvoir de celle-ci, «je n'ai vu ou entendu personne qui ait vu une telle guérison ou ait été lui même guéri».

Le suaire et le roi

En ce qui concerne le roi, le moine bénédictin écrit : «Pendant neuf jours, vers le milieu du mois d'août le roi alla entendre la messe et faire sa prière devant cette relique». Mais il n'aurait recouvré sa santé que pour trois jours, c'est-à-dire pour une de ces rémissions dont sa maladie était coutumière.

On reste frappé de la froideur du récit du frère Pintouin. Pourquoi, alors qu'il sortait de sa clôture pour d'autres motifs, n'était-il pas allé lui-même vénérer une relique qui, selon son dire, déplaçait tant de monde ? Mon hypothèse est que, étant bénédictin, il n'avait pas d'affection spéciale pour les cisterciens. Guinée semble me donner raison lorsqu'il écrit que ce moine n'était pas plus tendre pour les dominicains ni même pour les chanoines de Notre-Dame de Paris. Etait-il peut-être jaloux qu'on fit autant de tapage autour du suaire alors que la grande et antique abbaye de Saint Denis dont il était le grand chantre possédait un saint clou qui valait bien le suaire puisqu'il avait transpercé la chair même du Christ ?

Quant à notre document, il ne raconte rien de plus sur le séjour à Paris ni sur le voyage de retour, sinon que l'absence du suaire «dura longtemps». On peut imaginer pourtant que, malgré son insuccès en fait de guérison, le suaire aurait pu être l'occasion pour le roi d'être généreux comme à son habitude. Il ne paraît pas en avoir été ainsi.

Un retour de piété

Dans un chapitre saisissant intitulé *La surdité de Dieu*, Guinée fait, parmi les diverses tentatives de guérison, le passage aux moyens spirituels comme le point de départ d'un questionnement du roi sur sa jeunesse agitée et son retour aux pratiques pieuses de son enfance.

Le royaume suivit l'exemple de son roi. N'était-elle pas atteinte elle aussi ? N'était-elle pas déchirée par le Grand Schisme ? N'était-elle pas l'enjeu des disputes des ducs ? N'était-elle pas la scène de drames sanglants : Armagnacs contre Bourguignons, Cabochiens, Routiers, Grandes Compagnies, etc. ?

Comme son roi, après ce retour sur soi et sa flagellation morale, le royaume se tourna vers la dévotion. Guinée illustre ce fait, entre autres, par les processions publiques. Celles-ci se multiplièrent, jusqu'à trois par semaines à Paris, afin d'implorer le secours divin. J'aurais aimé confirmer ce fait pour Périgueux mais nos chroniques ne relatent rien de la sorte, bien que la ville soit toujours restée attachée à la royauté. Il est vrai que l'histoire mouvementée de la Guerre de Cent Ans reste à approfondir en ce qui concerne notre petite province.

Le retour du suaire à Toulouse

Le suaire revint à Toulouse ainsi que l'avaient juré l'abbé et ses accompagnateurs. Ce fut l'occasion de dresser, le 24 novembre 1399, un nouvel accord en six articles avec les Capitouls. L'abbé en profita pour obtenir de ceux-ci ce que eux ou leurs prédécesseurs lui avaient promis sous serment et même pour y ajouter quelques garanties supplémentaires. On ne peut dissocier cet acte du précédent ni du voyage à Paris. Je le résume donc :

Premièrement, les Capitouls et leur syndic promettent sous serment qu'ils n'apposeraient par eux-mêmes ni ne feraient apposer des chaînes ni des serrures au coffre du suaire. Ils ne mettraient aucun obstacle à la possession, la gestion et la garde libre du suaire sous peine de mille marcs d'or, moitié pour le roi, moitié pour l'abbé.

Deuxièmement, ils jureront de laisser libre de changer de place le suaire, de ne pas lui substituer de gardiens à condition que l'abbé promette de le garder à Toulouse.

Troisièmement, ils jureront de laisser les donats et donates du suaire exempts de toute taille ou d'impôt s'ils portent l'habit ou la marque de Cadouin et ceci tant que le suaire demeurera à Toulouse.

Quatrièmement, ils feront serment de préserver l'abbé de tout litige qui surgirait à propos du suaire, de payer toute dépense à cet effet à la requête de l'abbé et tant que le suaire restera à Toulouse.

Cinquièmement, en ce qui les regarde et si c'est nécessaire, ils laisseront l'abbé juge de changer de domicile avec le suaire même sans les en prévenir pourvu que ce soit dans la juridiction de la ville.

Enfin, sixièmement, à la vacance du siège abbatial de Cadouin, que ce soit par décès ou démission de l'abbé actuel et de ses successeurs, les Capitouls ne placeront pas de gardiens auprès du suaire, ne laisseront personne en mettre et ne se mêleront en rien de sa gestion et de sa garde qui appartiendra aux seuls moines. En contrepartie, ceux-ci jureront qu'en cas de vacance les clefs du coffre seront réparties entre les moines les plus anciens.

Cet acte fut signé devant notaire, l'abbé représentant sa communauté de Cadouin et l'ordre de Cîteaux avec les Capitouls et leur syndic le 24 novembre 1399.

Dans l'acte signé après le premier vol du suaire les frais du voyage à Paris seront encore évoqués :

Item il a été convenu que l'abbé ni sa communauté ne réclameront aux Capitouls totalement ou en partie la somme de cent cinquante francs-or restant de celle de deux cent

cinquante francs-or promise avant son départ pour Paris au temps des Capitouls en service ni des suivants jusqu'à ce que notre accord soit confirmé par le Révérend Père Abbé de Cîteaux.

Cet item montre que les Capitouls avaient tenu leurs engagements puisque un terme de leur dette avait déjà été versé. Mais ils exigèrent de leur côté que les ordonnances de Louis de Sancerre soient pareillement tenues.

Quelques liens

Il convient de rattacher ce que je viens de résumer ce matin avec tout ce que j'ai pu vous conter pendant une dizaine d'années lors de nos assemblées.

Le dernier acte du 24 novembre 1399 paraissait solennel et définitif. Or c'est à peine quelques mois plus tard, à savoir le 24 janvier 1401, qu'eut lieu le premier vol de la relique dont nous connaissons déjà quelques péripéties par la déposition en justice du frère Déodat Gibert. Mais, dans le document récemment transmis par François Bordes, les détails de ce larcin sont plus intéressants pour nous car ils sont plus nombreux et plus circonstanciés. Les mesures de conservation du suaire prises après cet évènement et repoussées jusque là par l'abbé sont plus détaillées et plus curieuses : l'absence de l'abbé qui assistait ce jour-là aux funérailles d'un bienfaiteur de sa communauté, la petite troupe d'une soixantaine de cavaliers envoyée à la poursuite des voleurs, les deux chaînes destinées à hisser désormais le coffre sous le plafond de la chapelle qui se trouvait, nous l'apprenons, à une hauteur de plus de vingt-quatre palmes soit plus de six mètres ; les clochettes entourant le coffre afin de sonner l'alarme en cas de nouvelle tentative, le partage des clefs dont le nombre était accru entre diverses personnes, etc. Cela, nous le savons, n'empêchera pas d'autres essais de vols suivis d'autant de mesures conservatoires de plus en plus strictes.

Autrement dit, nous avons dans ce parchemin la confirmation de ce que nous avons déjà noté à savoir une opposition croissante entre les Capitouls qui feraient tout pour conserver la suaire dans leur ville sous leur surveillance et les religieux de Cadouin. Parmi ceux-ci je pense surtout à ceux qui résidaient dans la vieille abbaye périgourdine et qui se trouvaient privés d'une grande source de prestige et de revenus. Malgré les serments renouvelés, les religieux n'avaient qu'une obsession : recouvrer le suaire et le ramener en Périgord. Ils y parviendront enfin.

Je me suis toujours demandé pourquoi la fin des actes de ce parchemin donnait comme butoir des accords qu'il contient la date de 1402. Peut-être un nouveau transfert du suaire était-il envisagé vers cette date ? Je suppose, mais cela reste bien sûr à confirmer, que ce parchemin dût être dressé à la demande de l'abbé Desmoulins comme la preuve de tous les actes qu'il avait passés lui-même avec les Capitouls. Il devait démissionner peu après, en 1404, le 14 avril.

En guise de conclusion

Je suppose qu'au moins certains parmi vous ont pris connaissance de la querelle au vingt et unième siècle au sujet d'un Evangile de Judas dont l'existence était connue depuis la moitié du second siècle. Rien ne manque à ce roman policier : secret sur le nom des détenteurs successifs, sécurité de divers coffres scellés, déplacement d'Egypte à Genève en passant par New-York, etc. Toute cette agitation n'aurait eu qu'un seul but, celui de faire monter les enchères.

En lisant ces aventures, comment ne pas les mettre en parallèle avec celles de notre suaire ? Dans le roman de celui-ci, il est facile de retrouver des ingrédients du roman de celui-là. Le dernier document que je vous ai présenté ce matin devrait mettre le point final à ma recherche.

Est-ce bien sûr ? De même que tous les coptisants rêvent à l'éventualité d'un nouveau codex arraché aux sables, pourquoi les archives ne nous réserveraient-elles pas des surprises sur le suaire ?

Quoi qu'il en soit, notre ami Gilles Delluc me demandait l'an dernier si j'étais désormais sûr que le suaire avait bien résidé à Toulouse ; je peux l'assurer ce matin qu'il est bien allé à Paris avant de revenir à Toulouse.

Louis GRILLON

UNE CACHETTE DANS L'ABBATIALE DE CADOUIN

Une structure énigmatique, incluse au sommet d'un mur, a été découverte en 1988 au cours des travaux de couverture de l'abbatiale de Cadouin.

Contrairement aux bâtiments conventuels, plusieurs fois transformés et remaniés au cours des siècles, et au cloître devenu flamboyant à la fin du XV^e siècle, l'abbatiale est demeurée intégralement romane. Cela ne veut pas dire qu'elle a été construite en une fois ni qu'elle n'a été l'objet d'aucune intervention.

Plusieurs couvertures

En première approximation, le bâtiment de l'abbatiale a été construit en deux phases principales. Le chœur, le transept et l'amorce de la nef ont été bâtis en un premier temps. Cette phase, qui a débuté dès le début du XII^e siècle, se caractérise par la présence de chapiteaux historiés. La deuxième phase, vers le milieu du XII^e siècle, correspond à la construction de la nef proprement dite. Elle se révèle d'une sobriété toute cistercienne. La transition est bien visible sur le mur nord de la nef : l'appareillage des pierres présente une discontinuité suivant une ligne oblique et les bouldins d'échafaudage sont alignés sur des niveaux différents. Enfin, la construction de l'abbatiale s'est achevée par la mise en place de la façade : elle est appliquée contre l'extrémité occidentale de la nef (Delluc, 1997 et 1998). Les bras du transept et la nef sont voûtés en berceau. La croisée du transept est couverte d'une superbe coupole reposant sur des pendentifs. La voûte de la nef et les deux bras du transept sont protégés par des toitures à deux pentes. La coupole est surmontée par une construction en bois abritant les cloches.

Depuis le XII^e siècle et jusqu'à aujourd'hui, la couverture de l'abbatiale a sans doute été refaite plusieurs fois. Durant la majeure partie du XX^e siècle, et jusqu'en 1985, la toiture était couverte d'ardoises. Auparavant, elle était couverte de tuiles : leurs restes sont longtemps demeurés accumulés dans les combles¹. La pente de la toiture était plus ou moins accentuée selon la nature de la couverture : tuiles, ardoises ou peut-être même bardeaux. Cela est bien visible, lorsque l'on examine, dans les combles, les traces des anciens ancrages dans la partie supérieure des murs.

La découverte

En 1988, l'entreprise Dagand a été chargée de la réfection de la toiture suivant les plans de l'architecte en chef des Monuments historiques de l'époque, M. Bernard Fonquernie. Ce dernier avait choisi de recouvrir la toiture de tuiles plates et de reconstituer une pente ancienne visible par ses traces sur les murs de la nef (encastremets et larmiers). Il était nécessaire de dégarnir le sommet d'une partie des murs sur quelques dizaines de centimètres de hauteur. Ce faisant, un maçon a mis au jour un aménagement jusque là totalement invisible. Cet homme s'appelle M. Couleau. Il nous le racontera quatre ans plus tard (entretien de B. Delluc avec M. Couleau, le 5 octobre 1992).

Le 7 septembre 1988, le père de Veer, curé de Cadouin, visitant les travaux comme il le faisait très régulièrement, s'interroge sur cette curieuse structure, dégagée la veille ou l'avant-veille. Il demande à l'un de nous (B.D.) de venir l'examiner².

¹ En 1985, nous avons participé à l'évacuation d'un empilement de vieilles tuiles accumulées au fil des siècles au-dessus de la voûte. Une grosse goulotte avait été installée entre les combles et un camion, pour faciliter l'opération.

² En compagnie de G. Mouillac.

C'est ainsi que nous nous sommes rendus sur place dès le lendemain. Nous y reviendrons un mois plus tard avec G. Delluc pour finir le plan, compléter nos notes et nos photographies (8 septembre et 3 octobre 1988).

Le 8 septembre, nous accédons au lieu de la découverte par les échafaudages de l'entreprise. Pour s'adapter à la nouvelle pente, plus forte que la précédente, le haut du mur oriental du transept a été démonté. C'est alors que l'énigmatique aménagement a été découvert. Selon M. Couleau, il y avait deux assises de pierre au-dessus du couvercle. Avant le début des travaux, rien n'était visible, la structure était totalement incluse dans la maçonnerie et n'était pas directement accessible (planche 1).

La cachette

C'est une sorte de coffre. Il était coincé entre la retombée de la voûte du bras nord du transept et le mur oriental de celui-ci. Au moment de sa découverte, les maçons l'ont en partie éventré dans sa partie nord. Par l'ouverture du couvercle, nous avons pu observer l'intérieur du coffre. Il contenait seulement quelques petits gravats de la toiture (pierres et bois pourri), manifestement tombés au moment de son ouverture accidentelle. En dehors de ces menus débris, il était totalement vide. Les deux assises de pierre enlevées semblent correspondre à un ajout lié à la pente du précédent toit. En revanche, le coffre était inclus dans la maçonnerie primitive du mur roman, sans doute à son sommet.

L'intérieur est une cavité parallélépipédique, légèrement pyramidale, tapissée de céramique (plus précisément de tuiles). Les dimensions intérieures sont : 45 cm de haut, 73 cm de long, 36 cm de large au nord et 29 cm de large au sud. Elle est faite de deux parois parallèles, bâties en pierres bien équarries de 10 à 12 cm d'épaisseur, posées sur le champ, parallèlement au mur oriental du transept, reposant sur une surface horizontale pavée de quatre grandes tuiles plates, en partie recouvertes par les cloisons latérales du coffre, laissant apparente une surface de trois tuiles et demi environ. Les deux petits côtés du coffre sont tapissés, chacun, de deux tuiles posées l'une sur l'autre, de champ.

Ces tuiles sont très particulières : la pâte de la terre cuite est rose, avec un dégraisant fin ; elles mesurent 22 cm sur 37 cm, avec une épaisseur de l'ordre de 1,5 cm ; chacune d'elles porte, à une extrémité, deux trous carrés de fixation, comme forés avec une cheville carrée sur la tuile non encore cuite.

Le coffre était couvert par un bâti de pierres appareillées de 13,5 à 14 cm d'épaisseur. En son centre, deux des pierres avaient été entaillées de façon à aménager une ouverture quadrangulaire de 26 sur 33 cm, avec une feuillure d'environ 2,5 cm d'épaisseur, sur laquelle reposait une pierre faisant office de couvercle. La feuillure était remplie d'un sédiment fin et, peut-être, de mortier.

Le 8 septembre, la partie intacte du couvercle n'avait pas été touchée par les maçons. Lors de notre deuxième visite, le 3 octobre 1988, selon M. Couleau, le coffre avait été vu par M. B. Fonquernie, qui n'a pas donné suite à cette découverte. Les ouvriers avaient enlevé le couvercle, dégagant bien la feuillure. Sans la vigilance du père de Veer, cette découverte serait passée inaperçue (planche 2).

L'accès à ce coffre n'a pas été conservé. Il n'aurait pas été détruit et serait aujourd'hui à nouveau inclus dans la maçonnerie (entretien de B. Delluc avec M. Couleau, le 5 octobre 1992).

Un reliquaire secret ?

Dès la découverte de ce coffre, le père de Veer a pensé à un aménagement pour cacher le Suaire au moment de la Révolution. C'est possible. Cependant, rien ne permet à ce jour de préciser la date de cet aménagement. Dans l'histoire de l'abbaye, le Suaire a été très souvent mis en péril et les moines ont eu maintes raisons de vouloir le dissimuler (Delluc, 1997).

Les matériaux utilisés pour construire ce coffre, sa forme et sa position fournissent quelques éléments de réflexion, mais ne permettent pas de conclure. Il est bâti au sommet du mur roman, sous la voûte du transept. Avant la surélévation, il était dans un endroit parfaitement dissimulé, mais accessible dans les combles, sous la toiture. Il s'agit d'une structure très soignée, doublée de céramique, certainement destinée à cacher des objets très précieux. L'hypothèse d'un coffre pour protéger le Suaire est donc plausible.

La date de la construction serait un élément important pour en comprendre l'usage. Un facteur certain : il a été construit à une époque où les murs n'étaient pas surélevés. Les tuiles très particulières qui en tapissent l'intérieur permettraient sans doute une datation. A notre connaissance, les Monuments historiques ne se sont pas intéressés à cette question. Par prudence, nous avons recueilli un fragment de la tuile cassée au moment de la découverte. Une datation de cette tuile pourrait être pratiquée par thermoluminescence.

A notre connaissance, cette structure est unique en son genre et aucun aménagement analogue n'a été signalé dans une abbaye cistercienne.

Brigitte et Gilles DELLUC
USM 103 du Muséum national d'Histoire naturelle
UMR 5198 du CNRS

Bibliographie

- Collectif, 1997 : *Les pérégrinations du suaire de Cadouin*, Actes du 3^e colloque de Cadouin 1996, p. 39-41.
Delluc, B. et G., 1997 : «Les tribulations du suaire de Cadouin, synopsis», *Actes du 3^e colloque de Cadouin 1996*, p. 39-41.
Delluc B. et G., 1998 : «L'archéologie cistercienne à Cadouin», *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome CXXV, p. 383-418.
Delluc B. et G., 2000 : «Cadouin, abbaye cistercienne, les témoins matériels», *Actes du 4^e colloque de Cadouin 1997*, p. 29-52.

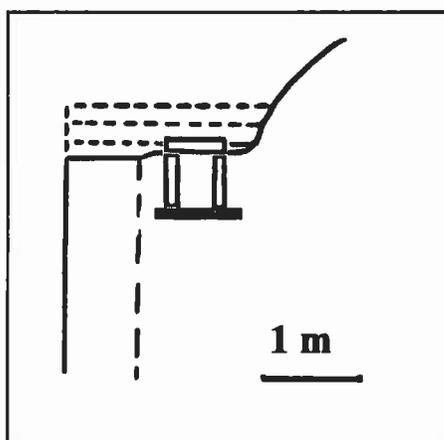
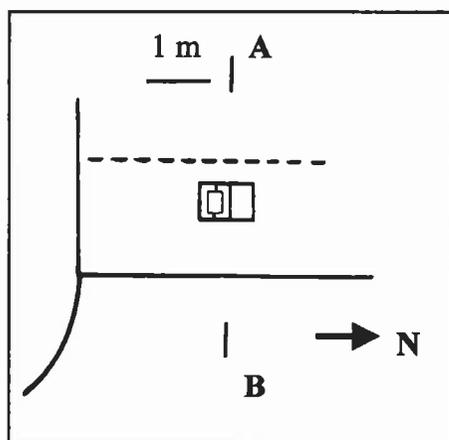
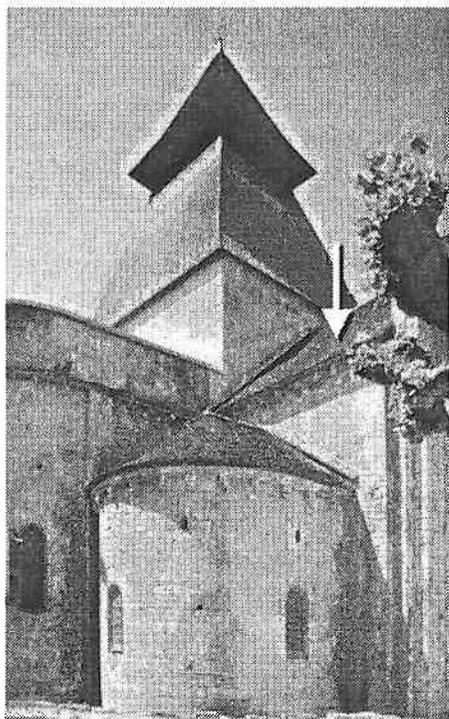


Planche 1. De haut en bas et de gauche à droite : emplacement de la cachette (bras nord du transept) ; la cachette dans les combles, le 8 septembre 1988 ; plan ; coupe AB.

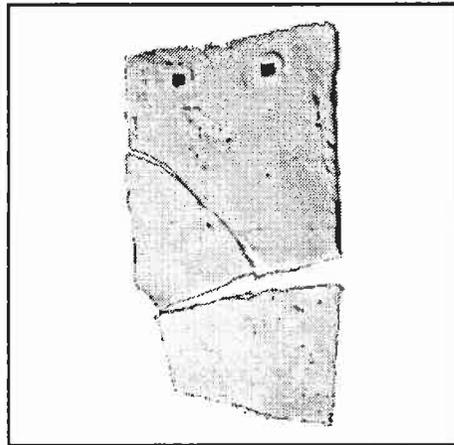
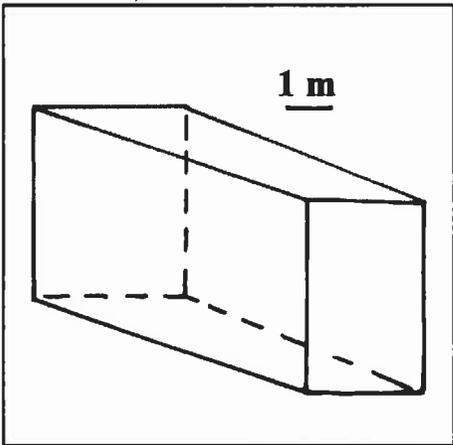
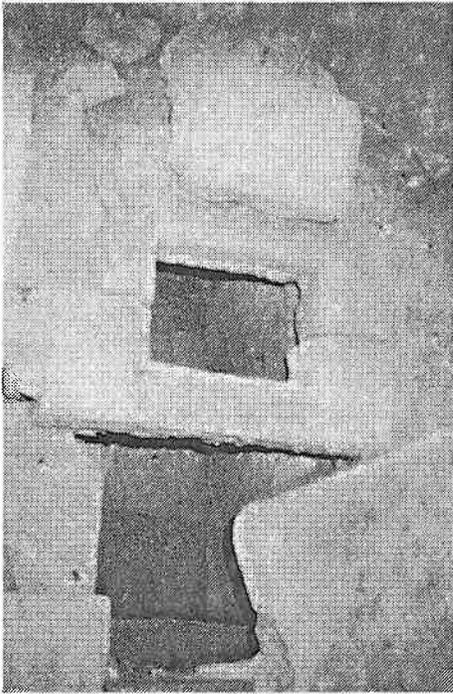


Planche 2. De haut en bas et de gauche à droite : vue rapprochée de l'ouverture de la cachette ; intérieur de la cavité ; volume de la cavité ; une des tuiles tapissant la cavité (photos Delluc).

LA DATE DE LA PEINTURE DE L'ABSIDE DE CADOUIN ET DE QUELQUES AUTRES ŒUVRES

En 1878, le repect total de la peinture de la *Résurrection* de la voûte de l'abside est l'œuvre d'Eugène Dellavalle, seul ou aidé par un ou plusieurs praticiens de son atelier de Périgueux, spécialisé dans les travaux d'église. Il a peut-être reçu l'aide de son jeune cousin et employé le peintre Albert Bertoletti (Delluc, 2005 et 2006).

En 1993, la Direction du Patrimoine datait pourtant du XVI^e siècle «cette peinture monumentale, la *Résurrection du Christ*»¹. Elle commettait là une double erreur : 1 - l'actuelle peinture ne remonte qu'à 1878 ; 2 - la peinture originale était bien plus ancienne.

La peinture originale avait été grattée et le support remis en peinture. Mais, au milieu du XIX^e siècle, à deux reprises en juillet 1847, le dessinateur girondin, Léo Drouyn, avait effectué une copie de la peinture originale, en relevant les traits du dessin, avec toute sa minutie habituelle (Delluc, 2001 et 2003)² : le procédé de la chambre claire lui permettait d'obtenir au crayon un report d'une exactitude quasi photographique, d'autant que la peinture était encore bien conservée et parfaitement lisible (planche 1, a).

Le but des présentes pages est double : 1 - analyser la composition de la peinture primitive et certains éléments de son décor (équipement des soldats et fleurs de lis) ; 2 - montrer que cette œuvre datait de la fin du XV^e siècle, de même que la restauration du cloître.

UNE PEINTURE DE L'EXTRÊME FIN DU XV^e SIÈCLE

Les sculptures du cloître sont bien datées de l'extrême fin du XV^e siècle par la présence d'une sculpture représentant la *Nef des fous* (travée XXVI, à l'angle des galeries nord et est) (planche 1, b). Ce long poème satirique de l'Alsacien Sébastien Brant, *Das Narrenschiff*, paraît à Bâle en 1494, au temps du carnaval, soit un demi-siècle après l'invention de Gutenberg. Le texte, aux superbes gravures sur bois (auxquelles aurait œuvré le jeune Albrecht Dürer), est traduit en français dès 1497 et connaît vite un succès considérable (planche 1, c)³.

Les arguments en faveur d'une même attribution chronologique pour la peinture de l'abside sont : 1 - la composition de cette *Résurrection* ; 2 - certains détails techniques dans l'équipement des soldats gardiens du sépulcre ; 3 - l'aspect des fleurs de lis.

La composition.

Cette *Résurrection du Christ* a manifestement été peinte avant les prescriptions du concile de Trente (planche 1, a).

Ici, le Christ, auréolé d'un étroit nimbe crucifère et couvert d'un vêtement rouge, est à moitié sorti du sépulcre : il a encore un pied dans la tombe. Il tient de sa main gauche la hampe d'une bannière frappée d'une croix rouge, tandis que sa dextre bénit.

Cette composition est classique au XIV^e et au XV^e siècles. Des peintres, comme, entre autres, les Flamands Dieric Bouts l'Ancien (entre 1450 et 1460) et, tout particulièrement, Hans Memling (en 1490), ont peint des *Résurrections* tout à fait analogues (planche 2, a et b)⁴. Parfois le tombeau n'est pas un sarcophage, mais une excavation creusée dans le rocher, comme on le voit sur un dessin de Bruegel le Vieux, une fresque de Fra Angelico et un tableau de Giovanni Bellini. Un tel tombeau est

conforme à l'Évangile et c'est une telle cavité que l'on montre dans l'église du Saint Sépulcre de Jérusalem. Parfois apparaissent un prélat donateur (chez Pinturicchio) ou encore une ou plusieurs saintes femmes (chez Fra Angelico et chez Giotto)⁵.

À partir du XVI^e siècle, tout change, conformément aux indications du Concile de Trente (1545-1563), convoqué par le pape Paul III en réponse aux critiques formulées par Martin Luther dans le cadre de la Réforme protestante. La *Vulgate*, traduction latine rédigée par Jérôme de Stridon, est proclamée authentique. Le concile reconnaît également la Tradition comme source de la Révélation. Il la définit comme «les traditions non écrites qui, reçues par les apôtres de la bouche du Christ lui-même ou transmises comme de main en main par les apôtres sous la dictée de l'Esprit Saint, sont parvenues jusqu'à nous».

Les artistes vont montrer désormais Jésus s'élever au-dessus du tombeau, dans la gloire et la lumière matérialisées par un large nimbe, comme chez Mathias Grünewald sur le retable d'Issenheim (vers 1515) ou chez Albrecht Altdorfer (vers 1516) (planche 2, c et d). Puis, le Greco peindra un Christ longiligne sur son célèbre tableau, alors que Rubens le verra athlétique et même un peu replet. Désormais, il est pratiquement nu, notamment sur ce même tableau du Greco et sur le groupe sculpté par Germain Pilon pour Catherine de Médicis. Des anges volent autour de lui, comme sur le cul de four peint de la chapelle royale de Versailles. Les soldats de garde sont endormis près du sarcophage, alors que l'on voit souvent un ange ou deux, en robe blanche, montrant le linceul. Ce n'est pas du tout ce que l'on voit à Cadouin.

L'équipement des soldats.

Ici, l'examen attentif de la copie dessinée par Léo Drouyn permet de distinguer de nombreux détails techniques d'équipement des soldats : le peintre les a munis des armes et les armures de son temps. Elles plaident également en faveur de la fin du XV^e siècle. Leur analyse oblige à faire connaissance avec les diverses pièces constitutives des armures médiévales (planche 3, a).

La peinture de l'abside. Pour Viollet-le-Duc, c'est à la fin du XV^e siècle que, pour les troupes à pied, la hache se transforme en une hallebarde : c'est le modèle à pointe que l'on voit ici, porté par le deuxième et le quatrième soldat⁶. Le premier soldat semble tenir un épieu, demi-pique ou espton. Le troisième porte un fauchard à crochet de la même époque : ce sont aussi des armes d'hast. L'épée du premier soldat est un cimenterre ou badelaire oriental, à tranchant convexe et dos de lame bossu⁷, bien différent des épées bâtardes, droites et plates, de l'époque. Mais la vêtue de ces soldats évoque aussi le XV^e siècle.

Le premier et le troisième soldats (planche 3, b et d), sans armure⁸, sont coiffés d'un simple chapel à rebord, l'un à nervures, l'autre curieusement bicorne⁹ : ils appartiennent à la piétaille, comme les archers ou les arbalétriers.

Le deuxième (planche 3, c) porte une salade sans visière (comme celles du XV^e siècle), mais, sur le dessin de L. Drouyn, son menton et sa gorge sont protégés par une bavière (ou barbière) colletin, suivant exactement le contour du menton, protection également à la mode depuis 1440¹⁰. Le reste de son armure¹¹ ne laisse voir que les épaulières ou spallières couvrant les épaules.

Le quatrième (planche 3, e) porte, toujours sur l'original, une armure complète typique de ce temps, sans gantelets. On distingue le plastron et la braconnière, la tassette recouvrant le bas de la cotte de mailles, les épaulières, les brassards articulés en trois

pièces, dits de Milan, à cubitière saillante au coude, qui, toujours selon Viollet-le-Duc, étaient typiques du XV^e siècle. On aperçoit les genouillères, séparant les cuissards ou cuissots des grèves ou jambières. Aux pieds, les solerets ne sont pas visibles. Le caractère symétrique des épaulières du deuxième et du quatrième soldats confirme qu'il s'agit de gens de pied. Chez un chevalier, l'épaulière droite serait élargie pour donner appui à la lance.

Sur le mur du collatéral nord de l'abbatiale, se distinguent, entre autres, les vestiges peints d'une *Déposition* : le Christ est étendu sur (et sous) un linceul posé sur la pierre du tombeau. À ses pieds, dominant des créneaux, un soldat repose, la tête appuyée sur son bras semi fléchi (planche 4, a). Il est revêtu d'une armure très analogue à celles de la peinture originale de la voûte de l'abside. Cet homme d'armes porte l'armet à bavière, qui a remplacé le lourd heaume à la fin du XV^e siècle. Sa visière relevée laisse voir son visage. Outre les détails décrits pour le quatrième soldat de la *Résurrection*, on distingue ici la tassette courte lamellée (à la mode depuis 1460) et les gantelets à doigts non séparés ou mitons, eux aussi caractéristiques de la même époque. Il est armé d'un épieu mais dépourvu d'écu. Ces restes de peinture ou de fresque semblent bien dater, eux aussi, de la fin du XV^e siècle.

Dans le cloître, un autre soldat, décapité, lui aussi revêtu d'une armure à épaulières, est sculpté, en partie basse, sur la colonne engagée du *Repas du mauvais riche* : il regarde par une baie de la tour-colonne, avec deux autres soldats coiffés d'une salade (travée XXIV, baie de la salle capitulaire) (planche 4, b).

Deux archanges saint Michel terrassent le dragon (planche 4, c et d). Ils brandissent, d'une seule main, une épée, à gros pommeau rond et lame large et courte, destinée à frapper plutôt de taille que d'estoc, comme un fauchon, comme le montre ici le geste du porteur. Ils portent, eux aussi, une armure complète, à épaulières symétriques¹². Ils sont appendus aux colliers de Saint-Michel (trois sur la porte du Crucifix et un sur la porte Royale)¹³, entourant les lis de France et voisinant avec les hermines d'Anne de Bretagne, épouse de Charles VIII (1491), puis de Louis XII (1499). Comme on sait, Anne de Bretagne, envoya à Cadouin son frère bâtard en pèlerinage en 1492.

Au XV^e siècle, les armées, donnant un rôle important à l'infanterie, comme les Suisses par exemple, équipèrent leurs fantassins de grandes épées, comme celles-ci, pour faire des ravages contre les escadrons de cavalerie. Au siècle suivant, l'épée et l'armure perdirent vite de leur importance avec l'avènement des armes à feu portatives.

Les fleurs de lis.

L'aspect encore assez élancé des fleurs de lis, disposées en semé, va dans le même sens. Pour autant qu'on puisse en juger, elles ont un gabarit analogue à celles sculptées dans le cloître (colonnes diverses, porte du Crucifix et porte Royale) à l'extrême fin des années 1490. Elles sont un hommage au roi de France, dans la paix retrouvée, quatre décennies après la fin des guerres anglaises.

CONCLUSION

Ces diverses données permettent d'attribuer les œuvres peintes (abside et collatéral nord) et sculptées (cloître) de Cadouin à des artistes de l'extrême fin du XV^e siècle. Nous sommes alors sous les règnes d'un des époux d'Anne de Bretagne : Charles VIII (1483-1498)¹⁴ ou bien Louis XII (1498-1515), son cousin.

Cela n'étonne pas. Après la victoire de Castillon contre les Anglais (1453), sous les deux abbés Pierre de Gaing de Linars, l'oncle et le neveu (1456-1504), pendant un demi-siècle, c'est l'époque de la renaissance de Cadouin, celle du retour du suaire de son exil à Toulouse et à Obazine (1463), celle de la réfection du cloître dans le style gothique flamboyant.

Ce décor est l'œuvre de sculpteurs itinérants. Parmi les trois cloîtres décorés par cette équipe d'artistes, il est avéré que la construction de celui de Cahors a été commencée en 1504. Cadouin a dû être décoré quelques années auparavant. Carennac passe pour le plus ancien des trois, car le plus sobrement décoré (Delluc, 2004).

Brigitte et Gilles DELLUC¹⁵

Bibliographie

- Brant S., 1977 (nouvelle édition) : *La Nef des fous, Das Narrenschiff*, adaptation française de Madeleine Horst, La Nuée bleue, Strasbourg. Gravures de l'édition originale de 1494.
- Chastel A., 1994 : *L'Art français. Temps modernes, 1430-1620*, Flammarion, Paris.
- Delluc B. et G., 2001 : *Léo Drouyn en Dordogne 1846-1851*, Société historique et archéologique du Périgord.
- Delluc B. et G., 2001 : L'abbaye de Cadouin, vue par Léo Drouyn en 1845-1847, in : *Autour de Cadouin, fille de Pontigny*, actes du 8^e colloque des Amis de Cadouin (2001), p. 42-48.
- Delluc B. et G., 2004 : Saint Bernard de Menthon. Deux représentations inattendues à Carennac (Lot) et à Cadouin (Dordogne), *Bulletin de la Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 125, p. 273-280, ill.
- Delluc B. et G., 2005 : La peinture de l'abside de Cadouin, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 132, p. 387-412, ill.
- Delluc B. et G., 2006 : Le repeint de l'abside de Cadouin en 1878, in : *Cadouin et les restaurations*, actes du 10^e colloque des Amis de Cadouin (2003), p. 17-25.
- Mediev'art S.A., 2005 : *Chronologie de l'évolution de l'armure et du casque entre le V^e et le XVI^e siècle*, <http://www.medievart.com/medievart/Evolution4.htm>
- Viollet-le-Duc E., 1854-1868 : *Dictionnaire raisonné de l'architecture du XI^e au XVI^e siècle*, reprint Inter-Livres.

Notes

- 1 Base Mérimée, www.culture.fr/documentation/merimee/accueil.htm. Ce n'est pas la seule erreur de ce service dans le recensement du patrimoine cadunien.
- 2 Un relevé mesure 20 cm de large ; l'autre, moins détaillé, 12 cm seulement. Collection de la Société historique et archéologique du Périgord. Don de Léo Drouyn en 1896 (Delluc, 2001).
- 3 Sur le même sujet, Jérôme Bosch peint alors le célèbre tableau sur bois qui est au Louvre. De nombreux emprunts ont été faits à ce poème pour rédiger *Le Cinquième et dernier livre des faits et dits héroïques du bon Pantagruel*, dont l'attribution à François Rabelais demeure incertaine (1564, posthume).
- 4 *Norton Simon Museum of art*, Pasadena (huile sur toile) et Louvre, Paris (tryptique). On peut citer aussi les *Résurrections* de Hans Mulscheer (1437), Andrea del Castagno (1447), Giovanni Bellini (1480), Piero della Francesca (1450). La *Web gallery of art* (www.wga.hu) fournit une très bonne documentation.
- 5 Leur présence fait le lien avec l'épisode suivant du *Noli me tangere* : le Christ ressuscité apparaît à Marie de Magdala.
- 6 On voit les mêmes sur la planche 53 de la *Nef des fous* de S. Brant (1494). On notera que la hallebarde est une arme d'hast, une arme d'infanterie, comme la pique ou le fauchard.
- 7 On voit de telles armes sur la planche 98 de la *Nef des fous* de S. Brant (1494), portées par des « Sarrazins, Turcs, païens », et, sous le signe du croissant, sur une estampe du *Lancelot du Lac* d'Antoine Vêrard (1494 également) (Chastel, 1994, p. 112). Sans doute le peintre a-t-il voulu représenter un des gardes juifs de Caïphe ou du Sanhédrin ?
- 8 Sans armure visible, mais peut-être ont-ils revêtu la brigantine de métal et de cuir sous leurs vêtements.
- 9 En fait, certaines salades de ce temps couvrent les oreilles et la nuque, mais sont dépourvues de visière et échancrées à l'avant pour laisser passer le regard.
- 10 On retrouve la même, portée par plusieurs chevaliers de cette même estampe de *Lancelot du Lac* (1494) d'Antoine Vêrard (1494 également) (Chastel, 1994, p. 112).
- 11 Le mot *armure* ou *armure de plates* est apparu au XV^e siècle. C'est l'apogée de leur fabrication. L'armure est apparue dans le dernier quart du XIV^e siècle et sera en usage jusqu'au milieu du XVII^e.
- 12 Contrairement à saint Georges, saint Michel est un homme de pied.
- 13 L'ordre de Saint-Michel a été créé en 1469 par Louis XI (il régna de 1461 à sa mort en 1483).
- 14 Fils de Louis XI.
- 15 Site : <http://monsieur.wanadoo.fr/delluc.prehistoire> et courriel : dellucbg@wanadoo.fr. U.S.M. 103 du M.N.H.N. - F.R.E. 2676 du C.N.R.S.



Planche 1. La peinture de l'abside de Cadouin, d'après le dessin de Léo Drouyn du 26 juillet 1847 (coll. S.H.A.P.). *La Nef des fous* : bas-relief du cloître et gravure du livre *Das Narrenschiff* de S. Brant (première édition en 1494 et édition française en 1497).



Planche 2. Les représentations de la *Résurrection* du Christ. De haut en bas et de gauche à droite : les Flamands Dieric Bouts l'Ancien en 1450-1460 et Hans Memling en 1490 (a et b). Après le concile de Trente (1545-1563), Mathias Grünewald sur le rétable d'Issenheim et Albrecht Altdorfer (c et d).

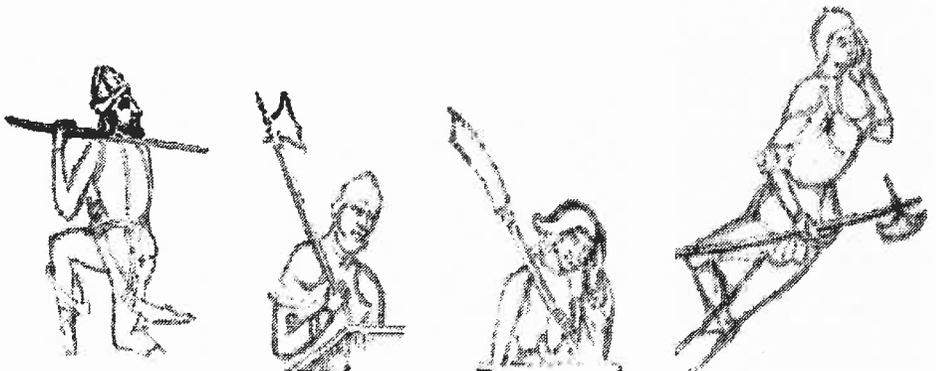
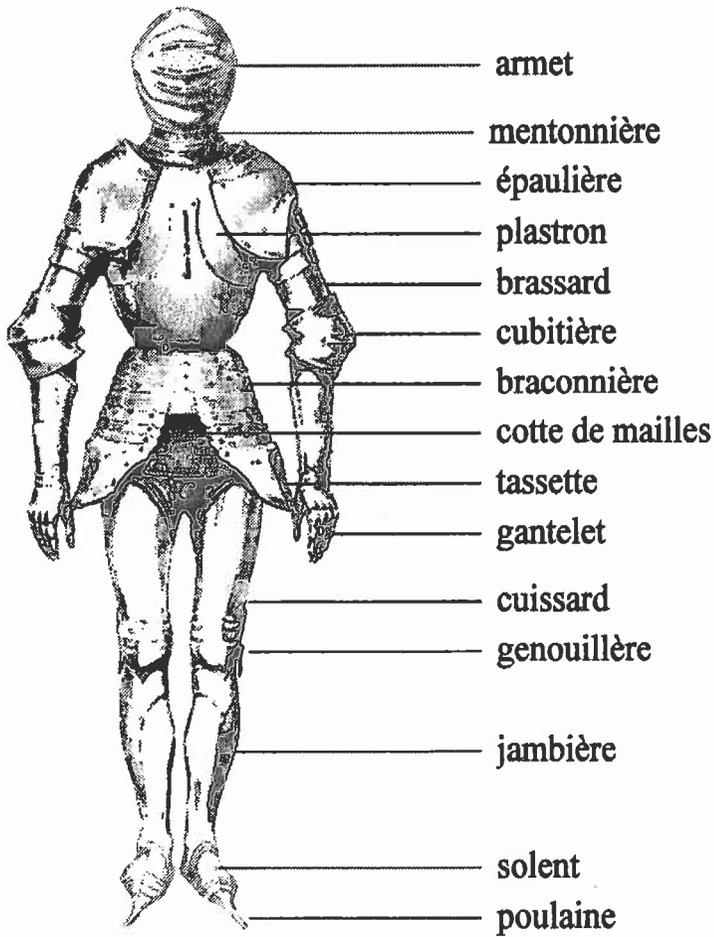


Planche 3. Les diverses pièces constitutives des armures du XV^e siècle (d'après Viollet-le-Duc). Les premier, deuxième, troisième et quatrième soldats de la peinture de la *Résurrection* de Cadouin (d'après Léo Drouyn, 1847).

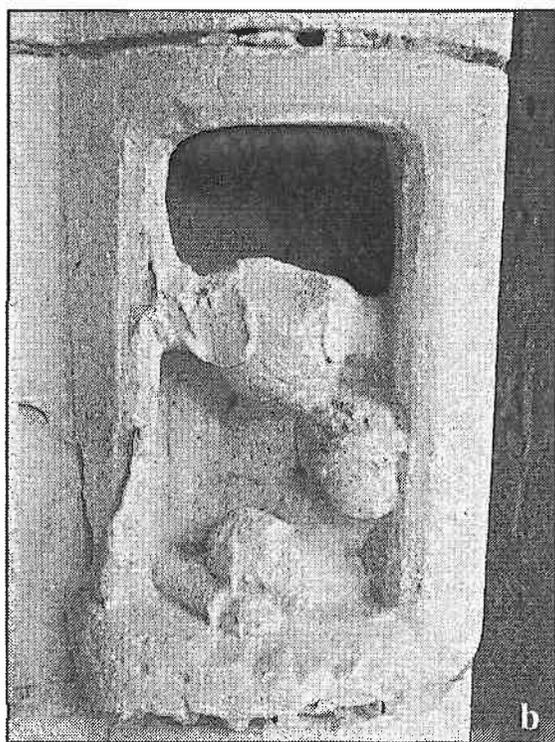
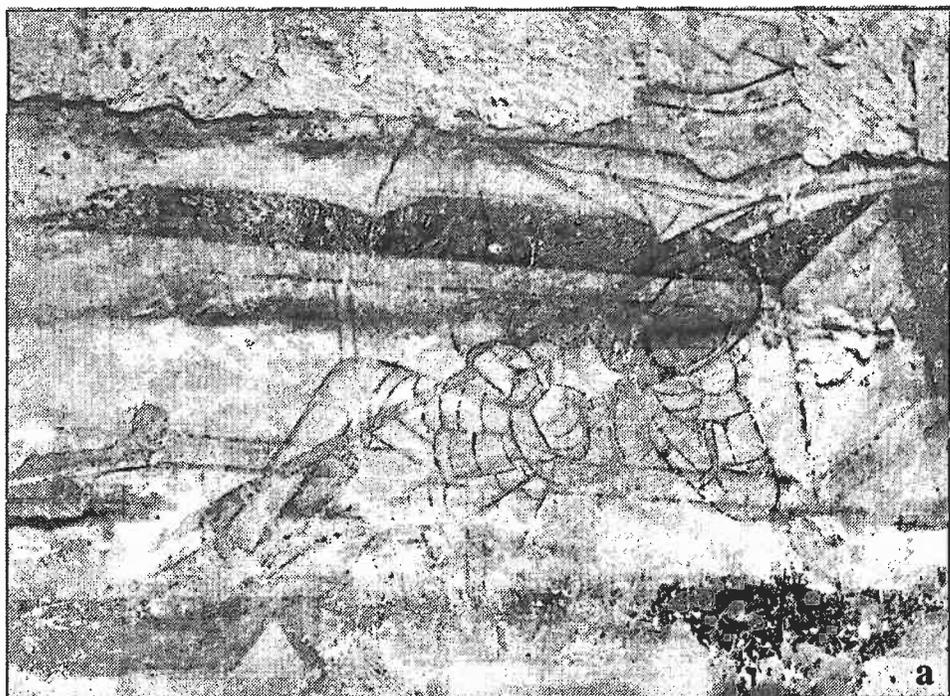


Planche 4. Les autres armures figurées de l'abbaye de Cadouin : a - peinture (collatéral nord)
b - pilier sculpté (cloître) ; c et d - pendentif du collier de l'ordre de Saint-Michel (cloître).

NOUVEAUX DÉTAILS SUR LE VOL DU SUAIRE EN 1402

Le séjour du suaire à Toulouse durant une soixantaine d'années m'intéressait depuis longtemps. En 1952, j'avais reçu du conservateur des Archives municipales toulousaines des microfilms dont l'exploitation était difficile étant donné leur qualité médiocre. Déjà, à cette date, certains documents signalés par le Père A. Carles semblaient avoir disparu.

Mon retour définitif en Périgord réveilla ma curiosité. Les procédés de microfilmage avaient fait de sérieux progrès. Je pouvais donc imaginer que la qualité de reproduction serait meilleure. Les Archives toulousaines restaient sourdes à mes demandes. Mais je pus travailler sur le registre de la Confrérie du suaire. Les Archives départementales de Haute-Garonne, plus généreuses que leur consoeur, m'envoyèrent des photocopies des accords de Saint Sernin avec la Maison du suaire. Marcel Berthier m'avait communiqué la plaquette de J. Chalande sur celle-ci. Serait-ce tout ? Allait-on en rester là ?

La situation se débloqua finalement de façon inespérée. François Bordes, conservateur des Archives départementales de la Dordogne reçut sa mutation aux Archives municipales de Toulouse. Au courant de mes démarches auprès de celles-ci, il avait lui-même essayé de les seconder. En vain. Mais, lors de ses adieux, il me dit : « Je vous enverrai tout ce dont vous aurez besoin ». La promesse fut tenue. Sans que j'eusse besoin de la rappeler, je reçus, quelque temps plus tard, un gros paquet de photocopies de documents concernant le suaire. Une lettre l'accompagnait exprimant le regret de ne pouvoir m'expédier celle de deux actes dont la reproduction paraissait plus difficile. L'analyse de ces documents a alimenté année après année ma contribution aux assemblées annuelles du mois d'août des Amis de Cadouin.

Des années ont passé. Or, récemment, j'ai reçu par courriel de François Bordes une demande de renseignement sur le voyage du suaire à Paris pour la cure de Charles VI. Ma réponse fut l'occasion de suggérer à mon correspondant que la reproduction de documents avait sans doute encore fait des progrès depuis son arrivée à Toulouse...

Quinze jours, trois semaines peut-être s'écoulèrent. François Bordes n'aurait-il pas saisi mon appel discret ? On connaît son intelligence et sa générosité. J'ai reçu non seulement les photocopies des deux actes attendus mais encore leur CD en prime. Ce sont eux dont je vais présenter la teneur ; ils éclairent heureusement certain point de l'histoire du suaire.

Depuis 1392, l'abbé de Cadouin, Bertrand Desmoulins, vivait à Toulouse avec une poignée de ses moines. Ils occupaient la Maison dite du suaire. La communauté avait la garde de la relique conservée dans un coffre. On l'en sortait trois fois l'an pour l'exposer à la vénération des fidèles.

En janvier 1402 (nouveau style), deux moines de la communauté, Pierre Dufour et Guillaume de Puygaures, s'emparèrent du suaire à l'insu de leur abbé et l'emmenèrent à quelques lieues de Toulouse chez un noble personnage, sans doute pour obtenir de celui-ci quelque somme d'argent. Ont-ils agi d'eux-mêmes ? Ont-ils été appâtés ? Comment s'y sont-ils pris pour dérober le suaire ? Des questions qui restent à élucider.

En tout cas, l'affaire touchait autant l'abbé que les capitouls qui avaient signé un accord en 1399, donc trois ans plus tôt à peine. Les capitouls envoyèrent deux d'entre eux à cheval à la poursuite des voleurs. L'abbé dépêcha lui aussi, mais à pied, un de ses moines, le frère Déodat Gibbert, dont je vous ai conté la déposition devant la justice.

Quoi qu'il en soit, les capitouls récupérèrent la relique.

Mais la tempête avait débordé du verre d'eau toulousain. L'affaire était parvenue – on ignore de quelle façon – aux oreilles de Jean, duc de Berry, régent du royaume par suite de la folie du roi. Elle le scandalisa tellement qu'il s'empressa, le 24 février 1402, d'expédier des lettres closes au sénéchal et autres magistrats toulousains. Cette missive est écrite en français de l'époque. Je la résume et la toilette pour sa meilleure compréhension :

«A nos très chers et bien aimés le sénéchal et autres gens du conseil de Monseigneur le roi et du nôtre ou à son lieutenant, etc. De par le duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou et lieutenant de Monseigneur le roi en pays de langue d'oc et duché de Guyenne. Très chers et bien aimés, par ce que nous avons appris que deux religieux demeurant avec l'abbé de Cadouin à Toulouse se sont depuis peu, par suite de négligence ou manque de garde, emparé, en secret, du saint suaire de Notre Seigneur qui depuis longtemps a été apporté et gardé à Toulouse par l'abbé et l'ont transporté où bon leur a semblé et que plusieurs esclandres ou inconvéniens pourraient encore se produire, nous vous mandons et ordonnons aussi expressément que possible que, dès que vous lirez ces lettres, vous preniez le saint suaire au lieu où il se trouve et le donniez en garde, de par l'autorité du roi et la nôtre, aux chanoines de l'église cathédrale de Saint Etienne de Toulouse jusqu'à ce que Monseigneur ou nous-même ou le Conseil de l'Eglise en ait autrement ordonné sur ce sujet. Il sera demandé à ce chapitre obligation, promesse et reconnaissance suffisantes de bien et sûrement garder le suaire et de le rendre et restituer chaque fois qu'ils en seront requis par Monseigneur, nous-même ou autres ayants droit». Le duc mettait ensuite tout le monde en garde contre les inconvéniens et négligence qui pourraient survenir : «en ce qu'il n'y ait aucune faute car il nous déplairait», ajoutait-il. Et il concluait : «Très chers et bien aimés ; Messire vous garde.

Fait à Paris en nôtre hôtel de Nesle ce 24^e jour de février».

L'affaire avait dû s'apaiser à Toulouse et le suaire était revenu aux mains des capitouls puisque, le 6 mars 1402, l'abbé Desmoulins passa avec eux un nouvel accord que reçut le notaire Bernard Fabri dans le cellier de la Maison du suaire¹. Outre l'abbé étaient présents six moines : Hélié de Brilhac, Manald de Lobersan, Jean de la Martinie, Ponce de Morieres, Déodat Gibbert, et Nicolas du Buis. En face d'eux, le capitoul Guillaume de la Pagesie, le clerc royal Pierre Robbert, le syndic du capitole Jean Gilabert et d'autres personnages dont nous n'avons pas les noms, représentant les nobles, la ville et l'université de Toulouse.

Ce nouvel accord fut accepté un mois plus tard, le 6 avril 1402, par les moines demeurant dans l'abbaye de Cadouin.

On peut facilement imaginer la désolation de l'abbé et des capitouls, lors de la réception des lettres du duc de Berry. Les uns et les autres envoyèrent au duc des

1. C'est ainsi que je traduis *in tinello* ; le tinel était la cave à vin voûtée d'une maison.

émisaires chargés d'infirmier celui-ci que des accords avaient été conclu entre eux et que la relique appartenait à Cadouin qui en assurait traditionnellement la garde.

Le duc, ainsi mieux informé, revint sur sa première décision et envoya, le 4 mai 1402, des lettres patentes en français que je vais vous présenter comme je l'ai fait pour les précédentes :

«Jean, fils de roi de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, d'Etampes, de Boulogne et lieutenant de Monseigneur le roi en ses pays de langue d'oc et duché de Guyenne, au sénéchal et à tous hommes de justice ou lieutenants, Salut.

Nous avons ouï l'humble supplication de nos chers et bien aimés les capitouls et habitants de la ville de Toulouse et de notre cher et bien aimé l'abbé de Cadouin contenant que nous avons mandé par nos lettres closes que le saint suaire dans lequel Messire fut enveloppé après sa sainte passion soit mis en l'église Saint Etienne de Toulouse pour sa garde et surveillance à raison de certains motifs qui nous y poussaient. Toutefois, étant donné que nous avons appris que l'on n'a pas l'habitude de garder le saint suaire dans cette église et que, de tout temps, l'abbé de Cadouin et ses prédécesseurs ont eu sa garde et son administration ; qu'en outre peu avant que nos lettres soient présentées il avait été fait un accord entre les capitouls et l'abbé ; après avoir considéré cela et d'autres raisons qui nous y poussent, nous ordonnons par les présentes, de l'autorité royale dont nous usons et de la nôtre en cette affaire, que le saint suaire demeure en la main et la garde de l'abbé comme il a coutume de l'être en la ville et en l'hôtel où l'abbé fait sa résidence à la condition que l'abbé ait une clef du lieu ou du coffre où sera déposé le saint suaire, le juge mage de Toulouse ou une personne par lui déléguée une autre et les capitouls une autre... car il nous plaît qu'il en soit fait ainsi nonobstant nos lettres closes et toute autre lettre impétrée, ordonnance, mandement ou défenses contraire.

Donné en notre hôtel de Vincennes lès Paris le quatrième jour de mai l'an de grâce 1402».

Restait à faire connaître aux moines demeurant dans l'abbaye ces lettres et à recueillir leur acceptation.

Ce fut fait le 31 mai 1402 où le notaire se rendit à Cadouin et rédigea un document résumant tous les précédents dont il nota soigneusement pour chacun le début et la fin par souci d'authenticité. Etaient présents, capitulairement assemblés au son de la cloche, sept religieux : le vicaire de l'abbé Pierre Vindelli, le prieur claustral Bernard Petri, les moines Grimaud Jocularis, Arnaud de Limeuil, Pierre de Sorru, Déodat Gibbert et Guillaume de Puygaures. On ne peut s'empêcher de sursauter à la lecture des deux derniers noms. Le premier d'entre eux n'est-il pas ce frère Déodat Gibbert qui avait conté devant la justice, neuf jours plus tôt, le 22 mai, comment son abbé l'avait envoyé à la poursuite des frères voleurs du suaire et le second n'est-il pas justement un de ces deux voleurs ? Tout se passe comme si leur abbé avait tenu, en les envoyant à Cadouin, à les éloigner du théâtre des opérations.

J'en suis à me demander si le frère Déodat Gibbert n'avait pas été un complice de ce vol, à moins que son abbé n'ait voulu lui faire oublier le désagrément de sa comparution devant le juge toulousain. Et qu'était devenu l'autre voleur, le frère Pierre Dufour ? Serait-ce celui dont l'abbé Jacques de Lanes dira, trente ans plus tard, en 1431, qu'un moine voleur avait eu la tête fracassée au point que l'on voyait sa cervelle ? On

sort rarement vivant d'un tel choc même avec une Faculté de Médecine réputée comme celle de Toulouse à portée de main. Il n'est plus question nulle part de ce moine.

*
**

En conclusion, je dirais que je crois être à présent en possession de documents suffisants pour reprendre depuis le début cette histoire qui, au fil des ans, était devenue pour moi comme une double recherche à la fois policière et psychologique.

Je pense que le monde restreint des ostensions périgordo-périgordines du suaire reprises après la Révolution nous a caché celui plus vaste de sa vénération sous le Moyen Age et l'Ancien Régime. Ce fut jadis une relique des plus importantes aux yeux de toute la chrétienté, du roi au manant en passant par le clerc et le moine.

La possession du suaire était, de ce fait, un enjeu recherché. D'où ces conflits d'influence, ces luttes, ces bruits d'argent que j'ai tenté de reconstituer une année après l'autre au fur et à mesure de mes déchiffrements de textes.

Les moines de Cadouin comprirent parfaitement cet enjeu. Mettons nous à leur place. Le départ pour Toulouse avait créé pour eux bien des problèmes : la scission en deux de leur communauté, le petit nombre des religieux ici et là, la distance, la difficulté de communication, le partage du budget, etc. L'abbaye périgourdine périlait faute de personnel et de revenus suffisants. La Maison du suaire n'allait guère mieux pour les mêmes raisons.

En tout cas, je perçois que, durant soixante années, les moines de l'une et l'autre petite communauté ainsi réduite, n'ont jamais perdu de vue, ouvertement ou en secret, ce que la récupération totale du suaire et leur réunification représenterait pour eux. Le laisser à Toulouse était le soumettre au bon vouloir des abbés élus désormais parmi des moines toulousains sans parler des capitouls très vigilants au nom de leurs concitoyens.

Le vol de 1455 sembla leur apporter ce qu'ils avaient tant souhaité. Il leur fallut toutefois une dizaine d'années de plus avant que Louis XI ne mette fin pour quelque temps à leurs procès et à leur relative gêne.

Louis GRILLON

LE MONASTÈRE FONTEVRISTE DE HAUTE-BRUYÈRE A SAINT-RÉMY-L'HONORÉ

LE PRIEURÉ ROYAL DE HAUTE-BRUYERE

Pour comprendre ce que furent l'origine et la vie de ce prieuré, il nous faut ici pénétrer quelque peu dans l'histoire de France.

De 1089 à 1093

SIMON, seigneur de Montfort, avait une fille BERTRADE. Orpheline à 15 ans, son oncle, en échange de quelques châteaux la livra en mariage à FOULQUES IV, comte d'Anjou. De cette union, naquit un fils, Foulques, qui devint roi de Jérusalem.

Bertrade ne pouvait cependant en prendre son parti, et sans qu'on sache très bien comment, car les versions diffèrent, elle finit par s'en délivrer, et se faire marier au roi Philippe I^{er}, qui était déjà marié à la reine Berthe. Ceci provoqua, on le pense bien, beaucoup de réactions.

Se servant des lois de l'époque déclarant le mariage nul en deçà du 7^e degré de parenté, Philippe I^{er} écrivit donc à IVE, évêque de Chartres pour annuler son mariage avec Berthe et demander son nouveau mariage avec Bertrade. Mais l'Eglise déjà réagissait contre tous ces «arrangements de parentés», et l'évêque de Chartres notamment se montrait très rigoureux. Il refusa donc de célébrer le mariage... et se retrouva en prison, dépouillé de tous ses biens. Le Pape intervint, et Philippe I^{er}, qui persistait dans sa volonté, s'en trouva excommunié.

De 1094 à 1107

En 1094, Berthe mourut. On crut que tout allait s'arranger puisque le roi devenait libre. Il n'en fut rien, car Bertrade était femme légitime de Foulques. Le roi resta excommunié, ne pouvant notamment participer à aucune fête au cours de laquelle se déroulait un office religieux.

En 1098, Philippe I^{er} rappela Bertrade et la fit couronner Reine. Il chargea son fils Louis le Gros, issu de Berthe, de partager les responsabilités du pouvoir. Mais Bertrade qui avait eu trois enfants de Philippe I^{er}, avait l'ambition de mettre sur le trône l'aîné de ceux-ci. Pour parvenir à ses fins, elle tenta de faire empoisonner Louis le Gros.

Pour avoir la paix, Philippe I^{er} reprit en pleine autorité les destinées de son royaume, en demandant à son fils de se retirer. Il lui offrit en dédommagement Pontoise et le Vexin.

Nous sommes en 1102-1105, Philippe demande à nouveau de pouvoir légitimer son mariage. Le Pape se laisse fléchir, et donne l'absolution au roi, à condition qu'il n'entretienne plus aucun rapport avec Bertrade. Ive, l'évêque de Chartres, toujours en prison par ordre du roi, s'en trouve libéré.

De 1108 à 1115

En 1108, Philippe I^{er} mourut à Melun-sur-Seine, à l'âge de 56 ans. Louis le Gros devint le roi Louis VI. Bertrade comprit alors que son rôle était terminé. Depuis l'âge de 20 ans, elle n'avait cessé de se débattre dans la vie politique. Aussi désormais voulait-elle vivre dans la paix et le calme, en prenant la retraite des grandes pécheresses. Il y avait le monastère de Fontevrault où se retiraient des personnes de tout âge et de toute condition : c'est là qu'elle vint elle aussi.

Elle y resta 4 ans, faisant l'édification de tous par sa piété. Considérant qu'elle était bien déterminée à y rester définitivement, mais voulant pouvoir la revoir plus souvent, son frère, AMAURI III, comte de Montfort, demanda au roi Louis VI de pouvoir fonder un prieuré à Haute-Bruyère. Ce bien faisait partie du domaine de la couronne et avait été donné à Bertrade par Philippe I^{er}, mais elle ne pouvait en disposer que sur consentement de son frère et confirmation du roi. Ce dernier y consentit avec empressement et décida qu'il prendrait la construction des bâtiments à ses frais. Robert, fondateur de Fontevrault, fut aussi consulté, et de même, donna son consentement. Enfin Ive, évêque de Chartres, y consentit à son tour, et les travaux commencèrent. Nous sommes en 1113.

A la fin de 1114, le couvent était en état d'être habité. L'inauguration eut lieu à la fête de Noël 1115. Bertrade, nommée mère prieure en 1114, occupa ce poste jusqu'à sa mort, survenue en 1128, à l'âge de 58 ans.

De 1116 à 1789

Très vite, ce nouveau prieuré de Haute-Bruyère atteignit son maximum de développement : 200 religieuses en 1160, 130 en 1537 et seulement 64 en 1700.

Le prieuré possédait son hôtellerie pour les voyageurs de passage, avec son hospice pour les vieillards et les infirmes, avec la salle («la grange») où venaient se réfugier et se faire soigner tous les malades des alentours. C'était la Mère Prieure (supérieure) aidée d'un conseil de 6 religieuses appelées sœurs discrètes (célérière, dépositaire, portière, boursière et deux autres élues par la communauté) qui en avait la charge et la responsabilité.

La journée se répartissait entre travaux manuels à l'intérieur du couvent, entre travaux intellectuels comme par exemple, l'étude des textes sacrés, la copie de missels de chants religieux, l'instruction des novices, et enfin des exercices spirituels, notamment la messe, la méditation et le chant de l'office réparti selon les heures de la journée, la première fixée à minuit, les autres successivement à 6, 9, 12, 15, 18 et 21 heures. La discipline y était très rigoureuse.

1794 : la fin du prieuré

Sous la Révolution, les décrets de février 1790 ordonnèrent la fermeture de tous les monastères. L'ordre du Directoire de Montfort de mettre en vente les meubles de Haute-Bruyère parvint le 18 décembre 1792. De tous ces objets vendus et dispersés, nous relevons l'horloge du clocher vendue pour 300 livres aux habitants de Saint-Rémy-l'Honoré, dans l'église de Saint-Rémy-l'Honoré, plusieurs tableaux dont un qui est monumental, en très mauvais état, et qui représente le Christ en Croix, deux autres tableaux représentant saint Philippe et saint Jacques, et un tableau en bois sculpté représentant la Cène, un retable formant fond d'autel avec colonnes torsées, deux statues en pierre, un meuble de sacristie.

Dans l'église de Coignières, un tableau en bois, relatant la vie douloureuse de la Vierge N.D. des Sept douleurs : la fuite en Egypte, la circoncision, Jésus devant les docteurs, le portement de la Croix, Jésus crucifié, la descente de la croix, la mise au sépulcre.

Le prieuré de Haute-Bruyère fut détruit en 1794.

L'ÉGLISE DE SAINT-RÉMY : UN HÉRITAGE DU PRIEURÉ DE HAUTE-BRUYÈRE

Deux autres monuments doivent leur construction, sinon leur restauration, aux religieuses de Haute-Bruyère. Ce sont les églises de La Forêt-de-Civry et celle de Saint-Rémy-l'Honoré.

L'église de Saint-Rémy-l'Honoré a donc été construite par les religieuses de Haute-Bruyère dans la seconde moitié du XII^e siècle, c'est-à-dire peu d'années après leur arrivée. Elle était desservie par le Prieur de Haute-Bruyère, qui était en même temps curé de la paroisse. Il est presque certain qu'avant la construction de cette église, il devait y avoir un autre lieu de culte, chapelle ou petit sanctuaire, puisque le village existait et qu'il portait déjà l'appellation de «Saint-Rémy». On n'en trouve pas de trace. C'est sur son emplacement, très probablement, que fut élevée l'église actuelle, transformée au cours des siècles, mais dont il subsiste certaines parties, qui datent de cette époque.

L'église de Saint-Rémy-l'Honoré renferme de très beaux ornements : le vitrail de saint Rémy, le maître autel, l'autel de la Vierge, la Vierge à l'enfant...

(Texte extrait du bulletin paroissial
de Coignières-Saint-Rémy-l'Honoré
«*Les 3 clochers*» - février 1973)